



SICEMA

CENTRE FOR SOCIAL INNOVATION AND
COMMUNITY ENGAGEMENT IN MILITARY AFFAIRS



RESSOURCE 2025

Témoignages de vétéranes canadiennes :

Étude du Comité permanent des anciens combattants (ACVA) sur « les expériences vécues par les vétéranes »



L'équipe du projet « Les vétéranes canadiennes, plus jamais invisibles : vers la mise en œuvre intégrales des recommandations du rapport de l'ACVA » du Centre for Social Innovation and Community Engagement in Military Affairs (SICEMA), situé à l'Université Mount Saint Vincent, à Halifax, au Canada, a compilé la présente ressource.

Personne-ressource : Maya Eichler, Ph. D., directrice du Centre SICEMA
Courriel : csi@MSVU.ca
Site Web : msvu.ca/invisiblenomore

Citation suggérée :

Étude du Comité permanent des anciens combattants *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes* [Ressource], novembre 2025, Centre for Social Innovation and Community Engagement in Military Affairs (SICEMA), Université Mount Saint Vincent, à Halifax, au Canada.

Remerciements pour le financement :

Cette publication fait partie du projet « Les vétéranes canadiennes, plus jamais invisibles : vers la mise en œuvre intégrale des recommandations du rapport de l'ACVA », qui bénéficie du financement d'Anciens Combattants Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines et du ministère de la Défense nationale.

Funded by Veterans Affairs Canada
Financé par Anciens Combattants Canada

Canada



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada



National
Defence

Défense
nationale

Préambule

Le présent document contient les déclarations liminaires et les mémoires présentés par des vétéranes lors de l'étude menée par le Comité permanent des anciens combattants (ACVA) sur les expériences vécues des vétéranes, qui s'est déroulée du 30 mars 2023 au 6 mai 2024. Il a été compilé en rassemblant tous les témoignages et mémoires par des vétéranes trouvés sur le site Web de l'ACVA à

<https://www.noscommunes.ca/committees/fr/ACVA/StudyActivity?studyActivityId=11875044>.

Aux fins de l'étude et du présent document, le terme « vétéran » ou « vétérane » correspond à l'une ou l'autre des définitions suivantes :

- Un ancien membre des Forces armées canadiennes qui a suivi avec succès la formation de base et a été libéré avec honneur;
- Un membre actif des Forces armées canadiennes qui a suivi avec succès la formation de base;
- Un ancien membre et un membre actif de la Gendarmerie royale du Canada.

Les grades et affiliations organisationnelles indiqués sont fondés sur les renseignements fournis par les vétérans aux archives parlementaires, quand ils étaient à notre disposition. Au total, 64 vétéranes ont participé à l'étude à divers titres, dont 49 ont fourni un témoignage oral et 17 un témoignage écrit inclus dans cette ressource. Les vétéranes sont classées par ordre de présentation dans l'étude.

Les enregistrements vidéo de chaque déclaration liminaire sont liés à la date indiquée sous le nom des témoins. Il est possible d'avoir accès à [une liste de lecture complète comportant les 44 déclarations liminaires](#) sur la chaîne YouTube du Centre for Social Innovation and Community Engagement in Military Affairs (SICEMA). Les enregistrements vidéo parlementaires des réunions complètes de l'étude de l'ACVA, notamment les questions-réponses du comité et les témoignages supplémentaires des témoins après les déclarations liminaires, sont accessibles au public sur [le site Web relatif aux expériences vécues par les vétéranes d'ACVA](#). Le document [Highlights from the Testimonies for the Parliamentary Study on the Experience of Women Veterans](#) (points saillants des témoignages recueillis dans le cadre de l'étude parlementaire sur l'expérience des vétéranes) de Transforming Cultures Network fournit des résumés en anglais de toutes les réunions de l'ACVA pour l'étude, dont les témoignages propres aux témoins. Les lecteurs peuvent consulter cette ressource gratuite pour explorer les témoignages auxquels ils s'intéressent particulièrement.

Cette compilation de déclarations liminaires et de mémoires est présentée ici, car elle constitue le fondement du projet « Les vétéranes canadiennes, plus jamais invisibles : vers la mise en œuvre intégrale des recommandations du rapport de l'ACVA ». Ces déclarations liminaires et ces

mémoires contribuent aussi grandement à la visibilité et à l'évolution positive de la situation des vétérans.

Certains lecteurs trouveront peut-être ces témoignages difficiles à accepter ou inattendus. Le contenu comprend les expériences vécues par des vétérans et peut faire allusion à des sujets comme le suicide, l'itinérance, la toxicomanie, la violence sexuelle, les complications liées à la grossesse, les blessures morales ou liées au stress opérationnel, la trahison institutionnelle et les traumatismes du sanctuaire. Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter l'une des ressources répertoriées sur [le site Web Invisible No More](#) (en anglais).

Table des matières

1. Nishika Jardine	1
2. Donna Van Leusden Riguidel.....	2
3. Michelle Douglas	6
4. Rosemary Park.....	9
5. Christine Wood,.....	11
6. Karen Breeck.....	12
7. Elena Vazquez.....	14
8. Cora Saunders.....	15
9. Patricia Henry	17
10. Kristin Topping	18
11. Rebecca Patterson	19
12. Karen McCrimmon.....	21
13. Lee-Anne Quinn	23
14. Helen Wright (avec Lisa Noonan)	23
15. Cyd Courchesne (avec Trudie Mackinnon)	25
16. Dawn McIlmoyle	28
17. Sandra Perron	29
18. Carolyn Hughes.....	31
19. H��l��ne Le Scelleur.....	33
20. Lise Bourgon (avec Andrea Tuka).....	34
21. Kathleen Mary Ryan	37
22. Joanne Seviour	37
23. Jacqueline Wojcichowsky.....	38
24. Carly Arkell	41
25. Lisa Nilsson.....	42
26. Nadine Schultz-Nielsen.....	46
27. Louise Siew	48
28. Lisa Cyr.....	50

29. Beverley Busson	53
30. Anna-Lisa Rovak.....	55
31. Eleanor Taylor	57
32. Nicole Langlois	59
33. Alice Aiken	62
34. Brigitte Laverdure	64
35. Jennifer Ebert et DeAnna Hill (déclaration liminaire lue par Nadine Huggins)	65
36. Marie-Ève Doucet	67
37. Jennifer Smith	69
38. Jane Hall	71
39. Jessica Miller	73
40. Nina Charlene Usherwood	75
41. Vivienne Stewart	76
42. Caleigh Wong	79
43. Stephanie Hayward.....	82
44. Paula MacDonald.....	84
45. Kristina Sharp.....	87
Mémoires écrits	90
1. Paula Dewit.....	90
2. Telah Morrison	93
3. Lynn Bouffard, Tessa Burney, Jill Carleton, Audrey Clément, Cristel Cuffy, Guylaine Lamoureux, Sarah Lefurgey, Stephanie Leitch, Karen Pelletier, Sandra Pilote, Anna-Lisa Rovak, Connie Uetz, Darlene Worth	97
4. Paula MacDonald.....	103
5. Kimberly Lowrie.....	107
Annexe : Liste alphabétique des femmes vétérans participantes	114

Déclarations liminaires

1. Nishika Jardine, colonelle à la retraite, Bureau de l'ombudsman des vétérans

Réunion 44, jeudi 30 mars 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonsoir, monsieur le président et membres du Comité.

Je vous remercie de m'avoir invitée à m'adresser à vous au sujet de l'expérience des vétéranes. Je crois savoir que c'est la première fois que le Comité consacre une série de réunions uniquement aux vétéranes. Étant moi-même une vétérane, je suis honorée d'avoir été choisie par le Comité pour donner le coup d'envoi de cet engagement historique.

Au Canada, les femmes ont accès à toutes les professions et à tous les métiers des Forces armées canadiennes, les FAC, depuis 1989, année où le Tribunal canadien des droits de la personne, dans l'affaire Brown c. Forces armées canadiennes, a rejeté l'argument selon lequel les femmes nuiraient à l'efficacité opérationnelle des armes de combat des Forces.

Toutefois, depuis leur création, les FAC forment une organisation à prédominance masculine. À l'origine, leur approche de l'intégration des femmes et de l'égalité des chances consistait simplement à absorber les femmes dans leurs rangs en tenant compte le moins possible de leurs différences. Cette approche semblait logique. Dans l'ensemble, nous, femmes militaires, voulions seulement être traitées de la même manière que les autres.

Dans les Forces armées canadiennes, les politiques en matière de rémunération, d'avantages sociaux, de critères de promotion et d'exigences de rendement s'appliquent à tous de la même manière. Même les exigences en matière d'aptitudes physiques ont évolué vers une norme unique et commune à tous. Cependant, les femmes et les hommes sont différents et les effets du service militaire sur les femmes diffèrent des effets du service militaire sur les hommes.

En octobre 2021, mon bureau a publié dans le Journal of Military, Veteran and Family Health un examen de la portée sur les vétéranes des FAC et de la GRC. Cet examen des publications savantes et des documents gouvernementaux se concentre sur les expériences des vétéranes canadiennes dans leur ensemble, au lieu de s'arrêter à un seul aspect. Je recommande fortement au Comité de consulter cette étude exploratoire, qui fournit une synthèse complète des résultats des recherches actuelles sur l'expérience des vétéranes canadiennes.

Les données probantes révèlent que le service militaire a un impact différent sur les femmes sur le plan de la santé physique, de la santé mentale, de la sécurité financière et du passage du statut de militaire à celui de vétérane et de la vie militaire à la vie civile. Même si les données sont moins nombreuses sur les femmes membres et les vétéranes de la GRC, il ne fait aucun doute dans mon esprit que ce groupe de femmes ayant rendu des services exceptionnels au Canada mérite une attention égale.

Ce qui manque dans la recherche, c'est la raison pour laquelle il y a de telles différences clés entre les expériences des vétéranes et celles des vétérans.

J'encourage les chercheurs à se pencher non seulement sur ces différences, mais aussi à comparer les vétéranes aux femmes de la population canadienne en général afin de cerner plus clairement les problèmes qui leur sont propres.

Plus important encore, les vétéranes doivent être considérées comme un groupe distinct. Bien que certaines vétéranes soient également épouses, veuves ou s'identifient à d'autres groupes méritant l'équité, tout comme certains vétérans, elles constituent une population unique, ayant des besoins particuliers en raison de leur sexe ou de leur genre.

Par exemple, l'enquête auprès des clients d'Anciens Combattants Canada, ou ACC, permet au ministère d'évaluer la satisfaction à l'égard de ses programmes et de ses services. Cependant, les rapports ne font pas de distinction entre les femmes qui ont répondu au sondage. Conjointes, veuves et vétéranes sont tout simplement regroupées dans la même catégorie. Je pense que cela est inacceptable, aujourd'hui. ACC doit mieux comprendre les besoins des vétéranes et cela doit être apparent.

Dans le cadre de ses examens systémiques, mon bureau a toujours recommandé à Anciens Combattants Canada, ou ACC, de publier ses analyses comparatives entre les sexes plus, ou ACS Plus qui orientent toutes les activités ministérielles. Si elles sont effectuées correctement, les ACS Plus permettront à ACC de mieux comprendre en quoi ses politiques peuvent avoir des effets différentiels non seulement sur les vétéranes, mais aussi sur tous les groupes méritant l'équité qui souhaiteraient accéder aux avantages et aux programmes que le Parlement a créés pour tous les vétérans au Canada.

Je recommanderais également d'investir en amont dans les champs de recherche non encore explorés après toutes ces années où les femmes ont servi dans les FAC et la GRC. Nous n'obtiendrons pas de résultats équitables pour les vétéranes — et pour tous les vétérans méritant l'équité — tant que ces questions ne deviendront pas prioritaires sur le plan des ressources et de la collecte de données.

En résumé, je dirais ceci: lorsque j'ai commencé ma carrière militaire en 1982, nous, les femmes, voulions simplement être comme les autres, mais nous savons aujourd'hui que les différences et les nombreux facteurs intersectionnels associés à nos identités individuelles sont essentiels pour comprendre les besoins uniques des vétéranes au Canada et pour y répondre.

Je ne saurais trop vous remercier d'avoir fait de cette étude une priorité. J'attends avec impatience vos recommandations.

Merci.

2. Donna Van Leusden Riguidel, majore (à la retraite), à titre personnel

[Réunion 45, lundi 17 avril 2023](#)

[Traduit de l'anglais]

Je vous remercie.

J'ai longuement réfléchi à ce que j'allais dire aujourd'hui, car une telle occasion ne se présente pas souvent. Je sais que beaucoup d'entre vous, que ce soit dans le cadre d'autres témoignages ou dans les médias, ont entendu parler d'agressions, de violences et d'autres mauvais traitements infligés par un système qui n'était pas prêt à accueillir les femmes en 1988 et qui ne l'est toujours pas en 2023. Dois-je parler de mes premières années — je me suis engagée à 17 ans — durant lesquelles j'ai été agressée et harcelée, et du point culminant atteint lorsque l'un de mes instructeurs, qui a fini par accéder au grade de colonel, m'a ordonné de lui faire une fellation? Dois-je parler de la façon dont les hommes ont brisé les luminaires de la chambre d'hôtel où nous avons organisé une fête pour célébrer notre formation afin que nous ne sachions pas qui nous touchait et que nous soyons prisonnières dans le noir, ou du fait qu'à ma première nuit dans mon unité, hésitante et inquiète, on m'a mise à l'écart pour me remettre une lettre d'amour que m'avait écrite l'officier responsable du cours, ou de la façon dont j'ai essayé de tout oublier parce que l'armée pouvait assurer mon avenir financier, et ce, même après avoir reçu mon premier diagnostic de trouble de stress post-traumatique, après avoir commencé à prendre des médicaments pour m'aider à dormir et après avoir été violée par mon petit ami de l'époque, un membre de rang supérieur de l'unité?

Je vais raconter une histoire qui, jusqu'à il y a quelques mois, faisait l'objet d'une interdiction de publication.

À l'âge de 21 ans, j'ai suivi mon dernier cours en tant que militaire du rang. C'était à Kingston, et on venait de mettre en place des casernes mixtes. Le premier matin, lors de l'entraînement physique, mon sergent, le responsable du cours, m'a ordonné de courir à l'avant avec lui.

La nuit, pendant que nous dormions, les poseurs de lignes escaladaient l'extérieur du bâtiment pour entrer dans notre chambre. Au milieu de la première semaine, j'ai dû acheter de nouveaux sous-vêtements, car quelqu'un m'avait volé tous ceux que j'avais pendant qu'ils étaient dans le sèche-linge.

J'éprouvais des difficultés. L'année précédente, j'avais eu un accident de voiture et un ami de mes amis était mort dans mes bras. La première fois que mon nouveau petit ami et moi avons eu une relation sexuelle, j'étais tellement ivre que je ne pouvais pas tenir debout, encore moins donner mon consentement.

Je suis allée à la salle d'examen médical et j'ai demandé à être renvoyée à la maison. Ils m'ont donné une journée de repos et m'ont dit de revenir le lendemain. Mon sergent est venu dans ma chambre pour me parler de mon désir de rentrer à la maison. Je lui ai tout raconté. Je lui ai parlé de toutes les difficultés que j'avais, de mon trouble de stress post-traumatique, des médicaments que je détestais prendre, tout. Il s'est montré gentil et compatissant, et il m'a encouragé à terminer ma formation. Il m'a dit que c'était important pour ma carrière. J'étais rassurée de savoir qu'il se souciait de moi.

Après son départ, mes colocataires sont arrivés, tout excités, et m'ont dit que le sergent leur avait ordonné de « me sortir » ce soir-là pour m'aider à me détendre. Je me suis dit: « Où est le mal? » Tous les participants du cours étaient de la partie et nous avons tous beaucoup bu. Nous passions un bon moment. Mon sergent s'est même présenté à la fin de la soirée et a dit à tout le monde qu'il allait veiller à ce que je rentre en toute sécurité. Je ne me souviens pas de la raison qu'il m'a donnée pour justifier le fait que nous devions d'abord passer par sa chambre. Je me souviens juste que j'avais seulement envie de dormir lorsqu'il a commencé à m'enlever certains de mes vêtements. J'étais tellement fatiguée que je n'arrêtais pas de fermer les yeux. J'ai dit que je voulais m'en aller et il m'a retenue.

Encore une fois, il s'agissait de quelqu'un qui avait ma carrière entre ses mains, mais aussi, à plusieurs reprises, ma vie. J'étais extrêmement fatiguée et j'ai dit que je voulais m'en aller. J'étais à moitié nue quand je lui ai dit que je ne pouvais pas faire ça de toute façon parce que j'avais mes règles. Il m'a dit qu'il ne me croyait pas, mais qu'il allait vérifier, et que si c'était le cas, il allait me laisser partir. J'ai fermé les yeux pour qu'il puisse mettre ses doigts dans moi — le tampon, le sang. Il m'a laissée partir.

Le lendemain, j'ai réalisé qu'à partir de là, je ne pouvais pas prétendre d'être trop stressée pour justifier mon départ. J'étais piégée. J'ai dû expliquer à ce même sergent que je restais. Il m'a souri, m'a dit que je n'avais pas l'air dans mon assiette, m'a rappelé de prendre un petit déjeuner équilibré et m'a fait un clin d'œil. J'avais encore trois semaines de cours à passer avec lui.

Lorsque je suis rentrée à la maison, j'ai demandé un congé. J'avais besoin de digérer tout cela. Je savais que je ne pouvais plus venir au travail et voir tout le monde en uniforme: c'était trop difficile. Ma commis-cheffe, une femme, m'a dit de venir signer les papiers. Elle m'a prise à part et m'a dit que j'étais une salope, une pute et un fardeau administratif, et que je devais partir avant que l'on me mette à la porte. J'ai quitté les Forces armées canadiennes en janvier 1997.

Je suis revenue en avril 2006. J'ai connu quelques années formidables, puis encore plus d'agressions, de harcèlements et de violences. Pas un jour ne passe sans que je voie les visages d'hommes et de femmes qui ont utilisé ma gentillesse, ma compassion et, souvent, ma propre douleur pour me maltraiter et me faire du mal.

Que pouvons-nous changer? Depuis 2014, je me concentre sur la formation et l'éducation en matière de soutien aux personnes qui survivent à des agressions sexuelles.

Le principal facteur qui fait qu'une personne aura ou n'aura pas d'effets à long terme est le soutien qu'elle reçoit quand elle dénonce l'incident pour la première fois. Ce qui compte, ce n'est ni le coupable ni les blessures subies. Ce qui compte, c'est ce qui se passera la première fois qu'elle aura le courage de dire que quelque chose de terrible lui est arrivé. La façon dont on réagit à ces révélations est déterminante pour le rétablissement de cette personne.

En 2014, il n'existait pas de formation obligatoire sur la façon de soutenir une personne qui divulgue un traumatisme sexuel en milieu militaire, et il n'y en a toujours pas. Être victime d'un viol ne devrait pas vous coûter votre carrière.

Ma fille et moi avons enfin quitté son père violent en 2017. Son âme porte des cicatrices que j'aurais pu prévenir si je n'avais pas été aussi accablée par ma propre douleur. L'une des dernières fois que j'ai vu cet homme, il m'a dit que j'aurais dû lui dire que j'avais été violée, alléguant qu'il ne m'aurait jamais épousée s'il avait su que j'étais brisée.

Au printemps 2021, quatre survivantes se sont réunies pour créer cette entité que nous appelons le Survivor Perspectives Consulting Group. Au cours de ma dernière année en uniforme, j'ai formé près de 2 000 membres des Forces armées canadiennes sur la façon de soutenir les victimes et de reconnaître les signes avant-coureurs du comportement.

Nous avons formé des militaires fraîchement recrutés et jusqu'à des généraux trois étoiles, et d'après le sondage que nous effectuons après la formation, 83 % des personnes formées ont dit qu'elles savaient dorénavant comment soutenir quelqu'un. À ce jour, 98 % des personnes formées affirment que cette formation devrait être donnée à l'échelle des Forces armées canadiennes.

Au cours de ma dernière année en uniforme, j'ai reçu une mention élogieuse du chef d'état-major de la défense pour avoir créé ce programme et j'ai reçu une lettre de la lieutenant-générale Carignan m'informant que les dirigeants des Forces armées canadiennes ne voyaient aucun intérêt à institutionnaliser cette formation. Aucun des dirigeants du groupe Chef – Conduite professionnelle et culture ou du bureau du chef d'état-major de la défense n'a suivi cette formation.

Le 30 mars 2022, j'ai été libérée pour des raisons médicales, plus précisément pour un trouble de stress post-traumatique découlant d'un traumatisme sexuel en milieu militaire.

Notre groupe s'est agrandi et continue d'offrir cette trousse de formation à tous ceux que nous pouvons atteindre. Nous cherchons à utiliser ce que nous savons, nos compétences et, oui, notre douleur pour, espérons-le, apporter des changements aux Forces armées canadiennes. Or, nous nous butons sans arrêt à des obstacles. Nous ne comprenons pas pourquoi les dirigeants ne s'intéressent pas à une solution qui, de toute évidence, atteint sa cible. À ce jour, nous avons formé plus de 3 000 membres et nous continuons à nous développer. Pour ce qui est de l'avenir, nous avons déposé une demande de subvention pour le mieux-être des vétérans et nous avons bon espoir de l'obtenir.

Quelle est la demande? Nous avons besoin de plus de programmes axés sur les femmes. Le programme Soutien social pour les blessures de stress opérationnel, le programme Sans limites et le programme Wounded Warriors ne sont pas conçus pour nous. Ils essaient de temps en temps d'organiser des programmes d'appoint, mais ils n'ont pas de retraites ou de traitements dédiés aux anciennes combattantes. Même de petites choses comme l'accès à un établissement qui offre des zones réservées où les femmes pourraient faire de la musculation seraient un grand pas en avant. Les instances dirigeantes de tous les domaines doivent cesser de travailler avec des prestataires de services qui n'ont pas les qualifications ou l'expertise nécessaires pour travailler dans ces domaines, car cela occasionne des maux et des blessures.

En tant que prestataire de services, je dirais également que la procédure d'appel d'offres devrait donner la priorité aux entreprises appartenant à d'anciens combattants. À l'heure actuelle, lorsque vous êtes libérée pour des raisons médicales, vous êtes encouragée à suivre deux voies. La première consiste à trouver un emploi dès que possible. Lorsqu'on m'a libérée, on m'a carrément dit que j'étais tout à fait « employable ». J'ai 16 ans d'expérience comme officier des affaires publiques au sein des Forces armées canadiennes, mais je ne veux pas retourner à cette carrière au cours de laquelle j'ai été agressée et maltraitée. Ma seule autre option est de suivre des études et une formation pendant environ deux ans, ce qui, je l'espère, me permettra de faire autre chose.

J'aimerais qu'une partie de l'argent destiné à la formation soit également accessible aux personnes qui ont créé leur propre entreprise. L'argent est déjà là. Il s'agit simplement de changer la manière dont nous pouvons y accéder. Aux États-Unis, un certain pourcentage de contrats doit être attribué chaque année à des entreprises appartenant à d'anciens combattants.

Notre groupe fait tout en son possible pour permettre aux gens d'avoir une carrière valorisante au sortir de l'armée. Nous avons mis au point un outil puissant. Notre formation change les mentalités. Nous l'avons constaté plus de 3 000 fois. Nous sommes résolues à faire en sorte que les Forces armées canadiennes, la GRC, le gouvernement et le Canada soient plus forts et plus inclusifs. Nous ne comprenons pas pourquoi les Forces armées canadiennes semblent si déterminées à réduire nos efforts à néant, mais nous persistons, car leur tenir tête, ce n'est pas nouveau pour nous. Nous avons regardé dans les yeux des hommes et des femmes qui nous ont violées, harcelées et battues. Nous sommes blessées, mais pas brisées, et nous ne partirons pas.

Je vous remercie.

3. Michelle Douglas, Fonds Purge LGBT

Réunion 45, lundi 17 avril 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour, monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie sincèrement de votre invitation à témoigner aujourd'hui.

J'aimerais commencer par vous donner un peu de contexte.

Je suis une femme vétérane. Je suis aussi une survivante de la purge LGBT du Canada.

Le Musée canadien des droits de la personne parle de la purge LGBT comme de l'une des violations des droits de la personne les plus longues et les plus vastes contre un segment de la main-d'œuvre de l'histoire du Canada, et j'ajouterais la plus méconnue.

Nous estimons qu'entre les années 1950 et 1990, environ 9 000 personnes — des membres de la communauté 2SLGBTQ dans l'armée canadienne, la GRC et la fonction publique fédérale — ont vu leur carrière freinée ou interrompue parce que leur orientation sexuelle ou leur identité de genre était considérée comme une menace pour le pays qu'elles avaient choisi de servir. Pendant la guerre froide et bien au-delà, ce processus discriminatoire était souvent justifié

par le risque pour la sécurité nationale, compte tenu de leur — de notre, de ma — prétendue faiblesse de caractère et de leur susceptibilité au chantage d'agents étrangers, malgré l'absence de toute preuve qu'une telle coercition n'a jamais eu lieu.

La purge a brisé des vies et des carrières en causant des traumatismes psychologiques, des difficultés matérielles, des ruines financières, des actes d'automutilation et des suicides. Je comprends très bien cette période honteuse de l'histoire canadienne, car j'ai été victime de la purge dans l'armée en 1989.

Je me suis enrôlée dans les Forces armées canadiennes en 1986. J'étais très honorée et fière de servir. Je voulais devenir policière militaire, et c'est ce que j'ai fait, en terminant première de ma classe dans la Branche de la police militaire. J'avais mon insigne et ma commission en tant que jeune sous-lieutenant, mais un jour, j'ai été affectée à l'Unité des enquêtes spéciales, l'unité même de la police militaire où j'avais été affectée lors de ma première affectation parce que j'étais sortie première de ma promotion et qu'ils voulaient me faire cet honneur. Cette unité était chargée de mener les enquêtes criminelles les plus graves, y compris le sabotage, la subversion, l'espionnage et les allégations d'homosexualité.

Peu après mon entrée dans cette unité d'enquête spéciale, mon chef m'a convoquée dans son bureau. Il m'a dit que nous allions participer à une enquête à Ottawa en partant de la Base des Forces canadiennes de Toronto. Je l'ai suivi dans une voiture banalisée, un modèle K. J'étais habillée en civil. En arrivant près de l'aéroport, il s'est arrêté dans un hôtel, et j'ai été interrogée là sur mon orientation sexuelle pendant les deux jours qui ont suivi. Ce n'était que le début de mon interrogatoire sur mon orientation sexuelle.

Plus tard, la police m'a emmenée en avion à Ottawa pour me faire passer un polygraphe sur mon orientation sexuelle. Alors que j'étais assise, attachée à la chaise du polygraphe, j'ai admis que j'étais tombée amoureuse d'une femme. J'ai découvert plus tard que les questions qu'on avait l'intention de me poser si j'avais continué le processus comprenaient cette première question très offensante: « Avais-je déjà léché les parties intimes d'une autre femme? » Je suis tellement reconnaissante aujourd'hui qu'on ne m'ait pas posé cette question. Je suis sortie de cette expérience humiliée et honteuse. D'autres se sont fait poser des questions similaires, de nature très sexuelle.

J'ai également été forcée de faire ma sortie du placard auprès de ma famille. On m'a donné 24 heures pour le faire, faute de quoi la police serait envoyée pour le faire à ma place. En fin de compte, malgré le fait d'avoir terminé première dans tous les cours que j'ai suivis dans l'armée, j'ai été licenciée.

Ces expériences m'ont marquée à vie et ont marqué à vie les milliers d'autres personnes qui les ont vécues. Sur mon dossier de licenciement, il est mentionné « ne peut être employée avantageusement en raison de son homosexualité ». J'ai poursuivi l'armée pour ce traitement et, en 1992, c'est mon action en justice qui a officiellement mis fin à la politique de discrimination à l'encontre des personnes 2SLGBTQI qui servaient leur pays dans les Forces armées canadiennes.

J'ai servi pendant trois ans seulement, mais je suis aujourd'hui une femme vétérane, et cela fait 30 ans que j'essaie, avec beaucoup d'autres, de rendre justice à ces survivants et vétérans oubliés. En 2018, un recours collectif a abouti à un règlement pour plus de 700 personnes qu'il a été possible de retracer et qui ont pu obtenir un peu de justice. Une justice différée est quand même parfois une justice.

Aujourd'hui, je travaille à plein temps aux efforts de réconciliation et de commémoration relatifs à cette période de l'histoire. Je travaille de près avec la communauté et je vois les répercussions sur elle, en particulier sur les femmes qui ont survécu à la purge. Ces femmes vétérans souffrent. En fait, la plupart des personnes que nous rencontrons ont des besoins très particuliers comme vétérans.

Le lien de confiance avec leur employeur et leur pays a été brisé. Beaucoup de ces personnes ont été victimes de violences sexuelles. Nous savons également que beaucoup de celles qui font partie du recours collectif pour la purge faisaient également partie du recours collectif pour les traumatismes sexuels dans l'armée.

Pensez à la honte et aux traumatismes profonds que ces personnes ont subis par la faute du gouvernement. Nous avons envers ce groupe de vétérans particulier un devoir de diligence, qui va au-delà des règlements juridiques. La création du Bureau de la condition féminine et des vétérans LGBTQ2 au sein du ministère des Anciens Combattants est un très bon début.

Nous avons besoin d'aide pour retrouver ces vétérans. Parfois, la honte les a poussés à retourner dans le placard. Nous savons que certains se sont suicidés. Nous savons que la honte était si profonde que beaucoup ne s'en sont jamais remis, mais nous voulons essayer de les retrouver parce que nous pensons pouvoir les aider. Les besoins qui ne peuvent être satisfaits par d'autres organismes de services sociaux — parce qu'ils ne savent tout simplement pas ce qui s'est passé — peuvent l'être par des organismes adaptés, notamment le Bureau de la condition féminine et des vétérans LGBTQ2.

L'éducation joue un rôle crucial. Il ne faut pas qu'une personne qui appelle enfin pour la première fois afin d'obtenir de l'aide d'Anciens Combattants Canada se fasse dire qu'il est impossible de penser qu'une telle histoire puisse s'être produite au Canada. La personne est alors rejetée à nouveau, et c'est la dernière fois que nous la voyons.

Les femmes vétérans transgenres sont particulièrement vulnérables. Nous devons être là pour elles. Nous ne pouvons pas les ignorer et nous devons — comme nous le faisons pour tous les vétérans — les honorer, les soutenir et les respecter. Le groupe de survivants vieillit. Certains sont en colère. Ils ne savent plus à qui faire confiance.

Nous constatons également une augmentation de la toxicomanie, du nombre de sans-abri, de la précarité de la vie familiale et de la misère chez les personnes âgées. Il s'agit là, bien sûr, des conséquences des traumatismes, de la souffrance et de la trahison du gouvernement.

Je suis ici pour parler, je l'espère, de l'élimination des obstacles et des barrières afin de permettre à ce groupe de vétérans d'accéder aux services dont ils ont besoin, car nous ne leur devons rien de moins. Je serais heureuse de vous parler plus en détail des femmes extraordinaires et de tous ceux qui ont survécu à la purge, et de la façon dont le Comité pourrait répondre à leurs besoins.

En terminant, je veux rendre hommage à ces femmes, ces survivantes extraordinaires qui ont servi leur pays de manière si héroïque, et à ma collègue, la lieutenant-colonelle Cathy Potts, qui s'est jointe à moi aujourd'hui.

Je vous remercie, monsieur le président.

4. Rosemary Park, capitaine de corvette (à la retraite), Hommage aux femmes militaires Canada

Réunion 45, lundi 17 avril 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour, monsieur le président, et bonjour aux membres du Comité et à mes collègues.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant ce comité dans le cadre de son étude sur les expériences vécues par les femmes vétérans. Je crois comprendre qu'il s'agit de la première étude sur le sujet menée par le Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes, toutes législations confondues. Si c'est bien le cas, je vous en félicite et vous remercie.

Je salue l'imposant travail que vous entreprenez. Je crois que l'on pourrait difficilement inclure davantage dans les questions et expériences que cette étude tente d'approfondir afin de comprendre ce que représente le choix de servir le Canada pour les femmes.

Dans le cadre de ma déclaration liminaire, j'aimerais en tout respect soumettre une question parallèle au thème de la journée, soit le recrutement et la vie dans les forces armées: que signifie pour le pays le choix que font les femmes de servir le Canada?

Quelle source de talents extraordinaire représentent les femmes militaires et qu'offrent-elles à titre de cohorte unique au service de la démocratie, de la défense et de la sécurité, de la société civile et du développement économique du Canada, et maintenant de ses exigences stratégiques en matière d'adaptation à l'environnement?

Inversement, quelles sont les conséquences de l'incapacité des Forces armées canadiennes d'évaluer cette occasion et de la saisir en 55 ans, et de leur choix répété de ne pas adopter de plan stratégique visant expressément l'optimisation et la valorisation de l'inclusion des femmes militaires en 55 ans?

Tout cela est éloquent. À mon avis, c'est illustré par les témoignages que vous entendez.

Le 13 décembre 2021, les excuses officielles de la ministre de la Défense nationale, de la sous-ministre et du chef d'état-major de la défense dans la foulée du recours collectif de 850 millions de dollars contre les Forces armées canadiennes et le ministère de la Défense nationale pour inconduite sexuelle ne comportaient aucune mention des femmes militaires, des hommes ou des femmes. Pas une. On a bien mentionné la communauté LGBTQ, mais pas une seule fois les femmes.

Sur quoi dépendent-ils 850 millions de dollars? Pardonnez-moi. Il y a 50 millions de dollars là-dessus destinés aux hommes.

Nous sommes une force invisible. Quel gâchis! Quelle occasion ratée par le Canada!

Les quatre diapositives PowerPoint que j'ai remises à la greffière du Comité à votre intention représentent ma brève illustration des difficultés et des résultats clés, que je signale depuis 51 ans maintenant, en matière de compréhension de l'inclusion des femmes militaires aux Forces armées canadiennes et des femmes vétérans dans la société canadienne en général, puis des mesures à prendre en ce sens.

La notice biographique d'une page que j'ai soumise à la greffière du Comité décrit une partie de ces efforts à titre de chercheuse militaire dans le cadre de mes activités nationales, provinciales et communautaires comme fondatrice d'Homage aux Femmes Militaires, aujourd'hui une association militaire par procuration visant à connaître, à honorer, à soigner les femmes militaires au Canada et à renforcer leur contribution, puisqu'il n'y en a pas d'autres. Depuis cinq ans, je suis également gestionnaire du projet du portail Homage aux Femmes Militaires du Centre de politique internationale et de défense de l'Université Queen's.

Un autre des documents que j'ai remis à la greffière décrit les 34 projets entrepris par Homage aux Femmes Militaires et l'Université Queen's depuis 2017, projets qui visent la résolution de problèmes précis. Globalement, ces projets décrivent les lacunes que nous avons cernées et les mesures correctives que nous avons mises en œuvre relativement aux moyens scientifiques, à la tenue de dossiers des FAC, à l'inclusion et à la valorisation des femmes militaires, à la commémoration et à la célébration du service militaire des femmes, et à la réponse des services communautaires.

Je ne serais pas surprise que les quatre thèmes choisis par le Comité, qui vont de la santé physique et mentale des femmes aux initiatives développées dans les pays alliés, mettent l'accent sur la mise en œuvre des meilleures mesures de soutien possible pour les femmes vétérans et mènent à des recommandations à cet effet. Je m'attends à ce que les recommandations visent à soutenir les femmes vétérans en tant que personnes, mais aussi à assurer le bien-être de chacune. Ce sont des visées louables. Je ne peux qu'exhorter les membres du Comité, en tant que représentants élus, à réfléchir à la façon dont leurs recommandations peuvent avoir une plus grande valeur stratégique et un plus grand impact.

Il s'agit d'un problème canadien. Il faut agir pour le Canada. Quel gâchis! Merci.

5. Christine Wood, à titre personnel

Réunion 45, lundi 17 avril 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci, monsieur le président, et bonjour à tous.

Je souhaite d'abord remercier le Comité de reconnaître les différences propres au sexe ou au genre qui peuvent entraîner des effets inévitables sur la santé des femmes militaires et vétérans, qui forment un groupe unique, puis de s'y pencher. On a déjà souligné que cette étude s'est longtemps fait attendre, et je suis emballée d'être des vôtres aujourd'hui.

Monsieur le président, j'ai joint les forces armées à 31 ans. J'étais au sommet de ma forme, tant physique que mentale. Même si j'étais la plus petite membre de mon peloton, j'ai porté le même sac à dos contenant le même équipement qu'un homme de grande taille. Après 15 semaines éreintantes, je suis partie de Saint-Jean avec ma commission d'officière, ainsi qu'avec des fractures de fatigue et une fasciite plantaire aux deux pieds. J'ai eu besoin de cinq mois de physiothérapie pour m'en remettre. Je crois que la majorité des Canadiens, et peut-être vous aussi, seraient choqués d'apprendre que, à ce jour, mes pieds ont coûté à eux seuls près de 50 000 \$ en traitements et compensations à Anciens Combattants Canada. J'estime que c'est un montant ridicule pour un problème qui peut être prévenu.

Plus grave que les dommages à mes pieds, l'équipement mal ajusté a aussi, au mieux, aggravé ou, au pire, causé l'affaiblissement de mon plancher pelvien, ce qui a mené à de graves problèmes de reproduction. J'ai eu des grossesses à haut risque, une fausse-couche, un accouchement prématuré, une descente de vessie, sans compter le stress constant et l'incontinence fécale. J'ai 44 ans, et je dois souvent porter un sous-vêtement jetable pour adultes, car une crise de panique ou un cauchemar peuvent provoquer des fuites accidentelles.

Vous dire tout cela peut être extrêmement humiliant pour moi. C'est dur, mais je crois qu'il est important que tout le monde comprenne quels sont les coûts réels pour des gens comme moi quand notre système continue de rendre les questions propres aux femmes invisibles. Le mot « invisible » sonne juste pour beaucoup d'entre nous, je crois. J'estime que mon expérience est invisible pour Anciens Combattants Canada. Mes blessures sont invisibles.

Nous savons que les femmes militaires sont disproportionnellement visées par l'inconduite sexuelle, le harcèlement sexuel, la violence sexuelle, la discrimination fondée sur le genre et l'abus de pouvoir. J'ai vécu toute la gamme des inconduites sexuelles au cours des 18 premiers mois de mon service. L'agression sexuelle que j'ai subie 18 mois après mon arrivée a été de loin la plus dommageable de ces expériences, et j'ai depuis développé des troubles de stress post-traumatique.

Dans mon cas, les troubles de stress post-traumatique se manifestent physiquement. C'est somatique. Je crois que c'est quelque chose qui est particulièrement vrai chez les femmes, comparativement aux hommes. C'est quelque chose qui ne figure pas dans ce document si important qu'est la Table des invalidités d'Anciens Combattants Canada. La souffrance mentale cause de la souffrance physique. Pensez par exemple à quelqu'un atteint d'arthrite lombaire. Il est sédentaire. Il peut devenir isolé, puis peut-être déprimé ou anxieux. C'est logique pour nous

tous. L'inverse est également vrai. Si quelqu'un de déprimé ou d'anxieux devient sédentaire et isolé, son corps se dégingue. C'est exactement ce qui m'est arrivé.

Bref, on m'a diagnostiqué 10, plus de 10, maladies physiques distinctes depuis mon agression, maladies qui vont demander un suivi et un traitement jusqu'à la fin de mes jours. Il y a entre autres le syndrome des jambes sans repos, le diabète de type 1, qui est sorti de nulle part à 36 ans, les migraines chroniques, la fibromyalgie, l'infection transmise sexuellement, des problèmes de plancher pelvien et de reproduction, la dysfonction sexuelle, des douleurs dans le bas du dos, l'arthrite au niveau du cou, la sensibilité extrême aux sons et à la lumière, l'apnée du sommeil et l'acouphène. Ce ne sont là que les répercussions physiques, toutes directement liées au fait que je suis en état d'hypervigilance depuis 12 ans.

Je n'ai pas fait de réclamations à Anciens Combattants Canada pour tous ces troubles parce que, comme je l'ai dit, j'ai l'impression que le ministère ne peut pas me voir, ni moi ni mes déficiences. Il ne les admet pas comme liées à mon service. C'est une perte de temps et d'énergie pour moi, mais ma santé continue de se dégrader parce que ces troubles ne sont pas traités. Chaque demande de prestation que j'ai faite pour un trouble physique, outre pour mes pieds, ce qui était évident, a été rejetée d'emblée et j'ai dû interjeter appel.

J'ai conscience que le temps file, monsieur le président. J'aimerais parler au Comité de diverses façons d'aller de l'avant. J'aimerais parler de la création de comités consultatifs externes. Je souhaite joindre ma voix au nombre croissant d'appels pour qu'Anciens Combattants Canada publie son rapport sur l'analyse comparative entre les sexes, que nous attendons toujours. J'aimerais que le ministère rende public l'accès à ses recherches financées par les Canadiens. J'aimerais que ce comité recommande la création d'un système global de soins médicaux qui répond aux besoins des femmes. Je fais ici référence tant aux soins ambulatoires qu'aux hospitalisations. Je parle de cela depuis sept ans, mais je serai heureuse de continuer à le faire, car, un jour, nous en ferons une réalité.

Je pourrais vous en dire tellement plus, mais je vais m'arrêter ici. Je suis ouverte à vos questions, même si vous n'êtes pas à l'aise de les poser. Nous ne pouvons pas changer ce que nous ne pouvons pas nommer. Nous ne pouvons pas être timides à cet égard, donc je vous exhorte à faire des recommandations musclées à Anciens Combattants Canada en vous fondant sur nos témoignages et sur ceux qui suivront afin que le ministère fasse désormais preuve de transparence et d'ouverture, puis qu'il puisse répondre aux besoins propres aux femmes militaires et vétérans comme moi, car je ne veux pas que ce soit d'autre vive ce que j'ai vécu.

Merci de me recevoir.

6. D^{re} Karen Breeck, majore (à la retraite), Réseau de recherche et d'engagement des vétérans

[Réunion 46, jeudi 20 avril 2023](#)

[Traduit de l'anglais]

C'est en tant que médecin ayant travaillé au sein de l'armée pendant plus de 20 ans que je commencerai par remercier, par l'entremise du président, tous les membres du comité permanent d'accepter de mener cette toute première étude sur les femmes vétérans. Merci.

J'ai suivi la santé de centaines de femmes militaires et vétéranes au cours des trois dernières décennies et j'ai hâte de discuter de mes recommandations avec vous pendant la période de questions. J'aimerais d'abord présenter au Comité trois éléments que je trouve utiles pour orienter ma réflexion sur les questions relatives aux femmes vétérans.

Le premier est la définition du problème. Quel est le problème que nous essayons de résoudre? Il est important de commencer par situer la nécessité de cette étude sur les femmes vétérans. J'aimerais rappeler au Comité, ainsi qu'à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes qui nous écoutent aujourd'hui, que ce ne sont pas toutes les vétéranes qui sont gravement blessées, qui souffrent de traumatismes sexuels militaires ou qui ont des problèmes de transition après avoir quitté l'armée. Cependant, j'espère que nous sommes tous d'accord pour dire que nous voulons que tous les vétérans aillent bien, pas seulement certains d'entre eux.

Par conséquent, cette étude pourrait viser à déterminer comment le gouvernement peut optimiser le bien-être de toutes les femmes vétérans. La question qui se pose alors est la suivante: comment saurons-nous que ce problème est résolu? Quel est le meilleur moyen de mesurer la qualité de vie ou le bien-être? En outre, en quoi consiste exactement le contrat social moderne entre les Canadiens et les vétérans de la génération d'après la Seconde Guerre mondiale? Sans une compréhension claire de ce qui serait « trop demander » de la part des vétérans, comment un nouveau militaire peut-il prendre une décision éclairée sur ce à quoi il s'engage?

Le deuxième problème concerne la terminologie. Les termes sont-ils tous bien définis? Les mots qu'on emploie comptent. Le sexe biologique, l'identité de genre et l'orientation sexuelle sont des concepts connexes qui se chevauchent, mais ce ne sont pas des termes interchangeables. Les mots doivent être définis dans leur contexte et utilisés avec précision, faute de quoi les efforts déployés pour résoudre les problèmes auront tendance à stagner, particulièrement en ce qui concerne le bien-être des femmes.

Le troisième aspect est la capacité à résoudre le problème. Qui est le mieux placé pour s'attaquer au problème? Les problèmes graves, souvent déchirants rencontrés par les femmes vétérans ne manquent pas. Toutefois, il ne faut pas oublier que ce n'est pas parce qu'une vétérane éprouve un problème que ce problème est automatiquement attribuable au fait qu'elle soit une femme.

Les problèmes propres aux femmes vétérans nécessitent une volonté politique et des fonds ciblés pour que les anciens systèmes conçus par des hommes, pour les hommes répondent équitablement aux besoins des femmes. En rétrospective, c'est la décision du gouvernement d'appliquer une approche d'intégration « sans distinction de genre » qui a rendu invisibles la plupart des problèmes propres aux femmes militaires.

Les femmes militaires se sont longtemps échinées, souvent à leurs dépens, surtout dans les années 1980 et 1990, non seulement pour vivre avec ces inégalités, mais aussi pour les nommer et tenter de les faire corriger pour la génération de femmes suivantes.

Ainsi, bien que de nombreuses inégalités aient été corrigées depuis la base, il reste des problèmes qui ne peuvent être résolus qu'au niveau gouvernemental, c'est-à-dire depuis le haut de la hiérarchie. C'est là que j'encourage le Comité à concentrer ses efforts, puisque seuls ses membres peuvent régler ces problèmes.

Il y a 30 ans, le Canada était un leader mondial en matière d'intégration des femmes dans l'armée. Le gouvernement canadien a aujourd'hui l'occasion de retrouver son statut de chef de file en planifiant stratégiquement la meilleure façon d'intégrer, de normaliser, de favoriser et d'optimiser le bien-être des femmes qui souhaitent revêtir l'uniforme pour servir leur pays.

Je conclurai mon intervention par un appel à l'action. En tant que médecin et vétérane moi-même, je demande à tous les députés ici présents de s'engager à travailler ensemble, sans partisanerie, afin de trouver les meilleures solutions pour la santé et le bien-être des militaires, qu'ils soient toujours en service ou à la retraite.

Comme beaucoup d'autres, je suis prête à collaborer avec tous les parlementaires afin de rendre l'armée plus forte et plus résiliente.

Les femmes représentent la moitié de la population canadienne, et il devient vite important pour la sécurité nationale d'élaborer un plan stratégique pangouvernemental sur la façon de mieux nous inclure et de prendre soin de nous dans l'armée et par la suite.

Merci.

7. Elena Vazquez, adjudante-maître (à la retraite), Coding for Veterans

Réunion 47, lundi 24 avril 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour, monsieur le président et membres du Comité. L'organisme Coding for Veterans m'a invitée à m'adresser aujourd'hui au Comité en tant que femme vétérane qui vient tout juste d'effectuer la transition à la vie civile.

Je suis actuellement une étudiante dans le programme de cybersécurité de Coding for Veterans. Après une longue carrière dans les Forces armées canadiennes, dans le domaine de l'administration et des ressources humaines, j'ai décidé de me lancer dans un secteur entièrement différent. Je dirais que les FAC ont contribué au choix de ma nouvelle vocation.

Mon expérience militaire en tant que soldate a été acquise durant les années que j'ai passées dans la Force de réserve et dans la Force régulière au Canada et à l'étranger. J'ai porté fièrement l'uniforme militaire pendant 35 ans, et j'ai eu une carrière excitante et enrichissante durant cette période. J'estime que mon passage dans l'armée a eu une incidence positive sur moi et m'a aidée à effectuer la transition avec la confiance et les outils nécessaires à la réussite de ma vie après le service militaire.

Deux ans avant ma retraite de l'armée, j'ai su que j'allais être libérée pour des raisons médicales, car ma forme physique n'était plus satisfaisante. Au cours de ces deux dernières années, j'ai assisté à un séminaire du Service de préparation à une seconde carrière, que l'on appelle communément un séminaire du SPSC. Ces séminaires fournissent tellement d'informations utiles que j'y ai assisté à deux reprises durant ces deux années. Les séminaires du SPSC préparent bien les membres des FAC et fournissent toutes les ressources nécessaires en prévision de la retraite.

La participation à ces séminaires m'a fait réfléchir à ce que j'avais accompli et à mon avenir potentiel. J'avais besoin d'une nouvelle vocation, qui se révélerait aussi excitante et stimulante que ma carrière dans les FAC.

Je savais une chose: je ne voulais pas retourner dans le domaine de l'administration ni gérer du personnel. En m'appuyant sur ce que j'avais appris durant les séminaires du SPSC, j'ai réfléchi soigneusement à mes passions et à mes intérêts, et j'en ai déduit que les technologies de l'information semblaient être un domaine qui me convenait. Dans ce domaine, la cybersécurité me paraissait un bon choix, car c'est un domaine qui peut s'avérer gratifiant et stimulant et qui implique de protéger et de défendre les renseignements et les systèmes desquels nous dépendons tous. Ce n'est pas très différent de l'une des principales responsabilités des FAC, c'est-à-dire défendre le Canada et ses intérêts, qui est une responsabilité que je connais très bien.

Je ne peux pas parler pour les autres, mais, dans mon cas, la transition vers la vie civile s'est très bien déroulée. Trouver un médecin de famille a été le seul aspect qui m'a causé de l'anxiété. Tout au long de ma carrière militaire, les FAC se sont chargées d'assurer mon suivi médical, mais lors de mon retour à la vie civile, cette responsabilité m'appartenait. Cela m'a ouvert les yeux.

J'ai eu la chance de trouver un médecin 19 mois après ma libération. Je connais beaucoup de gens qui n'ont pas eu cette chance, et je sais que c'est un problème à l'échelle nationale. C'est un élément que je recommanderais d'améliorer. Pour de nombreux militaires, quitter l'armée est une étape très difficile, alors ils ne devraient pas en plus avoir à vivre le stress de se trouver un médecin de famille.

Je sais que je suis sur la bonne voie pour devenir une spécialiste de la cybersécurité. J'étudie à cette fin depuis deux ans et je suis satisfaite de ce nouveau chapitre de ma vie. Même si j'éprouve parfois des difficultés, je persévère à mon propre rythme.

Merci.

8. Cora Saunders, Du régiment aux bâtiments

Réunion 47, lundi 24 avril 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci, monsieur Maloney.

J'aimerais vous remercier, monsieur le président, vous ainsi qu'Anciens Combattants Canada de nous avoir invités pour parler d'un sujet important, soit l'expérience des femmes vétérans.

Comme M. Maloney l'a expliqué, il y a un peu plus d'un an, j'ai été embauchée en même temps que Jamie McMillan à titre de spécialiste en sensibilisation auprès des femmes et des membres de la communauté LGBTQ2+ dans l'armée. J'ajouterais que cela a été un honneur de travailler avec M. Maloney et l'équipe du programme Du régiment aux bâtiments au cours de la dernière année.

À titre d'information, je suis une militaire à la retraite qui compte 32 années de service combiné dans la Force régulière et la Force de réserve, deux expériences très enrichissantes. M. Maloney vous a déjà donné un aperçu des mesures prises par l'équipe du programme Du régiment aux bâtiments pour aider les vétérans et leur famille à faire la transition vers des métiers de la construction au civil. J'aimerais maintenant vous offrir quelques exemples de réussite, dont celui de mon fils.

Le père de mon fils était lui aussi un vétéran qui a participé à au moins trois missions de maintien de la paix pendant ses 28 années de service. Environ un an après sa dernière mission, il a été tué dans un accident de la route. Nous étions alors divorcés. Mon fils, qui avait 11 ans à l'époque, a connu beaucoup d'épreuves et de difficultés pendant son adolescence et a été incapable de se trouver un emploi stable. Toutefois, grâce à l'aide du programme Du régiment aux bâtiments, mon fils, qui serait considéré comme une personne à charge des militaires, fait désormais partie du syndicat des mécaniciens de chantier à Calgary, en Alberta, et il s'en sort extrêmement bien. Il milite pour notre programme et en parle à autant de gens que possible.

Comme M. Maloney l'a mentionné, nous travaillons en partenariat avec des organismes comme l'Office to Advance Women Apprentices. C'est d'ailleurs par l'intermédiaire de celui-ci qu'une de mes clientes, l'ancienne combattante Diana Scott, a trouvé notre organisation. Diana agit comme porte-parole pour le programme Du régiment aux bâtiments et toutes les femmes vétérans, car elle montre qu'il n'est jamais trop tard dans la vie pour acquérir de nouvelles connaissances et s'initier, par exemple, à un métier spécialisé. À l'heure actuelle, nous aidons Diana à se trouver une carrière motivante comme mécanicienne de chantier dans le secteur syndiqué de la construction.

Dans ma vie personnelle, je me suis parfois demandé à quoi mon expérience militaire aurait ressemblé si j'avais été un homme ou si j'avais épousé quelqu'un avec un grade bien supérieur au mien. Il y a eu un moment où je me suis sentie abandonnée par mon pays: cela faisait alors cinq ans que j'étais dans une affectation, et mon fils éprouvait des difficultés en l'absence de membres de la famille à proximité. J'ai donc présenté une demande officielle pour être réaffectée dans sa ville natale de St. John's. Un autre membre de mon unité a soumis une demande en même temps que moi, car son fils avait lui aussi du mal à s'adapter. Cet homme, qui avait deux grades de plus que moi, n'était en affectation à cet endroit que depuis un an. Sa demande a été acceptée, tandis que la mienne a été rejetée.

On m'a dit que ma situation n'était guère différente de celle de n'importe quel autre parent. Pour être franche, j'ai été choquée et déçue. Cette situation m'a amené à réfléchir à mes différentes identités en tant que membre des Forces armées canadiennes, femme et mère monoparentale. Je me suis sentie vulnérable de ne pas avoir le soutien dont j'avais besoin. Pourquoi ma famille était-elle traitée différemment de celle de mon collègue masculin?

Il y a eu d'autres moments dans ma carrière où les choses ont mal tourné. J'ai notamment participé à un recours collectif pour inconduite et agression sexuelle. Sans entrer dans les détails, en 2011, après avoir intégré la Force de réserve dans ma province natale, j'ai été agressée. J'ai été entièrement prise au dépourvu. C'était si soudain. Cet incident m'a amené à tout remettre en cause au sujet de l'armée et du personnel en uniforme. On entend toujours dire que si une femme a été agressée, c'est en raison de la façon dont elle était habillée. J'étais pourtant en uniforme lorsque cela s'est produit et je me rendais au souper de Noël des soldats, une de mes activités favorites. Cette soirée a été gâchée pour moi.

Cet incident me hantera toujours, mais comme un grand nombre de femmes qui participent au recours collectif, je ne laisserai pas cette expérience me définir. Aucun système ou organisme n'est parfait, et il reste beaucoup de travail à faire. Voilà pourquoi je travaille pour des organismes comme Du régiment aux bâtiments et je communique tous les jours avec Anciens Combattants Canada pour savoir ce qui peut être amélioré pour aider les femmes dans l'armée.

Au cours des dernières années, j'ai constaté de grandes améliorations. Je veux continuer de faire partie de la solution afin que d'autres femmes militaires et vétérans puissent avoir des expériences favorables et se remémorer leur carrière militaire avec fierté. Merci, monsieur le président.

9. Patricia Henry, colonelle (à la retraite), Willis College

Réunion 47, lundi 24 avril 2023

[Traduit de l'anglais]

Monsieur le président, je vous remercie vous ainsi que les membres du Comité de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Patricia Henry, et j'ai servi dans les Forces armées canadiennes pendant plus de 37 ans. J'ai pris ma retraite à titre de colonelle en 2019. Depuis ma retraite, j'ai pu retourner aux études et accéder à des programmes d'Anciens Combattants Canada, ou ACC. Je pense surtout à la prestation d'ACC en matière d'éducation et de formation.

J'ai rejoint une équipe locale de vétérans au Willis College ici à Ottawa et nationale en ligne, appelée l'équipe de partenariat avec les militaires et les vétérans. Le rôle de cette équipe est d'aider les vétérans à retourner aux études. Nous sommes une équipe de trois vétérans dont la seule fonction est d'aider les conseillers en admission, les conseillers financiers et les instructeurs, mais surtout les vétérans pour tout ce qui pourrait constituer un obstacle à l'obtention de leur diplôme.

Nos recherches nous ont démontré que les femmes vétérans préfèrent parler à d'autres femmes vétérans, et cela fait partie de mon travail. Nous savons aussi qu'il est important pour elles d'avoir accès à un horaire flexible. Nous l'offrons dans tous nos programmes, que ce soit pour des rencontres en personne, à distance ou en ligne. Nous entrons en contact avec les vétérans pendant le processus d'admission et demeurons à leurs côtés pendant leurs études en leur offrant le soutien de leurs pairs.

Les vétérans qui retournent aux études font appel à nous pour obtenir de l'aide à bien des égards. Nous pouvons notamment les aider à naviguer le système scolaire pendant une crise familiale, à régler les problèmes qui peuvent survenir en classe et à comprendre l'offre de soutien d'ACC et les façons d'y accéder.

Enfin, nous avons beaucoup travaillé avec l'ensemble du personnel de nos établissements d'enseignement supérieur pour qu'ils sachent comment travailler efficacement avec les vétérans. Nous voulons veiller à ce que nos écoles les accueillent bien. En fin de compte, nous avons travaillé avec des centaines de vétérans de retour aux études pour les aider à terminer leur parcours scolaire et à se trouver un emploi significatif et bien rémunéré après leur service militaire.

Monsieur le président, je vous remercie ainsi que les membres du Comité de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui.

10. Kristin Topping, majeure (à la retraite), La Fondation du prince au Canada

Réunion 47, lundi 24 avril 2023

[Traduit de l'anglais]

Monsieur le président, mesdames et messieurs, merci de nous inviter parmi vous aujourd'hui.

J'ai été libérée des Forces armées canadiennes, ou FAC, pour des raisons médicales en juillet 2020, après 22 ans de service. J'ai subi un traumatisme cérébral en décembre 2016 et, pendant la première phase de ma convalescence, on m'a diagnostiqué une rare affection génétique débilante et graduelle. Les effets cumulatifs de mon état médical ont entraîné non seulement des déficits médicaux et physiques, mais aussi une perte totale de mon emprise sur moi-même et de ma communauté, ainsi qu'un sentiment d'abandon et de trahison institutionnels.

En 2018, lorsqu'on m'a annoncé ma libération pour motifs médicaux, j'ai paniqué. Je ne savais pas du tout ce que j'allais faire. J'ai joint les rangs militaires à l'âge de 17 ans. J'ai grandi dans les FAC et je ne connaissais rien d'autre. J'ai suivi la formation pour devenir ingénieure en environnement, une spécialité unique qui me conférait — c'est à tout le moins ce que je croyais — des compétences intéressantes seulement aux yeux d'employeurs comme la Défense nationale, la GRC ou les compagnies fabricant des solutions d'équipement militaire.

L'horticulture m'a toujours passionnée, et je me suis bâti une vaste collection de plantes tropicales rares. Un ami m'a convaincue de transformer cette passion en emploi autonome.

C'est là que la Fondation du prince au Canada est entrée en scène.

Au cours d'une journée d'orientation et d'un camp d'entraînement de sept jours sur l'entrepreneuriat, j'ai conclu que je désirais me lancer en affaires. Le programme Opération Entrepreneur m'a démontré que je possédais les compétences qui serviraient au succès de ma propre entreprise. Certaines de ces compétences sont innées, alors que d'autres existent chez les personnes qui ont été formées pour connaître de brillantes carrières militaires. Il s'agit entre autres du leadership, de la gestion du temps, de la gestion de projets, de la communication efficace à l'oral et à l'écrit, de la délégation de tâches et de l'établissement de budgets.

La Fondation du prince au Canada m'a offert la formation supplémentaire, le mentorat et, plus important encore, la confiance pour transformer une idée en entreprise. En juin 2019, je lançais Sweetlife Flora, une boutique en ligne de plantes tropicales et de produits d'entretien horticole.

Le fait d'être propriétaire de ma propre entreprise m'a permis de conserver un but dans la vie et de trouver une communauté de personnes ayant des intérêts communs en entrepreneuriat et en horticulture. Il a fallu des années pour que je constate à quel point l'environnement des FAC était toxique, surtout pour une femme, à cause de la normalisation de la masculinité toxique et de l'acceptation bien ancrée des comportements misogynes.

Au moment de quitter le milieu militaire, bon nombre de femmes manquent de confiance en elles pour lancer leurs propres entreprises, souvent parce qu'elles ont systématiquement souffert de mauvais traitements. La formation sur la transition offerte par la Fondation du prince au Canada m'a permis de prendre ma place dans la vie, et je crois que les vétéranes ont besoin de ce programme pour réellement comprendre leur plein potentiel menant à une transition réussie.

Merci beaucoup.

11. L'hon. Rebecca Patterson, contre-amirale (à la retraite), Sénat du Canada

Réunion 48, jeudi 27 avril 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci, monsieur le président.

Bonsoir, distingués membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui pour vous parler des expériences vécues par les femmes vétéranes. Comme je suis la première femme vétérane des Forces armées canadiennes nommée au Sénat, je compare devant vous à la fois à titre de parlementaire et d'ancienne combattante, car j'ai pris ma retraite définitive en janvier 2023.

Je me suis enrôlée dans les Forces canadiennes en janvier 1989. Ce mois-là, l'armée avait commencé à intégrer les femmes à tous les groupes professionnels, sauf dans les sous-marins. J'ai donc vu d'énormes progrès en faveur des femmes depuis 1989. Par exemple, je suis la première personne possédant des antécédents en soins infirmiers militaires qui occupe un poste au rang d'officier général, ce qui ne s'était jamais vu auparavant.

L'adaptation a été plus lente dans le cas de la reconnaissance des femmes vétéranes et du soutien qui leur est offert. Lorsqu'on pense aux vétérans, on pense souvent à des hommes blancs assez âgés qui ont participé à des guerres. Les femmes sont donc moins susceptibles d'être considérées comme des vétéranes et d'être reconnues comme nécessitant les services qu'ils reçoivent. Par conséquent, les services destinés aux vétéranes ne sont pas conçus en fonction du sexe et du genre des bénéficiaires.

Avant d'être nommée au Sénat, j'ai servi dans de nombreux secteurs de l'armée. J'ai développé une expérience très diverse. J'ai notamment lutté contre l'inconduite sexuelle et défendu un changement de culture au sein des Forces canadiennes. J'ai aussi dirigé les soins de santé militaires au plus fort de la pandémie en appliquant le programme de santé des femmes. J'ai également été la championne de la Défense pour les femmes et j'ai pris part à la création du Réseau de la fierté de l'Équipe de la Défense, dont j'ai été la championne par intérim. Je comprends les personnes qui servent dans les forces armées.

Le nombre des femmes vétéranes augmente très rapidement au Canada, mais les systèmes de soutien pour les femmes vétéranes ont été conçus en fonction des expériences vécues par des hommes. Cela provient du fait que les études de recherche étaient axées sur les hommes vétérans, mais présentées comme étant sans distinction de genre. Or, nous avons appris que dans le domaine des soins de santé, la neutralité du genre exclut les femmes. Je ne nie pas que nous partageons des expériences communes, mais il faut mener davantage de recherche sur les besoins des différents sexes et genres en matière de santé et de bien-être.

Je tiens à préciser que l'on ne peut pas s'occuper de la santé des femmes sans tenir compte de ce qu'était leur état santé pendant qu'elles servaient dans les Forces canadiennes ou à la Gendarmerie royale du Canada, la GRC. Autrement dit, nous nous efforçons de prévenir les préjudices que les femmes pourraient subir afin qu'elles n'aient pas besoin de demander les services pour anciens combattants du ministère des Anciens Combattants. Il faut cependant assurer une continuité entre le service actif et le soutien qu'elles reçoivent pour les maladies et les blessures liées au service. La santé des femmes vétéranes est une question de santé et de sécurité au travail. Elle s'inscrit dans un continuum entre un événement initial survenu pendant leur service et leur bien-être de vétéranes. Cela s'applique en tout temps, que l'invalidité se manifeste tout de suite ou plus tard. Nous ne pouvons absolument pas nous permettre de nier cette réalité.

Pour améliorer la transition et l'intégration à la vie civile après le service ainsi que pour éviter autant que possible que les membres actifs des forces armées subissent des blessures, il est crucial que les Forces canadiennes et le ministère échangent de l'information. En partageant régulièrement des données, comme les incidences de blessures et de maladies, nous comprendrons mieux les effets du service militaire sur les femmes. Nous serons mieux préparés à offrir et à financer les services dont les femmes vétéranes ont besoin.

Les femmes vétéranes ne forment pas un groupe homogène. La diversité de leurs identités influence leurs expériences ainsi que les types de soutien qu'il leur faut après avoir quitté l'armée. Je vous exhorte donc à ne pas assimiler les services requis par les femmes vétéranes à ceux que demandent d'autres groupes en quête d'équité. Nous ne pouvons pas regrouper toutes les personnes qui ont des besoins différents en un seul programme ou en un type de financement, parce que cela nous empêchera d'aborder les préoccupations propres à chaque groupe. Tous les groupes devraient être examinés individuellement, mais de façon harmonieuse, de manière à garantir l'équité et à assurer de meilleures expériences aux personnes qui ont subi des blessures pendant qu'elles servaient notre pays.

Je voudrais souligner une dernière chose avant de répondre à vos questions. Idéalement, nous devrions fournir des mesures de soutien justes et équitables autant aux membres et aux vétérans des Forces canadiennes qu'à ceux de la GRC. Les Forces canadiennes se modernisent et évoluent, alors les besoins de nos vétérans changent. Le mandat du ministère, qui consiste à soutenir le bien-être des vétérans et de leurs familles ainsi qu'à commémorer leurs exploits, ne devrait pas l'empêcher de modifier ses façons de faire. Nous devons anticiper les besoins des vétérans et non nous contenter d'y réagir, comme nous le faisons si souvent.

Les Canadiennes qui sont prêtes à se donner corps et âme pour servir notre pays méritent d'être mieux traitées.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Merci, monsieur le président.

12. Karen McCrimmon, lieutenant-colonelle (à la retraite), à titre personnel

Réunion 48, jeudi, 27 avril 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les membres distingués du Comité qui sont ici ce soir. C'est un honneur de me retrouver ici aujourd'hui pour vous faire part des expériences que j'ai vécues. Je pourrai peut-être vous suggérer quelques façons de contribuer à apporter des changements.

Je vais donc aller droit au but. Comme je n'ai que cinq minutes, je risque de parler un peu plus vite, mais je ferai de mon mieux.

Nous avons besoin que vous nous posiez des questions difficiles et que vous écoutiez bien nos réponses. Je vais peut-être exprimer une vérité de La Palice, mais n'oublions pas qu'il est impossible de régler les problèmes que nous ne comprenons pas. Ensuite, après avoir bien écouté, il faut passer à l'action.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je suis très reconnaissante de cette occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Vous avez posé la question. Elle est d'une importance cruciale, et nous vous en remercions du fond du cœur. C'est mon premier commentaire.

Mon deuxième commentaire est l'obligation d'établir un plan. Dans l'armée, on dit que l'échec de la planification équivaut à la planification de l'échec. Pour procéder à des changements majeurs au sein d'un organisme, il faut mettre en œuvre un plan complet, coordonné et mesurable. Exigez que l'on établisse ce plan.

Mon troisième commentaire souligne qu'en tolérant une chose, on l'encourage. À mon avis, la GRC, les Forces canadiennes et le ministère ont permis que des femmes et d'autres groupes qui ne cadrent pas dans leur vision idéale d'un agent de la GRC, d'un soldat ou d'un vétéran soient négligés et subissent de la violence. Il faut que cela cesse.

Mon quatrième commentaire est l'importance d'être bien représenté. Il faut une masse critique de personnes déterminées à confronter et à changer un climat ou une culture dommageable. Aujourd'hui, au sein de l'armée et de la GRC, un nombre considérable de femmes accèdent à des postes de direction et à des postes influents au sein de leurs organismes. Ainsi, nous commençons à voir de véritables changements de culture se produire, et les enjeux propres aux femmes sont de plus en plus mis en lumière. Or, nous n'observons toujours pas de représentation semblable au ministère des Anciens Combattants.

Il faut placer aux niveaux décisionnels davantage de femmes et de vétérans, hommes et femmes. Pour ce faire, on pourrait commencer par créer un groupe consultatif ministériel pour les femmes vétérans qui serait entièrement financé et qui jouirait de pleins pouvoirs. Autrement dit, il faut embaucher davantage de vétérans — surtout des femmes — qui sont experts en planification ou qui ont acquis une expérience pratique dans ce domaine. Les femmes représentent 50 % du bassin de recrutement des Forces canadiennes. Si le ministère, les Forces armées canadiennes et la GRC ne règlent pas les problèmes propres aux femmes, ils subiront de graves conséquences.

Mon cinquième commentaire souligne que les boucles de rétroaction préviennent de nombreux préjudices. C'est exactement ce que la sénatrice vient de dire. Comment Anciens Combattants Canada consigne-t-il les nouvelles incidences de blessures et de maladies, comme les cancers, et comment cette information importante est-elle transmise en amont à l'armée et à la GRC afin de prévenir de nouvelles blessures?

Où se trouve la boucle de rétroaction sur les décisions du ministère qui ont été infirmées par le Tribunal des anciens combattants? Je ne sais même pas s'il en existe une. Encore aujourd'hui, des blessures physiques, comme des lésions musculosquelettiques, sont causées par de l'équipement et des uniformes qui n'ont pas été conçus pour le corps d'une femme. Les uniformes et l'équipement sont remplacés périodiquement. Ils devraient donc être régulièrement évalués pour déterminer s'ils conviennent aux femmes. Cela fait partie de l'ACS+.

Mentionnons également les blessures psychologiques, spirituelles et émotionnelles, comme le trouble de stress post-traumatique, les blessures morales et les trahisons institutionnelles qui se produisent parce que nous ne posons pas les questions difficiles et que nous n'écoutons pas les réponses, particulièrement face à des situations douloureuses. L'écoute doit être suivie de mesures concrètes.

Alors quelle est la meilleure façon pour le Comité de tenir le ministère responsable d'améliorer la santé et le bien-être des femmes vétéranes? Vous devez exiger, premièrement, de voir un plan stratégique. Je le répète, l'échec de la planification équivaut à la planification de l'échec. Deuxièmement, exigez une augmentation de la collecte de données et des recherches ainsi qu'une transparence accrue face aux vétérans et au public, en présentant des données classées selon les sexes sur les processus de demande, sur la représentation ainsi que sur les budgets et les dépenses du ministère et du Tribunal des anciens combattants. Troisièmement, le ministère devrait placer plus de femmes et de vétéranes aux postes de gestionnaires de cas, de superviseurs, de chargés de projet, de chercheurs, etc. Quatrièmement, il faut mettre en place des boucles de rétroaction dans tous les ministères pertinents afin que les circonstances négatives et nuisibles ne se reproduisent pas.

Enfin, pour apporter des changements réels, il faut se rappeler que les comportements que nous récompensons ne disparaîtront jamais. Nous devons exiger davantage, avoir de plus grandes attentes et mieux récompenser les bons comportements.

Merci.

13. Lee-Anne Quinn, majeure (à la retraite), à titre personnel

Réunion 48, jeudi 27 avril 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les députés, de m'avoir invitée à témoigner.

Je dois admettre que je n'avais pas vraiment compris ou prévu ce dont nous allions discuter ce soir, alors je n'ai pas un long texte bien rédigé à vous présenter. Je peux simplement vous dire que j'ai accumulé 23 ans d'expérience dans la Force régulière, puis quatre ans au grade de lieutenant-colonelle honoraire dans une unité de réserve dans ma ville natale. J'ai servi à Peterborough, à Cobourg et à Belleville.

Au fil des ans, j'ai observé beaucoup de changements, bons et mauvais. Évidemment, comme mes deux collègues vous l'ont dit, il est absolument nécessaire d'apporter d'autres changements pour hausser les normes d'égalité à la hauteur de ce qu'elles devraient être.

Je pourrais vous donner de nombreux exemples, mais je ne pense pas qu'il convienne de le faire ici ce soir. Je suis surtout ici pour écouter et pour participer lorsqu'on me le demandera.

14. Helen Wright, colonelle (avec Lisa Noonan, colonelle), Groupe des services de santé des Forces canadiennes

Réunion 49, lundi 1^{er} mai 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour, je suis la colonelle Helen Wright, directrice de la protection de la santé des forces au sein des Services de santé des Forces canadiennes et responsable de la capacité des services de santé en matière de santé des femmes et de diversité.

Je commencerai par souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishnaabeg.

Je suis accompagnée de deux collègues, le capitaine de vaisseau Iain Beck, directeur de la santé mentale, et la colonelle Lisa Noonan, directrice des services et des politiques de transition au sein du Groupe de transition des Forces armées canadiennes.

Je tiens à remercier le Comité pour l'intérêt qu'il porte aux vétérans. Nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui pour décrire certains des travaux entrepris par les FAC pour s'assurer que nous continuons d'offrir des soins de santé de qualité et un soutien à la transition de carrière à nos membres pendant toute la durée de leur carrière. Les Forces armées canadiennes reconnaissent les sacrifices que les militaires font au service de leur pays, et nous sommes déterminés à faire en sorte que tous les militaires bénéficient d'un niveau élevé de soins de santé et de soutien.

Nous savons que les femmes des FAC ont des besoins particuliers en matière de santé et que des ressources et des services adaptés doivent être disponibles pour soutenir leur santé et leur bien-être. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à identifier et à éliminer les obstacles systémiques à la santé dans les Forces armées canadiennes qui affectent de manière disproportionnée les femmes et d'autres personnes présentant des facteurs d'identité divers.

J'ai le privilège de diriger une initiative visant à améliorer les soins de santé et les services de bien-être pour les femmes et les militaires issus de la diversité tout au long de leur carrière. Cette initiative s'articule autour de quatre axes.

Le premier est celui de la prévention. Nous savons que la prévention des maladies et des blessures joue un rôle essentiel dans la santé et le bien-être. Cela comprend des processus normalisés de dépistage du cancer, ainsi que des mesures pertinentes, ciblées et fondées sur des données probantes en matière de bien-être physique et de condition physique.

Le deuxième axe est celui des soins. Nous avons l'intention de maintenir un système médical de classe mondiale, fondé sur des données probantes, pour les femmes en continuant d'adopter les meilleures pratiques en matière de soins cliniques et en intégrant des politiques et des programmes adaptés, spécifiques au contexte militaire. Il s'agit notamment d'ajouter du personnel clinique et de liaison aux unités de prestation de soins des cliniques de santé des FAC, en mettant l'accent sur le renforcement de domaines tels que le soutien prénatal et postnatal.

Notre troisième axe est celui de l'évaluation de la qualité et des performances, dans le cadre de laquelle nous examinerons objectivement dans quelle mesure les services de santé cliniques et préventifs du CAF répondent à l'ensemble des besoins des femmes.

La recherche et l'engagement sous-tendent ces trois domaines. La compréhension de l'état de santé et des facteurs de risque pertinents pour les femmes et les divers membres des FAC, et la manière dont ils sont influencés par les professions et les exigences militaires, guideront l'élaboration de nos politiques, de nos programmes et de nos services. Notre objectif

est de favoriser une amélioration durable et à long terme de la santé, du bien-être et des performances professionnelles des femmes et des membres issus de la diversité dans l'environnement militaire canadien, et de contribuer à une culture des FAC dans laquelle chaque membre des Forces armées canadiennes est pleinement épanoui dans la carrière qu'il a choisie.

Comme je l'ai mentionné, je suis accompagnée du capitaine de vaisseau Iain Beck, qui est chargé de diriger une équipe d'experts en santé mentale qui fournissent des conseils techniques professionnels au médecin-chef, à la direction des FAC et aux cliniciens. Au cours de la dernière décennie, nous avons réalisé des progrès considérables pour faire en sorte que les FAC disposent de programmes d'éducation et de sensibilisation permettant d'identifier les personnes susceptibles de souffrir de problèmes de santé mentale et de leur fournir de l'aide.

Nous continuons également à travailler à la réduction de la stigmatisation associée à la santé mentale par l'éducation des membres des FAC, des dirigeants et des familles des militaires. Pour ce faire, nous mettons en œuvre le programme En route vers la préparation mentale et nous organisons la Semaine canadienne de la santé mentale, qui a lieu cette semaine.

La colonelle Noonan, qui se joint également à moi aujourd'hui, est chargée de superviser la mise en œuvre d'un processus de transition modernisé dans 27 centres de transition des FAC répartis dans tout le pays, qui servent les membres des FAC libérés pour des raisons médicales ou non.

Ensemble, les FAC et ACC ont élaboré le nouveau processus de transition entre militaires et civils afin d'assurer un processus homogène, personnalisé et normalisé dans tous les centres de transition. Ce processus repose sur sept domaines de bien-être dont la recherche a montré qu'ils sont des facteurs essentiels d'une transition réussie, soit: la santé, la famille, le logement, les finances, l'environnement culturel et social, les aptitudes à la vie quotidienne et le sentiment d'utilité. Nous veillons à ce que chaque membre des FAC en transition se voie attribuer une équipe de soutien intégrée qui l'aide à élaborer un plan de transition adapté à ses besoins particuliers en fonction de ces domaines de bien-être. Le Centre de transition offre une variété de ressources et de programmes pour répondre aux besoins de chaque membre.

Ce ne sont là que quelques-unes des initiatives et des programmes que nous avons développés et que nous développons pour mieux soutenir nos membres.

Une fois encore, nous tenons à remercier le Comité de nous avoir donné l'occasion de témoigner aujourd'hui et nous nous réjouissons de répondre à vos questions.

15. D^{re} Cyd Courchesne, capitaine de vaisseau (à la retraite) (avec Trudie Mackinnon), ministère des Anciens Combattants

Réunion 50, jeudi 4 mai 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonsoir et merci, monsieur le président et membres du comité, de nous avoir invitées à comparaître devant vous aujourd'hui.

Je suis la D^{re} Cyd Courchesne, médecin-chef et directrice générale des professionnels de la santé d'Anciens Combattants Canada. Je suis également une vétérane de 30 ans des Forces armées canadiennes, ayant servi de 1984 à 2014, et ayant pris ma retraite avec le grade de capitaine de vaisseau. Je suis accompagnée aujourd'hui de ma collègue Trudie MacKinnon, directrice générale des Opérations centralisées, elle aussi une vétérane qui a servi six ans dans la Réserve.

En tant que vétéranes nous-mêmes et dirigeantes à Anciens Combattants Canada, nous sommes heureuses de comparaître aujourd'hui dans le cadre de cette étude sur l'expérience des femmes vétérans.

J'ai commencé ma carrière à Cold Lake, en Alberta, en prodiguant des soins aux militaires et à leurs familles. J'ai soigné des pilotes de chasse et des membres d'équipage au sol, hommes et femmes, et j'ai mis au monde leurs bébés. Je peux vous dire que c'était l'affectation la plus passionnante et la plus gratifiante de ma carrière. C'est ce qui m'a motivée à rester dans les forces armées pendant 30 ans.

J'ai travaillé dans le domaine de la sécurité des vols, comme médecin-chef d'escadre à Trenton, à l'Établissement de médecine environnementale des Forces canadiennes à Toronto, comme médecin-chef de l'Aviation royale canadienne et finalement comme cadre supérieur au quartier général des services de santé des FC. J'ai été déployée à Djibouti, en Afrique, dans le cadre d'une mission avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et j'ai accompagné de nombreux escadrons de chasse lors d'exercices dans l'Arctique et aux États-Unis. J'ai également participé à l'Opération nationale d'assistance lors des inondations qui ont frappé le Manitoba en 1997.

Après avoir passé huit années au ministère des Anciens Combattants, je peux affirmer que le ministère est décidé à veiller à ce que les vétéranes aient accès à des mesures de soutien, à des programmes et à des services qui répondent à leurs besoins particuliers.

Selon le recensement de 2021, près d'un vétéran sur six est une femme. Nous savons que les vétéranes ont vécu des expériences distinctes dans les Forces et qu'elles ont des besoins uniques après leur service. Les vétéranes sont plus susceptibles de se buter à des difficultés dans les sept domaines du bien-être, notamment des difficultés dans leur transition vers la vie civile. Elles ont des défis et des besoins différents en matière de santé, de santé reproductive et sexuelle, des obstacles à l'accès aux services et une réticence à s'identifier comme vétéranes.

Le Bureau des femmes et des vétérans LGBTQ2 a été créé en juillet 2019 pour travailler horizontalement au sein du ministère et avec des partenaires et des groupes d'intervenants vétérans afin d'aider à identifier les obstacles systémiques ayant un impact sur les femmes vétérans et contribuant à des résultats inéquitables.

Le bureau est également le responsable fonctionnel du ministère pour l'ACS Plus. Nous disposons désormais d'une stratégie ACS Plus qui identifie les principaux domaines d'action, et d'une politique ACS Plus qui définit clairement les rôles et responsabilités au sein du Ministère.

Nous avons également renforcé notre collecte de données en nous appuyant sur des enquêtes nationales et des récits qualitatifs d'expériences vécues telles que le traumatisme sexuel militaire, la purge LGBT, la santé des femmes, et cetera.

À la suite du premier Forum des femmes vétérans, en 2019, le ministre s'est engagé à s'entretenir régulièrement avec les vétéranes, ce qui a donné lieu à une série virtuelle, en 2020, et à un récent Forum des femmes vétérans et des vétérans ELGBTQI+, qui s'est tenu en février 2023.

Le ministère des Anciens Combattants s'est engagé à agir et à développer un plan d'action ministériel pour atteindre les objectifs d'équité et d'inclusion des vétéranes et d'autres groupes sous-représentés ou marginalisés, afin de créer une culture d'équité et d'inclusion avec des objectifs et des résultats mesurables.

Le ministre a créé six groupes consultatifs sur les familles, les politiques, la santé mentale, l'excellence du service et la transition, les soins et le soutien, ainsi que la commémoration. Ces groupes sont composés d'intervenants, dont 40 % sont des femmes.

Sans oublier la création de l'Institut Atlas pour les vétérans et leur famille, qui accomplit un excellent travail dans ce domaine. Nous les avons déjà entendus. Je les laisserai parler de leurs succès et de leur travail, comme elles l'ont mentionné dans leurs déclarations liminaires.

En plus d'une sensibilisation et d'une compréhension accrues des besoins spécifiques des sous-populations, d'un engagement ciblé auprès des femmes et des vétérans 2SLGBTQI+ et d'efforts concertés pour intégrer l'utilisation de données désagrégées, nous avons réalisé des progrès dans les domaines suivants: identifiant d'ancien combattant dans le recensement 2021 en plus d'un marqueur d'identité de genre; plan de recherche sur les femmes vétérans d'ACC; financement ciblé du Fonds de bien-être pour les vétérans et leurs familles pour soutenir les femmes et d'autres groupes marginalisés; mise en œuvre des principes de recherche sur l'équité en matière de sexe et de genre dans la recherche parrainée par ACC; équité dans le traitement des demandes de prestations d'invalidité grâce à une unité spécialisée dans les demandes des femmes vétérans, améliorations à la table des invalidités et aux lignes directrices sur l'admissibilité au droit à pension et la [sic] l'amélioration des délais de traitement; et activités et produits commémoratifs inclusifs.

En outre, en partenariat avec le Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle, nous élaborons un programme de soutien par les pairs en matière de traumatismes sexuels militaires, et plus récemment...

[intervention de M. Blake Richards]

Bien.

Je voudrais juste terminer sur ce point. Récemment, nous avons lancé une évaluation des besoins en santé communautaire afin de mieux comprendre les besoins en santé de diverses sous-populations, comme les femmes vétérans.

Merci beaucoup de nous avoir accordé votre temps. Nous répondrons volontiers à vos questions.

16. Dawn McIlmoyle, matelot de 3^e classe (à la retraite), à titre personnel

Réunion 51, lundi 8 mai 2023

[Traduit de l'anglais]

Je vous remercie.

Je tiens à dire, avant de lire ce texte, qu'il n'a pour but de dénigrer personne. Il s'agit simplement de ma propre expérience. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de le faire.

J'ai déposé ma première demande de pension en 1996, qui m'a été refusée. Mon premier appel a également été rejeté. Peu avant de figurer sur la couverture de *Maclean's*, il y a 25 ans ce mois-ci, on m'a accordé une petite pension partielle et on m'a dit que c'était parce que mon agression sexuelle n'était pas liée au service et que je n'étais pas en service. Apparemment, elle était suffisamment liée au service pour que l'armée m'inculpe. Le problème a été rectifié après le recours collectif, et j'ai finalement reçu une pension complète. Toutefois, c'est à moi qu'il incombe d'écrire une lettre demandant la réouverture de mon dossier en raison des nouvelles lignes directrices.

J'ai lutté pour élever seule mes deux enfants tout en travaillant à plein temps, et j'ai obtenu ma licence en sciences infirmières à l'Université Trent avant même que le ministère des Anciens Combattants ne dispose d'un programme de réadaptation. Pendant six ans, j'ai été maintenue dans le programme de réadaptation en dépit de dépressions nerveuses successives et de tentatives de suicide. Le traitement était difficile, car même si je voulais aller mieux, en tant que mère, mes enfants étaient ma priorité, pas moi. Mes deux fils ont été témoins de l'instabilité constante de leur mère. Ils s'inquiétaient toujours de savoir si ma journée serait bonne ou mauvaise.

Je m'efforce de guérir pour ma petite-fille et être un exemple. Cependant, j'arrive à un âge où elle et moi aimons plaisanter sur le fait que je ne plie plus; je brise. Récemment, je me suis brisé le poignet en faisant du patin à roulettes avec elle et j'ai pris conscience du fait que j'avais besoin de plus d'aide que d'habitude.

Mon cadet vit dans une autre province et mon aîné est toxicomane. J'ai travaillé sur ma propre culpabilité et sur le blâme entourant la situation, et je me sens impuissante. Même s'il voulait de l'aide, je n'aurais pas les moyens de l'envoyer dans un centre de traitement. Je ne suis pas sûre qu'il y en a beaucoup qui sont équipés pour traiter les traumatismes intergénérationnels transmis aux enfants des vétérans.

Tout au long de mes relations avec le ministère des Anciens Combattants, j'ai eu de bons et de mauvais gestionnaires de cas. Pendant 20 ans, j'ai vécu dans une ville où il y avait un bureau d'ACC, mais je n'ai jamais eu connaissance d'un autre vétéran, à l'exception des personnes âgées que j'ai rencontrées au cours de ma carrière d'infirmière. Lorsque j'ai enfin rencontré un autre vétéran de mon âge et des vétérans partageant les mêmes idées, j'ai commencé à sortir de la coquille dans laquelle je m'étais enfermée après le traumatisme de l'armée, les réactions négatives et l'absence de mesures après les articles de *Maclean's* de 1998.

Un gestionnaire de cas m'a dit que j'étais mentalement instable et que je devais être placée en établissement, alors que j'étais en train de quitter mon ex-mari violent. On m'a dit que

j'en demandais trop alors que j'avais besoin d'aide pour ma subvention en nutrition. Des médecins ont refusé de remplir des formulaires de demande de pension parce qu'ACC leur avait envoyé mon dossier complet de 492 pages. J'ai utilisé mon unique option de financement d'urgence afin que mon fils aîné puisse bénéficier d'une aide pour faire face aux difficultés qu'il avait eues enfant. Alors que je cherchais la sécurité et que je fuyais mon ex-mari pour sauver ma vie, j'ai été frappée par la politique d'aide unique de la Légion et une dame de la direction provinciale m'a dit que j'avais fait mes propres choix et que je devais apprendre à vivre avec eux.

À la Légion où je vivais en 2018, le barman m'a dit qu'ils n'aidaient que les vétérans, alors à quoi m'attendais-je? Je demandais l'officier de service. Celui-ci m'a recommandé de chercher et de trouver une autre Légion; j'étais trop difficile.

J'ai été témoin de nombreux cas de deux poids deux mesures, de dénégations absurdes et de blâme pour d'autres situations, de sorte qu'il n'y a pas de responsabilité. J'ai vu de bonnes personnes baisser les bras et abandonner parce qu'elles ne pouvaient pas s'engager une fois de plus avec ACC, une institution responsable des vétérans et dont les vétérans ont peur ou avec laquelle ils ne peuvent tout simplement plus traiter.

Si je devais, par exemple, perdre la vue ou un membre, je ne pourrais plus me rendre à des rendez-vous ou à des réunions pour obtenir la stimulation sociale dont une personne a besoin et à laquelle elle se heurte souvent à de nombreux obstacles. Je crois qu'il y a beaucoup d'idées et de solutions aux obstacles que rencontrent les vétérans que je ne pourrais pas formuler dans ces cinq minutes. Si l'armée veut vraiment recruter plus de femmes, le ministère des Anciens Combattants doit commencer à comprendre que les besoins des femmes sont différents, surtout si une femme a été maltraitée et s'est isolée pendant un certain temps.

En conclusion, la guérison prend de nombreuses formes différentes, et pas toutes conventionnelles. Le ministère des Anciens Combattants doit comprendre qu'il s'agit d'un processus individuel et que certaines personnes n'entrent pas dans les cases qu'il a créées pour elles. Parfois, la rigidité d'ACC et les attitudes analogues à celles des assurances ne sont pas ce qu'il faut. L'acceptation et l'écoute font beaucoup.

Je vous remercie de votre attention. Thank you.

17. Sandra Perron, lieutenant-colonelle (hon.), Le Pepper Pod

Réunion 51, lundi 8 mai 2023

[traduit de l'original français/anglais]

Monsieur le président, membres du Comité, bonjour.

Je suis la lieutenant-colonelle honoraire Sandra Perron, fondatrice et PDG du Pepper Pod, un centre de ressourcement pour vétérans qui se trouve sur le territoire du peuple algonquin anishinabe, à Chelsea, au Québec. Je suis aussi vétérane, ayant servi mon pays

pendant 19 ans dans les Forces armées canadiennes, d'abord comme officière de la logistique, puis dans l'infanterie au sein du Royal 22^e Régiment.

Je suis également l'auteure à succès de l'ouvrage *Out Standing in the Field*, un mémoire sur mon service militaire.

L'expression « pepper potting » désigne la manœuvre militaire de couvrir son camarade lorsque l'équipe de tir avance sur l'ennemi. C'est ce que nous faisons au Pepper Pod, un centre de retraite pour les vétéranes. Nous nous couvrons les unes les autres dans les avancées de nos vies. Plus de 260 vétéranes et futures vétéranes de tout le pays — de Comox à Halifax et partout entre les deux — ont déjà participé à une retraite dans notre organisation. Tout cela est rendu possible grâce à l'incroyable soutien que nous avons reçu d'ACC. Nous avons un taux de satisfaction de 99,8 %, et nous avons actuellement une liste d'attente de 189 femmes pour nos retraites.

J'aimerais parler de quatre thèmes récurrents que nous entendons lors de nos retraites sans toutefois compromettre la confidentialité de nos participantes.

Tout d'abord, il y a exponentiellement plus d'abus sexuels qu'on ne le pense. En moyenne, plus de 50 % de nos diplômées ont été violées à un moment donné de leur vie, que ce soit par leur père, leur grand-père, leur frère, leur oncle ou leur partenaire. Souvent, lorsqu'elles sont jeunes, elles veulent échapper à la violence familiale, et l'armée est pour elles une excellente possibilité de quitter une famille abusive. Elles subissent alors le même sort, et moins de 5 % des femmes que nous voyons dans nos ateliers le signalent; les conséquences éventuelles sont trop graves.

Il est peut-être trop tôt pour le dire, mais à mon avis, le fait de confier les enquêtes et les poursuites pénales en cas d'inconduite sexuelle à des autorités civiles ajoute une nouvelle couche de méfiance. Il s'agit d'une question très complexe, je m'en tiendrai donc là pour l'instant.

J'entends également que de plus en plus de femmes disent qu'elles ont eu des champions, que des hommes sont venus les voir au cours de leur carrière pour leur dire: « Je suis un espace sûr pour vous. Si vous avez besoin d'aide, frappez à ma porte. »

Le deuxième thème est le corps des femmes. Comment se fait-il que 33 de mes camarades assises autour d'une table ont été, l'une après l'autre, surprises de constater que certains des changements dans leur corps, principalement causés par la ménopause, sont normaux? Outre les bouffées de chaleur et le manque de sommeil, les femmes connaissent mal leur propre corps. Ces vétéranes se voient diagnostiquer de troubles complexes d'anxiété et de panique ainsi que de troubles de stress post-traumatique, alors que certaines d'entre elles — pas toutes, mais certaines — vivent simplement une réaction tout à fait normale au changement hormonal. En tant qu'organisation conçue par des hommes pour des hommes, nous devons en apprendre davantage sur le corps des femmes afin que nos commandants de pelotons de 25 ans puissent être de meilleurs dirigeants pour la jeune mère qui a besoin d'un réfrigérateur pour conserver son lait maternel ou pour l'adjudante péréménopausée qui ne dort pas assez.

Le troisième thème est que certaines femmes sont victimes de violence physique et mentale de la part d'époux souffrant de trouble de stress post-traumatique, et qu'on leur dit que

leur responsabilité en tant qu'épouses est de tenir le coup parce que leurs époux ont servi leur pays.

Enfin, les femmes dans les FAC essaient encore de tout faire — être mères, employées, soldates, membres de la marine, aviatrices et soignantes. Chaque père doit prendre plus de deux semaines de congé parental. Il faudrait envisager une nouvelle loi afin que ce congé parental soit plus flexible et que ce temps puisse être fractionné de sorte qu'ils puissent s'adapter aux opérations, aux déploiements et aux exercices.

Le 27 mars, Le Pepper Pod a invité le chef et le vice-chef d'état-major de la défense et les 20 principaux dirigeants des FAC à parler de ce que nous avons appris des quelque 260 femmes qui ont suivi nos programmes. Ils sont tous venus. Les commandants de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine, le chef du personnel militaire, le commandant du renseignement des Forces canadiennes et tous leurs chefs se sont engagés à prendre des mesures en amont pour que la prochaine génération de femmes n'ait pas à relever certains des défis auxquels notre génération a été confrontée.

Je vous laisse avec un dernier commentaire. Nous sommes des vétéranes, et non des femmes vétérans ou des femmes vétérans. Nous sommes des anciennes combattantes, et non des femmes anciens combattants ou des femmes anciennes combattantes. C'est comme pour les infirmières, les policières et les pompières. Le fait qu'on ne sache toujours pas en 2023 comment se référer à nous en dit long sur le cheminement qu'il reste à faire.

Je vous remercie beaucoup du travail important que vous faites.

Je vous remercie de l'important travail que vous accomplissez.

18. Carolyn Hughes, La Légion royale canadienne

Réunion 51, lundi 8 mai 2023

[Traduit de l'anglais]

Monsieur le président et membres du Comité permanent des anciens combattants, c'est un plaisir de comparaître devant vous en personne au nom de nos 250 000 membres et de leur famille. Je vous remercie de cette occasion de m'adresser à vous une fois de plus.

La Légion est la plus grande organisation de vétérans. Je suis directrice des Services aux vétérans, au siège national. J'ai aidé de nombreux vétérans — y compris des membres en service et des retraités — et leur famille pendant environ 16 ans dans le cadre de mes fonctions à la Légion et avant de quitter le service.

Depuis 1926, nos officiers d'entraide professionnels titulaires d'une habilitation de sécurité du gouvernement fournissent chaque année à des milliers de vétérans, à leur famille et à leurs survivants une aide gratuite en matière de demandes d'invalidité à ACC et d'appels devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

J'ai commencé à travailler à la Légion en janvier 2011. Depuis, j'ai constaté une augmentation du nombre de vétérans des FAC et de la GRC qui demandent des prestations d'invalidité. Ces dernières années, le nombre de demandes et d'appels a considérablement augmenté pour les personnes ayant subi un traumatisme sexuel, mais nous constatons également qu'un plus grand nombre de vétérans se présentent pour d'autres affections, comme des lésions musculosquelettiques et des troubles de santé mentale, la dysfonction sexuelle et bien d'autres encore.

Depuis 1989, les femmes servent dans toutes les fonctions militaires, à l'exception des sous-marins. Elles voulaient être traitées sur un pied d'égalité et démontrer qu'elles pouvaient accomplir toutes les tâches professionnelles requises dans leur métier et démontrer la même condition physique que leurs compagnons d'armes. Elles l'ont fait avec fierté et honneur. Toutefois, dans une institution largement dominée par les hommes, les effets physiques, mentaux ou autres sur les femmes et leurs soins de santé généraux à court et à long terme ont été très peu pris en compte. Les soins de santé militaires fondés sur le soldat masculin moyen ont permis et produit des lacunes en matière de recherche et des préjugés systémiques pendant de nombreuses années. Aujourd'hui encore, des équipements conçus pour les hommes causent des lésions physiques et mentales, causant une baisse de la qualité de vie des femmes.

Une témoin précédente a demandé: « Où se trouve la boucle de rétroaction sur les décisions du ministère qui ont été infirmées par le Tribunal des anciens combattants? » Nos officiers d'entraide participent chaque année à de nombreux examens des droits et appels devant le Tribunal, et réussissent à faire annuler des décisions d'ACC, tant pour les hommes que pour les femmes. Pourquoi ACC refuse-t-il des prestations d'invalidité qui [sic] approuvées plus tard par le Tribunal? Pourquoi ne sont-ils pas sur la même longueur d'onde, surtout en ce qui concerne les politiques et les procédures en place? L'arriéré des décisions en matière d'invalidité est une injustice flagrante. L'autre aspect est le temps d'attente supplémentaire, car les personnes concernées doivent maintenant se battre pour obtenir des prestations au niveau suivant.

Nous constatons que de nombreuses demandes favorables à l'homme moyen sont refusées aux femmes simplement parce qu'elles n'ont pas servi au sein des armes de combat, par exemple. ACC ne tient pas compte de l'équipement qui ne convient pas, ni du fait que les femmes pèsent moins, sont plus petites et ont peut-être servi toute leur carrière dans des bases et des unités physiquement actives, quelle que soit leur profession. L'approche universelle est peut-être égale, mais est-elle équitable? Nous demandons à ACC de rendre des décisions plus équitables en tenant compte de ce qui s'est passé pendant leur service, de l'équipement qu'elles ont utilisé, de l'endroit où elles ont servi et de la façon dont les FAC et la GRC s'occupent ou se sont occupées de la santé et du bien-être de leurs membres féminins au travail.

ACC doit également mieux collaborer avec les FAC en ce qui concerne les avantages et les services dont les vétéranes auront besoin lorsqu'elles quitteront le service et qu'elles prendront de l'âge. Il faut revoir et actualiser sans délai les politiques et les recherches, comme les lignes directrices sur l'admissibilité aux prestations et la table des invalidités, afin de mieux cerner les dommages causés à la santé physique et mentale des femmes. Les prestations et les programmes doivent être financés de manière appropriée afin de produire les résultats équitables souhaités.

Enfin, bien que des recherches supplémentaires s'imposent, il ne faut plus attendre. Le gouvernement canadien, les FAC et ACC ont l'occasion de faire preuve de leadership en planifiant stratégiquement le meilleur moyen de favoriser et d'optimiser le bien-être des vétéranes. C'est le moins que nous puissions faire pour celles qui servent et qui ont servi avec honneur et fierté.

Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de présenter cet exposé. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions ultérieurement.

Merci.

19. Hélène Le Scelleur, capitaine (à la retraite), Conseil consultatif pour les vétérans du Centre d'excellence sur la douleur chronique pour les vétérans canadiens

Réunion 53, jeudi 18 mai 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci, monsieur le président.

Merci à tous les membres du Comité de m'avoir invitée à témoigner dans le cadre de cette étude importante concernant les vétéranes.

J'ai joint les Forces armées canadiennes en 1990, à l'âge de 17 ans, en tant qu'une des premières femmes à joindre les armes de combat dans l'effort de faire grandir le nombre de femmes dans le service. Il va sans dire que notre présence dans l'infanterie n'était pas la bienvenue. Dès que je suis entrée dans les forces armées, j'ai dû déployer plus d'efforts que n'importe quel homme rien que pour être traitée en tant qu'égale. Dans ce monde masculin très homogène, j'ai évacué ma féminité pour faire place au soldat et ainsi gagner en respect.

Je tiens à mentionner qu'à l'époque, les directives sur le harcèlement n'étaient pas encore très élaborées, ce qui a fait en sorte de maintenir un environnement très toxique pour nous les femmes. Dès le début et tout au long des 26 ans de ma carrière, j'ai subi des inconduites de la part d'hommes. Au départ, pour me faire abandonner, mais par la suite pour s'approprier mon corps — du harcèlement verbal, aux attouchements, aux baisers forcés par des supérieurs et aussi à de l'envahissement de ma vie privée comme moyen de me forcer à accepter l'inacceptable. Mais je me considère chanceuse, car je ne fais pas partie de celles qui ont été violées.

Cette entrée en matière est importante, car elle représente la réalité souvent oubliée des femmes vétéranes. Celle-ci s'ajoute silencieusement aux autres souffrances qui peuvent être prédominantes, comme les blessures psychologiques ou physiques.

Pour ma part, je vis avec les deux. J'ai développé le trouble de stress post-traumatique à la suite de ma mission en Afghanistan et je croyais que mes douleurs chroniques y étaient directement liées. Cependant, j'ai découvert que depuis longtemps j'ai abusé de mon corps pour parvenir à bien fonctionner et à maintenir ma place durement gagnée. Par exemple, lorsque j'ai joints [sic] les Forces j'ai dû accepter de porter des bottes trop grandes et un équipement non adapté à ma taille, de faire du surentraînement malgré des blessures, de cacher ma souffrance physique pour ne pas être jugée ou rejetée de mon équipe et cela, parce qu'on doit réussir la mission. Nous avons le devoir de pousser au-delà de la douleur.

Cela dit, souffrir en silence pour arriver à performer freine considérablement tout instinct de demander de l'aide. Je fais partie de ces nombreuses femmes qui ont appris à taire les maux, les mauvais traitements et leur propre souffrance pour se faire respecter en tant que militaires. Mais, que se passe-t-il lorsque notre carrière est forcée à une fin que nous n'avons pas choisie et que nos blessures, qu'elles soient physiques ou psychologiques, deviennent le symbole de cette fin?

Je crois qu'il est important de considérer que cette transition vers la vie civile n'est pas sans heurts pour les vétéranes, car en plus de devoir se dévoiler, elles doivent aussi lutter pour prouver qu'elles sont aussi des vétérans blessés et qu'elles méritent le respect. Il est également essentiel de comprendre qu'il est impossible de traiter la douleur chronique sans explorer la souffrance sous-jacente ressentie au cours d'une carrière de femme dans les forces armées.

Une fois de plus, monsieur le président et membres de ce comité, je suis extrêmement reconnaissante de cette occasion de témoigner devant vous. Je crois sincèrement qu'il est important de considérer que les besoins des vétéranes sont différents de ceux des vétérans et qu'il faut adapter et faire concorder la réponse à la douleur chronique à la réponse à la douleur psychologique.

Je cède maintenant la parole à M^{me} Joy MacDermid.

20. Lise Bourgon, lieutenant-générale (avec Andrea Tuka, lieutenant-colonelle), ministère de la Défense nationale

Réunion 54, jeudi 1^{er} juin 2023

[Traduit de l'anglais]

Je vous remercie, monsieur le président.

Bonsoir à tous.

Je tiens tout d'abord à rappeler que nous sommes réunis ici sur le territoire traditionnel de la nation algonquine anishinabe, et je profite de l'occasion pour souligner notre engagement en

faveur d'un véritable processus de réconciliation avec les dirigeants et les peuples autochtones partout au pays.

Je suis accompagnée ce soir du major-général Marc Bilodeau, médecin général.

Le major-général Bilodeau agit à titre d'autorité fonctionnelle en ce qui concerne les aspects professionnels et techniques des soins médicaux et dentaires fournis à nos membres.

La lieutenant-colonelle Andrea Tuka, l'une de nos professionnelles en santé mentale, se joint à nous de façon virtuelle.

Je suis également accompagnée du commodore Daniel Bouchard, commandant du Groupe de transition des Forces armées canadiennes.

Au sein du MDN et des FAC, je suis responsable du recrutement, de la formation, de la rétention, de l'éducation, de la gestion de carrière, de la rémunération et des avantages sociaux, des services de santé, des programmes de transition de carrière militaire, des services de bien-être et de maintien du moral, ainsi que d'un grand nombre d'autres services de soutien.

Comme vous êtes à même de le constater, mon travail est très prenant.

Je suis également la championne de la Défense pour les femmes.

L'équité, l'inclusion et la santé des femmes sont des enjeux que nous prenons très au sérieux, et nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui pour parler de la santé et du bien-être des vétérans.

Je tiens à remercier le Comité de mener cette étude très importante.

Je vais commencer par souligner le travail que nous avons accompli jusqu'à maintenant pour améliorer la santé et le mieux-être des femmes dans les Forces armées canadiennes, et parler des problèmes que nous avons encore à régler.

Épaulée par l'expertise des membres de mon équipe, j'ai le privilège de diriger une initiative importante qui vise à améliorer les soins de santé pour les femmes dans l'armée, à identifier les obstacles dans nos modèles actuels de prestation de services, et à attaquer de front les problèmes détectés.

À l'heure actuelle, nous concentrons nos efforts sur quatre axes d'action principaux.

Premièrement, il faut prévenir les blessures et les maladies.

Deuxièmement, nous devons fournir des soins fondés sur les données probantes et sur les besoins de nos membres.

Troisièmement, nous procédons à l'évaluation de la qualité et de la performance au sein de nos cliniques et de nos programmes.

Quatrièmement, il faut faire de la recherche et mobiliser les gens, éléments sur lesquels reposent les trois autres axes d'action.

Au sein des Forces armées canadiennes, nous sommes conscients que la prévention des maladies et des blessures, ainsi que l'accès à des soins de santé dispensés en temps opportun sont liés au bien-être physique et psychologique à long terme. Pour les femmes qui portent l'uniforme, la prévention commence par des initiatives pertinentes, ciblées et fondées sur des données probantes, telles que nos exigences en matière de condition physique et nos nombreuses mesures de soutien en matière de santé mentale.

La prévention comporte aussi des processus de dépistage normalisés pour les maladies graves, comme la détection précoce du cancer.

En ce qui a trait aux soins prodigués pour nos membres, les FAC continuent de maintenir un système de soins de santé de calibre mondial et fondé sur les données probantes. Pour ce faire, nous adoptons les meilleures pratiques en matière de soins cliniques, et nous intégrons des politiques et des programmes spécialement adaptés aux femmes qui travaillent dans un milieu militaire. Nous avons notamment ajouté du personnel clinique au sein de nos unités de prestations de soin.

Grâce à nos évaluations de performance, nous examinons de manière régulière dans quelle mesure nos services cliniques répondent à l'ensemble des besoins des femmes en matière de soins de santé.

C'est grâce à la recherche et à la mobilisation que nous cherchons à mieux comprendre les facteurs de risque en santé mentale et physique, et comment ces facteurs sont influencés par les exigences professionnelles du métier de militaire.

En ce qui concerne les exigences professionnelles, je pense qu'il est important de parler des familles des militaires dans leur ensemble. Je dis souvent que nous recrutons des militaires, mais que nous conservons les familles. Les exigences que nous imposons aux familles sont importantes, et c'est pourquoi nous continuons à chercher des solutions pour réduire l'incidence du service militaire sur les familles.

Nous sommes en train de repenser notre manière de relocaliser, et parfois de séparer, les familles de militaires en raison du service militaire. Dans le cadre de Canada sans faille, une initiative fédérale-provinciale-territoriale visant à minimiser l'impact des déménagements sur nos familles de militaires, nous cherchons à améliorer l'accès aux soins de santé et aux services de garde pour nos membres et leurs familles lors d'un déménagement dans une autre province ou un autre territoire. Nous examinons également le soutien prénatal et postnatal, et nous effectuons des évaluations professionnelles associées à la fertilité et à la reproduction.

Toutefois, alors que nous continuons à répondre aux besoins complexes des femmes et des familles en matière de soins de santé grâce à nos nombreuses initiatives, il est évident que l'adoption d'une approche globale est nécessaire. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre méritent que leur santé et leur bien-être soient considérés comme une priorité nationale, depuis le moment où ils revêtent l'uniforme jusqu'au retour à la vie civile et à la retraite.

Les vétérans et les vétéranes donnent le meilleur d'eux-mêmes au Canada.

Par conséquent, la santé des vétéranes exige une attention particulière, du type que mon équipe et moi-même avons initiée. En toute franchise, les femmes n'ont pas toujours reçu l'attention particulière qu'elles méritent. En tant que femmes, nos besoins sont différents de ceux de nos collègues masculins; ni plus importants ni moins importants, simplement différents. Nous devons reconnaître ces différences comme une force.

Je pense que les FAC sont en train de changer en mieux. En améliorant la santé des femmes en service, nous aurons plus tard des vétéranes en meilleure santé. Après tout, nous faisons tous partie de la grande famille militaire.

Nous attendons vos questions avec impatience.

Merci beaucoup. *Thank you, Meegwetch.*

21. Kathleen Mary Ryan, sergente (à la retraite), à titre personnel

Réunion 55, lundi 5 juin 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci beaucoup de m'avoir invitée à participer aux travaux de ce comité.

La grande question est de savoir pourquoi nous sommes ici.

Il y a 50 ans, j'ai marché sur la Colline du Parlement pour défendre les droits des femmes. Je me suis ensuite enrôlée dans les Forces armées canadiennes, croyant bêtement que le gouvernement allait vraiment faire ce qu'il avait dit.

Me voici, 50 ans plus tard, dans une réunion de comité où nous discutons des droits des femmes dans les Forces armées canadiennes.

Je ne prendrai pas trop de temps sur ces cinq minutes. Il y a beaucoup d'autres choses à dire.

J'ai été dans l'armée pendant 40 ans. Juste cela pourrait prendre quatre réunions à raconter.

Tout commence par le changement, par la compréhension. Il faut d'abord que les deux sexes s'assoient ensemble et comprennent les attentes de l'autre. Je pense que c'est là que nous devons commencer.

Merci.

22. Joanne Seviour, majore (à la retraite), à titre personnel

Réunion 55, lundi 5 juin 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci. Merci à tous. Je remercie le Comité de s'intéresser à cette question et de me donner l'occasion de m'exprimer.

Comme Kathleen, je suis parfois déconcertée que nous parlions encore de ce sujet, mais à bien y penser, je ne suis guère surprise. Comme elle, j'ai revêtu l'uniforme à 14 ans et pour le retirer à 50 ans, lorsque j'ai été libérée pour raisons médicales à la suite d'une blessure en Afghanistan. J'ai fait partie de la réserve, de la force régulière, suis retournée dans la force civile, la réserve et la force régulière; j'ai donc eu une carrière de 33 ans en uniforme, de 40 ans environ si vous comptez les Cadets de la Marine.

Pour moi, le recours collectif a littéralement ouvert une boîte de Pandore. Avant cela, je disais avoir eu une carrière incroyable, et je suis toujours de cet avis. Cependant, je pense que, si nous voulons progresser dans ce dossier... Comme Kathleen, je suis plus intéressée par l'avenir, mais il est parfois nécessaire d'approfondir les difficultés et les choses qui sont difficiles à entendre pour trouver des solutions.

Le Canada a certes fait quelque chose d'incroyable en 1989 en devenant la première nation occidentale à ouvrir tous les métiers de combat aux femmes, ce qui a permis à des personnes comme moi, à la colonelle à la retraite Eleanor Taylor, une amie à moi, et à d'autres femmes comme la sergente Kathleen — je n'ai pas entendu votre nom de famille, alors je vais vous appeler sergente Kathleen — d'avoir une carrière incroyable. Je ne dirai pas que cela a été facile, mais les défis m'ont rendue plus forte.

J'aimerais répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir au sujet de ma longue carrière et qui pourraient nous aider à changer la culture et à vraiment cerner ce problème pour ce qu'il est.

Les Forces armées canadiennes sont aux prises avec une crise de leadership.

[intervention de M. Luc Desilets]

Le son coupe, alors je n'entends pas tout ce que vous dites, mais ce que je voulais dire, c'est que je souhaite répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir de sorte à saisir l'occasion que représente cette crise du leadership, parce que j'ai vraiment l'impression que lorsque les hommes et les femmes travaillent ensemble, nous avons des compétences complémentaires. Même si des gens comme moi et Mme Taylor ont prouvé que nous étions capables de faire le travail, et très bien même, cela n'a pas été sans son lot de difficultés.

Je pense qu'il est important de cerner les domaines où la voix des femmes va littéralement renforcer les forces armées, parce que nous ne faisons pas souvent les choses de la même façon. Nous dirigeons un peu différemment. Ayant grandi dans cette culture masculine, je comprends leur point de vue, mais je pense qu'il est temps de commencer à intégrer et à valoriser les compétences des dirigeantes.

Merci pour tout le travail que vous faites. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

23. Jacqueline Wojcichowsky, caporale-chef, à titre personnel

Réunion 55, lundi 5 juin 023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour. Je suis la caporale-chef Jacqueline Wojcichowsky, CD. J'ai 32 ans d'expérience dans les Forces armées canadiennes. J'ai exercé deux métiers différents, soit en tant que membre d'équipage de blindé et, maintenant, dans les ressources humaines.

J'ai occupé divers postes au sein de la cavalerie de Lord Strathcona, de la Princess Patricia's Canadian Light Infantry, du 1^{er} Régiment de la Police militaire, du Quartier général de

la 3e Division du Canada et j'en passe, en plus d'être actuellement commis aux libérations à la 6e Compagnie du renseignement.

Je suis ici pour parler du fossé qui existe entre les forces armées et le ministère des Anciens Combattants en ce qui concerne le traumatisme dû aux blessures et à la maladie chez les femmes actuellement en service et chez les anciennes combattantes.

Je crois qu'il y a un manque de représentation féminine à tous les niveaux du ministère, mais plus particulièrement chez les agents, ce qui rend l'accès aux services et aux prestations dont elles ont besoin particulièrement difficile pour les anciennes combattantes, parce que les agents masculins qui traitent leur dossier ne comprennent pas et sous-estiment donc le traumatisme que les soldates ont subi.

Par exemple, lorsqu'une victime est violée, elle ne comprend pas le traumatisme qu'elle vit.

Le comprennent-ils? Le comprenez-vous? Et moi?

Oui, je le comprends. Je suis passée par là. Je suis l'une d'elles.

Les Forces armées canadiennes n'ont pas d'équipement adapté aux femmes. Nous sommes aux prises avec des vêtements, des sacs à dos, des casques et des bottes qui ne sont pas assez petits et qui ne sont pas conçus pour être portés par des femmes. L'incidence de cela n'est pas que physique; avoir à gérer un incident vestimentaire devant vos pairs masculins est humiliant.

Le stress constant lié aux efforts déployés pour s'intégrer dans un monde masculin en tant que femme peut avoir des effets psychologiques à long terme. Nous ne devrions pas avoir à revivre ces facteurs de stress pour obtenir des prestations.

Est-ce le cas? Est-ce le mien? Tout le temps?

Oui.

À maintes reprises, j'ai été témoin des répercussions du trouble de stress post-traumatique dû à une inconduite sexuelle — comme un viol, par exemple — dont on a fait fi. J'ai vu mes pairs, mes amies et ma famille souffrir du manque de soutien d'Anciens Combattants Canada en raison de critères absolus qui ne tiennent pas compte des faits.

Par exemple, ma belle-sœur a reçu un diagnostic de trouble de stress post-traumatique grave dû à une inconduite sexuelle et est atteinte d'une perte de mémoire à court terme. Elle vit son quotidien à partir d'un petit calepin. Elle a été opératrice de transmission pendant 16 ans et elle ne reçoit que très peu de soutien, voire aucun, d'Anciens Combattants Canada.

Est-ce juste?

Autre exemple: mon amie TC, qui se trouve en Colombie-Britannique et qui souffre aussi d'un trouble de stress post-traumatique dû à une agression sexuelle. Elle a également présenté une demande à Anciens Combattants Canada et reçoit du soutien pour son agression sexuelle, mais le traumatisme causé par le ministère... On n'a pas tenu compte de sa santé mentale dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants ni pour l'allocation vestimentaire.

Comment cela peut-il se produire? Pouvez-vous me le dire?

Je peux vous donner un exemple personnel d'un manque de professionnalisme. Un représentant d'Anciens Combattants m'a appelée alors que je n'aurais pas dû recevoir cet appel. Je lui ai dit que je n'avais pas téléphoné, mais que j'avais donné la permission à un député provincial d'appeler en mon nom pour discuter de ma demande en suspens concernant ma maladie pulmonaire. La demande était dans le système depuis le 27 novembre 2020, et elle en était à l'étape 3.

À ce moment, il m'a dit que je devrais quitter mon poste dans l'armée, même si je suis une membre active et parfaitement capable de faire mon travail. Il a alors raccroché et m'a rappelée. Il s'est excusé et a retiré ses paroles, mais entretemps, mon trouble de stress post-traumatique était passé de 1 à 10. Je lui ai dit que j'enregistrais la conversation, et il m'a alors répété à maintes reprises que nous devrions communiquer avec le sous-ministre. Mon trouble de stress post-traumatique avait dépassé son paroxysme, mais il continuait à insister.

Durant mes années de service, j'ai été violée, harcelée sexuellement, menacée verbalement et contrôlée émotionnellement. En raison de mon traumatisme, je n'arrive plus à contrôler mes réactions, ce qui a eu des répercussions négatives sur ma capacité d'obtenir des promotions. Le harcèlement sexuel continu a nui à ma santé physique et mentale, et ce n'est qu'en 2018 qu'Anciens Combattants et une clinique pour traumatismes liés au stress opérationnel ont diagnostiqué correctement le problème.

Dans mon cas, les Forces armées canadiennes n'ont pas fait un bon travail. C'est à Anciens Combattants qu'on a posé le bon diagnostic, mais la plupart des femmes n'ont pas autant de chance. Dans mon cas, j'ai fait l'essai du traitement 3MDR, la désensibilisation et reconsolidation de la mémoire dans un environnement dynamique à composants multiples, afin d'améliorer ma santé. J'ai besoin de counselling continu et cela m'a aidée à trouver la bonne personne pour m'aider. J'ai trouvé des groupes d'entraide comme Sans limites et Survivor Perspectives Consulting Group, et j'ai travaillé avec les centres d'intervention sur l'inconduite sexuelle et d'autres groupes.

Anciens Combattants et divers autres groupes offrent diverses ressources aux femmes, mais ce n'est pas suffisant pour les vétéranes. Anciens Combattants doit embaucher des représentantes pour apporter des changements de l'intérieur. Anciens Combattants a besoin de femmes comme moi dans ces postes. Nous avons besoin de personnes qui vont agir comme mentors auprès des recrues et des membres en service, et aussi des vétéranes. Dans mes temps libres, j'essaie de joindre des vétéranes qui ont besoin d'aide pour remplir les documents qu'exige Anciens Combattants, car les gens souffrent sans savoir ce à quoi ils ont droit. Nous devrions agir comme ressource, et j'ai une tonne d'informations. Des femmes me demandent mon aide pour les aider à obtenir ce à quoi elles ont droit.

Il faut améliorer les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants, car nous manquons à notre devoir envers nos recrues, nos membres en service et nos vétérans.

Si rien n'est fait et que nous n'augmentons pas l'aide offerte à nos membres, nous les laissons tomber avant même qu'ils aient terminé leur service.

Aujourd'hui, je ne vis plus sous l'emprise de la honte du viol, du harcèlement sexuel, et je sens que je suis capable d'encourager d'autres femmes à parler de leurs expériences personnelles, à s'affirmer et à être des battantes. J'existe. Je n'ai plus honte. J'existe.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de témoigner aujourd'hui.

24. Carly Arkell, majore (à la retraite), à titre personnel

Réunion 58, jeudi 15 juin 2023

[Traduit de l'anglais]

Je tiens d'abord à remercier le président et le Comité de me donner l'occasion de prendre la parole.

Je m'appelle Carly Arkell et, comme vous l'avez entendu, je suis major à la retraite.

Je dois présenter mes excuses. Je n'ai pas préparé de déclaration. J'éprouve certaines difficultés à écrire à l'ordinateur, alors je vais vous fournir quelques renseignements de cette façon.

Pour vous donner une idée de qui je suis, je dirai que j'ai grossi les rangs des Forces armées canadiennes, dans la Réserve navale, au Navire canadien de Sa Majesté — ou NCSM Tecumseh, à Calgary, quand j'avais 17 ans. J'ai servi dans la Réserve navale pendant deux ans avant de passer à la Force régulière. Je suis devenue officière du génie aérospatial et j'ai servi dans la Force régulière pendant un peu plus de 20 ans avant d'être libérée en janvier 2021.

Pour comprendre les expériences des vétéranes, il est important de comprendre d'où nous venons et comment nous en sommes arrivées à notre situation actuelle. Pour vous donner un peu de contexte — puisque le contexte est essentiel —, tout au long de ma carrière, j'ai eu des problèmes de santé, mais rien de majeur: tantôt une entorse à la cheville, tantôt un petit souci. Malheureusement, en 2016, j'ai subi une blessure sportive alors que je faisais du conditionnement physique dans une unité. Nous faisons des sauts de grenouille, et j'ai glissé. Malheureusement, j'ai eu des blessures, mais je ne me rendais pas compte de leur ampleur parce que je ne présentais pas de symptômes typiques, particulièrement de raideur.

Au cours des années qui ont suivi, ma santé s'est détériorée, et parce que mes problèmes ne correspondaient pas au modèle habituel, on a balayé mes commentaires du revers de la main et on m'a dit que c'était dans ma tête, que je n'essayais pas d'améliorer mon sort, que j'étais paresseuse, que j'étais en mauvaise forme. Je n'étais pas en mauvaise forme — je le suis maintenant. Je ne sais pas pourquoi les choses ont changé dans la façon dont j'ai été traitée, mais le revirement s'est produit en 2016, soit un an après que j'ai signalé avoir été agressée sexuellement.

Avant mon signalement, j'avais toujours été prise au sérieux, mais après, on a mis ma santé mentale en cause pour tous mes maux. Il est vrai que ma santé mentale s'est détériorée au cours des années qui ont suivi la blessure sportive, en grande partie à cause de l'expérience que j'ai eue avec le système de soins de santé dans les forces armées. La situation a entraîné

beaucoup de méfiance à l'égard des fournisseurs de soins de santé, et maintenant, en raison de la complexité de mon état, j'ai beaucoup de difficulté à avoir accès à des soins parce qu'on me dit que mon état est trop complexe.

Pour vous donner un peu de contexte, six mois avant ma libération, on m'a posé un diagnostic de trouble génétique rare. Je n'avais aucune idée que j'en souffrais et je ne l'aurais jamais su si je n'avais pas eu de blessure. Je suis reconnaissante d'avoir eu l'occasion de servir, parce que si nous l'avions su, je n'aurais jamais pu me joindre à l'armée. Je me sentais bien tant que j'étais en forme et en santé et que je restais essentiellement soudée par mes muscles.

Le problème que j'ai en ce moment, c'est que je ne peux pas avoir accès à des soins. J'ai une excellente médecin de famille, et elle est prête à me prendre en charge en tant que patiente aux besoins complexes. Cependant, je souffre de beaucoup de problèmes, et puisque je ne suis pas couverte par Anciens Combattants pour beaucoup de soins, ils me coûtent cher. Parfois, je ne peux même pas être acceptée dans les cliniques. Mes demandes ont été rejetées à de nombreuses reprises et on m'a dit que mon cas est trop complexe.

Comme je l'ai mentionné, ma santé mentale s'est détériorée dans ces circonstances. Pendant mon service, j'ai reçu à mon insu un diagnostic de trouble anxieux et j'ai demandé à être réévaluée. Lorsque je l'ai été, on m'a dit que je souffrais d'un trouble d'adaptation, ce que je qualifierais d'un mot que je ne prononcerai pas ici, mais je ne pouvais rien y faire. Après ma libération, mon gestionnaire de cas d'Anciens Combattants m'a dirigée vers la clinique de blessure de stress opérationnel, où j'ai été évaluée et diagnostiquée comme souffrant de trouble de stress post-traumatique, ou TSPT, depuis 2008, au milieu de ma carrière. Je me suis tenue debout, littéralement, avec mes muscles, et j'ai maintenu ma santé mentale en me tenant excessivement occupée.

Pour conclure, la situation a eu des répercussions sur tous les aspects de ma vie. Bon nombre d'entre vous ont remarqué, avant le début de la séance, que quelques-uns de mes amis sont venus ici pour m'appuyer, ainsi que les autres témoins. J'ai besoin de beaucoup d'aide. Je ne quitte pas la maison, non pas parce que je ne veux pas le faire, mais parce que j'ai de la difficulté à le faire. Je dois m'adapter et surmonter les obstacles, car je n'ai pas d'autre choix. J'ai deux enfants, et ils ont besoin de moi. J'ai la capacité de passer la journée, d'être une bonne mère ou de lutter contre le système, et je ne peux pas réaliser tous ces objectifs en même temps. Merci.

25. Lisa Nilsson, maître de 2^e classe (à la retraite), à titre personnel

Réunion 58, jeudi 15 juin 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs, ou devrais-je dire bonsoir? Les fuseaux horaires sont formidables, n'est-ce pas?

Je suis vraiment reconnaissante de cette occasion et je tiens à vous remercier de me

permettre de m'adresser à vous. Je dois avouer que c'est la première fois que je parle publiquement des incidents que j'ai subis et des expériences que j'ai vécues comme femme au sein des Forces armées canadiennes, ou FAC, et, par la suite, avec Anciens Combattants Canada, ou ACC.

J'admets être terrorisée de me trouver ici, car mon récit est des plus intenses. Bien que le mois de décembre a marqué mes trois ans à la retraite pour des raisons médicales, je ressens encore une crainte extrême, comme si j'étais toujours en service. Je ressens toujours les émotions associées à la perte de ma réputation, au besoin de la rebâtir, à son deuxième ternissement, au besoin de la rebâtir encore une fois — le cycle se répète.

Comment résumer une carrière de plus de 20 ans en cinq minutes ou en environ 800 mots de façon succincte et concise tout en soulevant tous les points que je veux aborder et sans donner l'impression que je ne fais que me plaindre? Comment vous communiquer la douleur que je ressens au quotidien à cause d'une organisation et d'un pays que j'ai commencé à servir à 17 ans?

Avec quels mots devrais-je vous décrire que j'ai vécu des agressions sexuelles répétées — qui m'ont fait perdre ma virginité contre mon gré —, de la maltraitance et du harcèlement, et que j'ai enduré de la misogynie, du sexisme flagrant et voilé, du détournement cognitif, et bien plus?

Comment vous exprimer comment je me sens d'avoir vu mon traumatisme sexuel militaire être utilisé contre moi, d'avoir été maltraitée pour cette raison et de m'être vu refuser des traitements, tant médicaux que psychologiques?

Comment vous expliquer comment je me sentais lorsque, au beau milieu de l'océan, entourée d'eau à perte de vue pendant des jours, ou dans le golfe d'Oman, ou au large de la côte du Panama, ou même à 12 miles nautiques de la côte de l'île de Vancouver, je me faisais dire que, si un « accident » devait arriver, personne ne pourrait entendre mes cris? Comment vous décrire comment je me suis sentie quand, à bord de navires, j'étais entourée de personnes empoignant mon corps, me manipulant, me lavant le cerveau et se servant de moi comme jouet sexuel?

Tout a commencé par mon signalement en 2001.

Quels qualificatifs puis-je employer pour décrire mon état d'esprit quand des femmes communiquent avec moi, 20 ans plus tard, pour me confier qu'elles sont gravement traumatisées par le traitement qu'on m'a réservé et par le fait qu'on s'est servi de mon nom pour effrayer et intimider d'autres femmes afin de les dissuader de signaler des incidents?

J'aimerais trouver les mots pour vous transmettre ce que c'est que d'être complètement terrifiée des personnes autour de soi et de n'avoir que 300 pieds pour dormir, se cacher, travailler, socialiser et s'entraîner. J'ai subi ce qu'aucune femme ou personne ne devrait avoir à vivre. Mon meilleur recours était de me taire et d'accepter mon sort, puis de laisser mes maux glisser sur mon dos comme sur celui d'un canard, d'aller au centre de conditionnement physique, de m'entraîner, de méditer, de faire du yoga, de m'étirer, de travailler fort, d'être alerte et de sourire — mais pas trop, puisqu'on aurait cru que je flirtais. Tourne les malaises en plaisanteries.

Sois féminine, mais pas trop. Quoi que tu fasses, ne t'exprime jamais trop fortement et ne laisse paraître aucune faiblesse ou douleur.

Certains diront que toutes mes descriptions existent dans tous les pans de la société, mais la situation est simplement différente dans les FAC. Il est vraiment difficile de mettre en mots en quoi la situation y est différente, mais elle l'est. Elle l'est également dans la Marine. J'ai appris ces leçons à la dure pendant environ plus de 15 ans.

Je me suis blessée à de multiples reprises. En plus d'avoir une très bonne dose d'humour noir, j'ai aussi une blessure à la colonne cervicale, qui m'a donné une énarthrose en titane aux régions C6 et C7. On a attribué ma blessure au stress, et j'ai une canne. Je me suis blessée à la colonne lombaire, ce qui m'a valu trois opérations consécutives, deux tiges et huit vis. Ces deux blessures n'ont pas été prises au sérieux par le réseau médical des FAC et par la Vancouver Island Health Authority.

Ce n'est que lorsque je suis retournée dans mon unité, puisque j'étais en mission aux États-Unis à cette période, que j'ai reçu des traitements appropriés pour ma colonne cervicale. Là encore, ma blessure à la colonne lombaire n'a pas été prise au sérieux avant qu'un chiropraticien envoie une note à l'hôpital de la base militaire.

J'ai travaillé en mer avec ces blessures, où je devais me déplacer sur une plateforme d'acier et grimper des échelles, sous les menaces qu'on m'accuserait de simuler mes maux. Je cite ce qu'on m'a dit: « Si tu étais aussi blessée que tu le prétends, tu ne serais pas en mer avec nous. » J'avais un disque gravement hernié.

Je peux vous dire que j'étais mal en point. Dernièrement, on m'a à nouveau adressée à mon neurochirurgien puisque j'ai des séquelles d'un accident survenu en 2019. De plus, je me suis blessée à nouveau à ma colonne cervicale en avril. Je suis encore en attente d'imagerie médicale pour cette blessure.

On m'a dit que j'ai la colonne cervicale d'une personne de 90 ans. Je n'en ai que 40. Ce qui m'a sauvé la vie, c'est ma grande forme physique et ma bonne masse musculaire, qui m'a protégée. C'est grâce à elle que je peux marcher.

Mon signalement de traumatisme sexuel militaire et les événements qui ont suivi ont été entièrement utilisés contre moi. Mes blessures physiques — y compris mes commotions cérébrales, mes blessures à la colonne vertébrale, au genou et à l'épaule — ont toutes été balayées du revers de la main comme étant un problème de santé mentale et un symptôme de ma tendance à faire tout un cinéma.

Il a fallu que d'autres professionnels de la santé, plus précisément des professionnels au masculin, me défendent pour que j'obtienne des traitements. Je ne saurais même pas comment décrire la situation pendant ma grossesse. À l'époque, il fallait trouver son propre médecin parce que les FAC n'offraient ni soins prénataux ni soins postnataux.

Lorsque je me suis blessée au cou et que j'ai subi une opération d'urgence, je ne savais pas que j'étais enceinte. Je l'ai su environ deux mois après mon opération au cou. On m'a dit qu'il y avait de graves problèmes avec le fœtus et qu'il était pratiquement impossible que mon bébé naisse à terme. J'ai dû prendre la décision déchirante de convenir de subir un avortement

médical à 22 semaines. J'ai dû aller travailler le lendemain. J'étais incapable de dire quoi que ce soit. Comme on se plaît à le dire: « Quand tout va mal, résignons-nous. »

Puis, je suis devenue enceinte de mon fils. Pendant mon troisième trimestre, j'étais censée travailler des demi-journées seulement, mais je travaillais encore 12 heures par jour. On pourrait dire que, d'une certaine façon, cela correspond à des demi-journées. On a refusé ma demande de congé parental et de maternité parce que j'étais en mission aux États-Unis, mais on m'a donné l'occasion de prendre un congé de convalescence de six semaines.

Pendant cette période, on aimait bien dire que, si les forces armées avaient voulu que les membres aient une famille, elles leur en auraient donné une. J'ai entendu cette phrase pendant toute ma carrière.

Je pourrais très bien poursuivre, mais j'imagine qu'il ne me restera bientôt plus de temps.

Je dois glisser un mot sur mes interactions avec Anciens Combattants. Selon mon expérience, ce ministère est tout simplement une compagnie d'assurances. Il faut lui fournir tous les documents imaginables pour prouver qu'on est réellement blessé. C'est un défi en soi en raison de la pénurie de médecins, qui est d'autant plus marquée où je me trouve. Je suis persuadée que la pénurie touche tout le pays. Si aucun document ne montre qu'on a demandé un traitement médical pendant le service, neuf fois sur dix, la demande de remboursement est refusée. Ainsi, l'interminable processus d'appel débute.

Le milieu militaire est empreint d'une stigmatisation: en cas de blessure, on ne dit mot et on tient bon.

Entre vétérans, nous disons pour rire qu'AAC suit le principe des trois D: démentir, différer et décéder. Démentez la demande, différez l'appel et espérez que le vétéran décèdera ou abandonnera la lutte. Cette approche a été manifeste récemment.

On m'a refusé trois fois l'accès au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, sous prétexte que je ne suis pas assez fragile. On m'a dit que mon mari et que mes enfants sont tout à fait capables de s'occuper de l'entretien ménager et extérieur. Selon Anciens Combattants Canada, je suis invalide à 104 %, mais je ne peux obtenir d'aide.

J'ai déposé une plainte auprès du Bureau de l'ombudsman des vétérans — le BOV — pour traitement injuste. Je l'ai déposée il y a plus de 18 mois, mais elle n'est pas encore résolue.

De plus, le système semble être à deux vitesses: il y a des normes pour les officiers, et d'autres pour les militaires du rang. Je ne compte plus les fois où on m'a personnellement dit que les rangs sont assortis de privilèges, que les éléments ont leurs propres privilèges et que le nombre et le type de déploiements s'accompagnent de privilèges. Selon l'explication que j'ai reçue du BOV sur ma plainte en lien avec le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le genre a aussi ses privilèges. En outre, les gestionnaires de cas ne sont pas tous traités ou formés de façon égale.

J'aimerais vous remercier à nouveau de m'avoir permis de vous parler et de m'avoir redonné ma voix.

J'aimerais vraiment pouvoir approfondir mes propos, mais j'ai soumis une autre déclaration décrivant ce que j'ai vécu et la façon dont on m'a traitée, car je ne peux résumer

brèvement ou adéquatement ma carrière criblée de traumatismes, dans l'exercice de mes fonctions, aux mains de mes pairs et du système.

J'ai formulé des recommandations qui peuvent être mises en œuvre, ou à tout le moins étudiées. Je pourrai en parler davantage lorsque le temps le permettra.

Je vous remercie sincèrement.

26. Nadine Schultz-Nielsen, matelot de 1^{ère} classe (à la retraite), à titre personnel

Réunion 58, jeudi 15 juin 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci, monsieur le président.

Bonsoir, monsieur le président. Je vous remercie de m'avoir invitée à vous parler de mon expérience. Je me sens incroyablement privilégiée d'être ici.

Après 12 ans de service, j'ai été libérée pour raisons médicales en 2013, avec un diagnostic de trouble d'adaptation avec humeur dépressive et anxiété. Je ne me remettait pas bien du décès de la caporale Marie France Comeau. Nous travaillions ensemble comme agentes de bord au 437^e Escadron de transport de Trenton. Après des années de harcèlement et d'agressions sexuelles pendant mon service dans la Marine, j'ai fini par faire un constat qui mettrait fin à ma carrière: si on ne peut pas faire confiance au lieutenant-colonel, à qui peut-on faire confiance? Je ne me sentais plus en sécurité ni en mesure de fonctionner en uniforme.

En 2013, aucun soutien n'était offert pour les traumatismes sexuels militaires. Ce terme n'existait pas encore au ministère des Anciens Combattants. Lorsque j'ai demandé de l'aide à ma clinique de traumatismes liés au stress opérationnel (TSO) locale, on m'a dit qu'il faudrait demander aux hommes s'ils acceptaient que je me joigne à eux parce que mon expérience si différente des leurs pourrait les rendre mal à l'aise. J'ai trouvé du soutien en ligne et, grâce à l'entraide par les pairs, j'ai appris à me débrouiller du mieux que je pouvais de la maison.

Le traumatisme sexuel militaire s'accompagne d'une douleur invisible. Elle n'apparaît pas sur les imageries ou les tests utilisés par le ministère des Anciens Combattants pour déterminer l'admissibilité aux prestations. Pendant des années, on m'a donc refusé des prestations parce que mes médecins ne croyaient pas que mon état était aussi grave que je le disais. On m'a dit que ma douleur n'était pas réelle parce que je ne réclamaï pas de narcotiques ou encore que ma santé mentale n'était pas si mauvaise parce que je prenais une douche avant mes rendez-vous avec mon médecin. Je ne correspondais pas à leurs définitions. J'avais désespérément besoin d'aide à l'intérieur de mon domicile, mais les problèmes de santé mentale ne suffisaient pas pour obtenir le soutien du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. J'ai quand même fait une demande, et on m'a dit, par exemple, que l'entretien de l'extérieur de la maison relevait de mon mari et que je ne recevrais de l'aide que pour l'entretien ménager.

Mon mari souffre d'une maladie auto-immune et est souvent alité pendant des semaines...

Je suis désolée.

Une autre fois, on m'a dit que je ne recevrais pas d'aide parce que le fait de me lever et de nettoyer ma maison tous les jours me permettrait de me sentir utile.

Mes problèmes de santé mentale ont entravé ma capacité à demander des prestations. Je ne suis pas en mesure de faire appel des décisions dans les délais impartis.

Au cours des 10 dernières années... Je suis désolée. Je ne sais plus où je suis rendue.

Au cours 10 dernières années, mon état s'est détérioré au point que j'ai du mal à faire quoi que ce soit en lien avec la paperasse, y compris ouvrir le courrier. Le simple fait de remplir un document pour confirmer ma comparution devant votre comité a pris deux jours et m'a donné une migraine. Ma déclaration a également été envoyée en retard pour être traduite.

J'ai du mal à respecter les échéances. Je ne comprends pas: avant, j'étais si fiable, mais maintenant, je produis toujours mes déclarations de revenus en retard, et je paie rarement mes factures à temps. J'ai entendu dire qu'il existe des mesures de soutien pour moi, mais je me sens démunie et je ne sais pas comment demander de l'aide.

Mes enfants sont nés en 2011 et en 2013. Chaque jour de leurs vies a été affecté par ma santé mentale. Ils ont d'abord subi la rage qui a accompagné mon diagnostic, en 2014, de trouble de stress post-traumatique. Maintenant, ils subissent les contrecoups de ma dépression. Je m'inquiète beaucoup pour mes enfants. Même si je suis à la maison, je ne suis jamais vraiment présente. Je fais de mon mieux, mais je ne sais pas comment leur expliquer la situation. Mes médecins ne peuvent même pas me l'expliquer.

En 2016, on m'a diagnostiqué un trouble dépressif majeur après un autre refus dévastateur de la part d'Anciens Combattants Canada. Je ne suis plus la même. Je n'ai plus de force pour me battre. Je passe par des périodes où je ne peux pas sortir du lit pendant des semaines. Si je parviens à amener mes enfants à l'école à l'heure, mon objectif quotidien est atteint.

En 2020, ma demande au Programme pour l'autonomie des anciens combattants a enfin été acceptée, mais l'aide est insuffisante. J'ai demandé la semaine dernière un examen de mes services dans le cadre du Programme et de mon état de santé mentale. On m'a annoncé une attente d'environ quatre mois pour les documents, et j'ignore si c'est une bonne ou une mauvaise nouvelle. Peu importe. J'ai du soutien et je verrai comment le tout se dénouera.

Monsieur le président, je suis ici aujourd'hui parce que je ne veux pas que quelqu'un d'autre ressente ce que j'ai ressenti. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi une organisation que je croyais censée me soutenir et s'occuper de moi m'a causé un tel traumatisme mental. Je dois prendre des pauses dans mes démarches auprès du ministère des Anciens Combattants. Je deviens épuisée, mon état se détériore et je finis par être en crise à cause de ce que je perçois comme un flot constant d'interactions négatives.

Puis, après quelques mois ou quelques années, j'essaie à nouveau, parce que je comprends que je ne peux pas y arriver seule. Anciens Combattants Canada est une organisation conçue par des hommes, pour des hommes, mais je sais que certains s'efforcent de l'améliorer. Je sais qu'un rapport d'analyse comparative entre les sexes a été rédigé, mais n'a pas encore été

publié, à ma connaissance. Votre comité me prouve que les gens se rendent compte qu'il y a de graves problèmes, et j'espère que d'autres changements positifs se produiront.

Merci.

27. Louise Siew, capitaine de vaisseau (à la retraite), à titre personnel

Réunion 58, jeudi 15 juin 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonsoir, monsieur le président, mesdames et messieurs. Je vous remercie sincèrement de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Louise Siew. J'étais une officière de la logistique de la Force régulière qui s'est jointe aux Forces armées canadiennes en 1975. J'ai servi dans les forces armées pendant 35 ans et j'ai pris ma retraite comme capitaine de vaisseau en 2010. J'étais également conjointe en service mariée et mère. J'ai vu de mes propres yeux comment des générations de femmes se sont fait traiter dans les forces armées. J'ai choisi de témoigner aujourd'hui, car je sais que des comités d'envergure, comme le vôtre, peuvent jouer un rôle de catalyseur du changement.

Je voudrais commencer mon témoignage en contestant l'idée voulant que le fait de permettre aux femmes d'occuper toutes les classifications et professions de combat en 1989 ait été le grand tournant pour les femmes au sein des Forces armées canadiennes. Ce n'est pas le cas. C'est la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, au début des années 1970, qui a apporté le plus grand changement pour les femmes quand elle leur a donné la possibilité de poursuivre une carrière dans les Forces armées canadiennes. Avant ce moment charnière, la majorité des femmes qui s'enrôlaient dans les forces armées n'étaient pas susceptibles d'y faire carrière. Le grade moyen était celui de soldat, et la durée moyenne du service militaire était de 18 mois. Les métiers techniques ou autres métiers bien rémunérés n'étaient pas accessibles aux femmes.

Tout cela a changé grâce à plusieurs recommandations clés issues du rapport de la Commission. On recommandait que les femmes soient autorisées à rester dans les forces armées si elles se mariaient ou si elles avaient des enfants, et que de nombreuses classifications et professions qui leur étaient auparavant interdites leur soient désormais accessibles. Ces changements ont fondamentalement permis d'aplanir deux obstacles majeurs à la réussite des femmes dans les forces armées. Elles pouvaient désormais faire carrière dans les forces armées et y démontrer leur valeur, puisque les métiers et classifications de soutien opérationnel étaient désormais des possibilités pour elles. Elles ont dès lors eu accès à des postes dans l'ensemble des FAC, y compris dans le domaine du soutien aux opérations. Ce n'était qu'une question de temps avant que les autres barrières ne commencent à tomber, au fur et à mesure que la valeur de leurs contributions est devenue plus largement reconnue.

Je m'en voudrais si je ne soulignais pas que le rapport de la Commission recommandait également que les femmes soient enfin autorisées à rallier la GRC.

L'autre postulat que j'aimerais réfuter est la notion qu'a énoncée le lieutenant-général Bourgon à ce comité voulant que les Forces armées canadiennes aient eu à l'égard des femmes une approche d'assimilation plutôt que le projet ambitieux de les inclure que l'on caresse aujourd'hui. Le fait de décrire comme une assimilation ce qui s'est produit dans le passé me préoccupe, car ce n'est pas la réalité que j'ai observée. M'étant enrôlée en 1975, je peux affirmer que, dans l'ensemble, les responsables des forces armées contraints d'opérer ce changement dans les années 1970, ont agi à contrecœur et sans volonté d'accommoder les femmes. Ils ont maintenu cette position aussi longtemps que possible. Ils nous ont sciemment rejetées, maltraitées, humiliées et même blessées.

Les obstacles politiques et culturels ont créé des conditions propices aux mauvais traitements et au harcèlement — de nature physique, mentale et sexuelle — et nous ont réduites au silence. Il était à la fois affirmé et sous-entendu que les femmes pouvaient être ignorées et maltraitées sans qu'elles ne disposent d'aucun recours —, ce qui a suscité un climat que les chercheurs en sciences sociales décrivent aujourd'hui comme de l'« altérité ». Les forces armées doivent tenir compte des conditions de service que les femmes ont endurées par le passé et des effets sur leur santé et leur bien-être qui en ont résulté. En outre, Anciens Combattants Canada doit reconnaître les répercussions de ce passé dans son processus de règlement des demandes d'invalidité et dans son offre de programmes et de services pour répondre aux besoins de toutes les vétérans.

D'un point de vue plus personnel, j'ai été la première femme à occuper chacun des postes auxquels j'ai accédé. Je savais à quel point il était important pour celles qui allaient me succéder que je réussisse. Dans le cadre de mon dernier commandement, j'étais responsable d'une organisation de 5 000 personnes, à qui on confiait entre autres tous les dépôts d'approvisionnement et de munitions des forces armées, et qui assurait un soutien logistique de niveau stratégique pendant la guerre en Afghanistan.

De plus, pendant les années où j'ai servi, je n'ai pas hésité à me faire entendre sur les conditions de service des femmes. J'ai constamment remis en question le statu quo, et je me suis battue pour obtenir du meilleur équipement pour les femmes et de meilleures possibilités de service. Lorsque j'ai constaté des obstacles à la progression des femmes, je les ai remis en question. Je me suis portée volontaire pour siéger aux conseils de promotion. Lorsque j'ai vu des femmes se faire maltraiter, je me suis élevée contre ces situations.

J'ai réussi à faire évoluer la politique en matière de congé de maternité. J'ai porté ma propre version d'un uniforme adapté à la maternité, car l'armée ne m'offrait aucune option à cet égard. J'ai cultivé un réseau informel de centaines de femmes militaires dans l'ensemble des Forces canadiennes, et je leur transmettais des renseignements sur des enjeux constants tels que l'équipement, l'uniforme, les prestations de maternité et ainsi de suite. J'ai contré des agressions sexuelles et j'ai encaissé de nombreux reproches pour mon militantisme, et j'ai toujours eu l'impression d'être seule pour mener ces luttes.

Il faut aussi que vous sachiez que les femmes en service choisissent leurs batailles. Elles ne peuvent pas les mener toutes, car elles doivent toujours peser leurs actions en fonction des dommages qu'elles pourraient causer à leur carrière, comme nous l'avons entendu aujourd'hui.

Enfin, je pense que les Forces armées canadiennes doivent aux femmes qui ont servi un compte rendu complet et ouvert de la façon dont elles ont été traitées dans le passé — littéralement par génération —, et ce, jusqu'aux dernières initiatives, afin qu'elles puissent soumettre des demandes de prestations d'invalidité mieux étayées à Anciens Combattants Canada.

Je crois également qu'ACC fait preuve de négligence dans le soutien qu'il apporte aux femmes et qu'il doit travailler sérieusement à combler ses lacunes, car je suis fondamentalement convaincue que les progrès réalisés par Anciens Combattants Canada à l'égard des femmes ne sont pas à la hauteur des avancées actuelles au sein des Forces canadiennes.

Par ailleurs, je trouve préoccupant que les Forces canadiennes aient très peu fait pour vous assurer que les femmes réservistes reçoivent le même soutien en matière de transition et de santé mentale que leurs homologues des forces régulières, lorsqu'elles en ont besoin.

Enfin, les femmes ne devraient pas être seules à mener ces combats. Je vous implore de les soutenir et d'être l'agent de changement de cette génération, comme l'a été la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, au début des années 1970.

Je vous remercie de votre temps. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

28. Lisa Cyr, caporale (à la retraite), Café Félin Ma Langue Aux Chats

Réunion 58, jeudi 15 juin 2023

Merci, monsieur le président.

Je remercie le Comité de m'avoir invitée ici aujourd'hui.

Je suis entrée dans les Forces armées canadiennes en 2007, à l'âge de 31 ans. J'avais un baccalauréat. On m'a offert d'entrer dans les Forces comme officière, mais je voulais voir c'était quoi, être un membre du rang, à la base, avant de poursuivre mon rêve d'être officière à un moment donné. Par contre, ma carrière n'a pas été celle-là.

Je suis entrée dans les Forces pour servir mon pays et servir outre-mer, avec des valeurs de respect, d'honnêteté, et j'en passe. Je me suis rapidement aperçue que ce n'était pas du tout cela.

Ma carrière a commencé par du harcèlement, dès le départ. Un incident s'est passé avec un confrère, où les principes d'honnêteté et de respect n'ont pas été respectés. C'est tombé sur mon dos. Parce que l'honnêteté et le respect sont des valeurs importantes pour moi, j'ai fait en sorte que ce jeune homme de 18 ans ait un dédommagement des Forces après quatre ans pour un problème lié à un power trip de la part d'un chef. Je ne vais pas donner plus de détails, car ce serait très long. Quelque temps après, un adjudant-maître est venu me dire, à quelques pouces de la face: « Si tu veux que ta carrière aille bien, tu ferais mieux de laisser Plamondon et sa famille

loin de toi. » Je lui ai répondu: « Vous m'avez appris que c'est binôme un jour, binôme toujours.»

Ma carrière a commencé comme ça en 2007, 2008 et 2009. Je vivais toujours du harcèlement. On me disait que les femmes n'avaient pas leur place dans les Forces, qu'à 31 ans, j'étais beaucoup trop vieille, que je n'avais pas d'affaire dans les Forces. On me faisait des commentaires de ce genre. C'était du harcèlement psychologique, du harcèlement sexuel. On m'a déjà dit: « Ferme ta gueule, sinon tu vas te faire tuer. » Je l'ai vécu. Pendant un exercice, on m'a déjà dit: « Veux-tu qu'on te laisse dans le champ? » On me disait qu'étant donné ma carrière, je ferais mieux d'y aller vraiment mollo, de ne pas parler, sinon ce serait encore pire, ce serait le groupe au complet. Je pense que plusieurs femmes ont fait ou vont peut-être faire des témoignages semblables. Ce sont des choses que j'ai vécues.

Le harcèlement psychologique, c'est très fort. On a beau être fort, à force d'encaisser des petits coups ici et là, à un moment donné on en vient à ne plus avoir confiance dans sa chaîne de commandement et dans son institution. Pour moi, les Forces armées canadiennes, c'était l'institution la plus glorieuse et en laquelle je devais avoir le plus confiance, parce que ce sont elles qui défendent notre pays. Par contre, quand les propres membres de ton pays te détruisent, tu ne sais plus en qui tu peux avoir confiance.

Ma chaîne de commandement m'a détruite dans tous les sens. On est allé jusqu'à me dire que c'était dans ma tête. On m'a empêchée d'aller voir ma famille. Mon médecin et mon psychologue me disaient d'aller voir ma famille pour m'aérer la tête. Par contre, quand on est en arrêt pour maladie, on ne peut pas aller à plus de 50 kilomètres. Ma famille est au Nouveau-Brunswick, c'est à 300 kilomètres. On m'a demandé d'écrire une demande pour que je sois autorisée à aller voir ma famille, mais ma chaîne de commandement a refusé, parce qu'il y a des programmes mandatés. Ces programmes mettent justement l'accent sur le harcèlement. Il y a plein de programmes, mais les Forces ne les respectent pas. Ils existent et on en fait chaque année, mais beaucoup de gens ne les respectent pas.

On se fait fermer la gueule parce qu'on est caporale, parce qu'on est une femme, parce qu'on est âgée. On se fait tasser parce qu'on s'affirme. Dans les Forces, il ne faut surtout pas s'affirmer, surtout quand on est une femme. On se fait mettre de côté quand vient le temps des missions. On m'a dit: « Toi, Cyr, tu es super bonne ici. Lui, il vient d'arriver, il ne connaît pas le travail, alors il va aller en mission. Toi, tu vas rester ici pour faire le travail en arrière. »

À un moment donné, j'ai reçu un courriel et j'étais contente, car j'allais partir en mission. Il me restait un exercice de 13 kilomètres à faire. C'est un exercice majeur, qui est très exigeant. La veille, habituellement, on est censé être au repos. D'autres militaires vont pouvoir le confirmer. Pourtant, la veille de mon exercice, mon supérieur m'a demandé d'aller faire de la topographie, dans la pluie, jusqu'à 11 heures du soir. L'exercice de 13 kilomètres était à 6 heures le lendemain matin. Le lendemain matin, je suis allée faire mon exercice de 13 kilomètres. À 200 mètres de la fin — je voyais les tranchées —, je me suis écrasée, évanouie. Quand je me suis réveillée, j'étais à l'hôpital. La première chose que j'ai demandée, c'est si j'avais fini mes 13 kilomètres. On m'a dit qu'on ne le savait pas et que cela faisait 45 minutes que je n'étais plus là.

Les Forces armées canadiennes ne parlent pas de ça. On cache ces choses-là. On laisse planer le doute. Ce qui a été dit à mon sujet, c'est que la caporale Cyr est une lâche, elle a fait 200 mètres et elle a arrêté. Au lieu d'expliquer aux membres ce qui se passe, on laisse planer plein de choses, ce qui fait qu'on est toujours à tirailler sur les gens quand ils sont blessés ou quand il arrive des choses.

Je suis restée à l'hôpital pendant une semaine. Pardonnez-moi l'expression, mais j'ai pissé du sang pendant trois jours. Avant que je parte, les médecins de l'hôpital m'ont donné une note médicale disant que je devais être deux semaines au repos, à la maison. Ensuite, je suis allée voir les services médicaux des Forces. D'ailleurs, c'est une autre grande lacune: le système militaire ne respecte pas le système civil. On doit constamment se battre. Quand je suis allée voir le personnel médical des Forces avec ma note, on m'a dit: « Quoi, tu veux encore des vacances? Tu viens de passer une semaine à l'hôpital. » Je me suis pognée royalement avec le médecin et je lui ai dit: « Toi, regarde ce qui est écrit ici, regarde toutes les directives que le médecin vient d'écrire sur ce que je viens de vivre. » Il m'a dit qu'il allait me donner une journée de congé. J'étais revenue le vendredi et la fin de semaine commençait. Je lui ai dit: « C'est beau, donne-moi ça. Lundi matin, ce n'est pas toi qui vas me voir, crois-moi. »

On doit constamment se battre. Je parle en tant que femme. J'ai des collègues masculins qui doivent aussi se battre, mais on dirait que c'est toujours pire pour les femmes. Un médecin civil, c'est un médecin. Il me semble que, lorsqu'un médecin civil donne des indications à suivre, on ne devrait pas avoir à se battre avec les médecins sur les bases militaires pour les faire appliquer. Le médecin devrait dire que c'est la réglementation qu'il faut suivre.

C'est la même chose pour le harcèlement. Quand on arrive avec ça, on se fait harceler. On se fait dire qu'on est loser et qu'on veut juste avoir des congés. Personne n'explique aux gens ce qui s'est passé, alors on se fait garrocher ailleurs. Dans mon cas, on m'a garrochée dans une unité en me disant que j'allais être promue dans un poste de cheffe, mais on m'a menti. Ce n'était pas ça pantoute. Ça a été du harcèlement pur et simple.

Je faisais de l'entraînement sur la base. J'avais un exercice de distinction d'une vingtaine de minutes à faire. Un matin, on m'a dit: « Ce matin, ça t'a pris 23 minutes, mais l'adjudant et moi l'avons fait en 20 minutes. » C'était du harcèlement constant. On me cherchait constamment des poux.

À un moment donné, j'ai été obligée de mettre un genou à terre et d'appeler à l'aide, parce que soit j'allais tuer la personne, soit j'allais me tuer. J'en étais rendue à écrire une lettre. Contrairement à d'autres qui s'étaient suicidés, si je passais à l'acte, je voulais que les médias sachent pourquoi et qu'ils soient informés de ce qui se passait dans ce système rempli de lacunes.

Deux ans avant que je sorte des Forces, donc en 2017, j'ai reçu un diagnostic de trouble de stress post-traumatique. J'ai fondu en larmes. Je me disais que je ne pouvais pas être atteinte de ce trouble, puisque je n'étais pas allée en mission. On m'a fait comprendre que, ma guerre, je l'avais menée sur la base. Je n'étais pas capable d'accepter ce diagnostic. Pendant deux ans, de 2017 à 2019, je ne suis pas sortie de chez nous. On a passé un an à constamment appeler chez moi. Comme je vous l'ai dit, on a refusé que j'aille voir ma famille. On m'avait demandé de

remplir une demande d'autorisation, mais on me l'a refusée. Pour être sûr que je n'allais pas dans ma famille, on m'appelait à la maison matin et soir. Qu'est-ce que ça fait, ça? À un moment donné, le cerveau abandonne. Je n'osais même plus aller sur mon propre terrain.

Ce qui m'a sauvé la vie, c'est d'avoir acheté mon restaurant et mes chats. C'est ce qui continue de me sauver la vie chaque jour. Malgré ça, le fait d'avoir acheté le restaurant m'a causé des problèmes avec Anciens Combattants Canada. Je me suis sauvé la vie moi-même en ayant une entreprise qui me permet de sortir de chez moi. Je me suis créé un havre de paix, une sécurité, un endroit où me rétablir, pour m'aider à retourner dans des endroits publics, mais j'ai été obligée de rembourser un montant d'argent à la compagnie d'assurance Manuvie. Pourtant, je ne suis pas payée par mon emploi; c'est moi qui paye. Cette question n'est pas encore réglée aujourd'hui, en 2023.

Quand on sort des Forces, Anciens Combattants Canada nous dit que tout est beau. Aujourd'hui, j'ose espérer que c'est mieux, parce que les choses se font de façon électronique. Dans mon cas, c'était encore des formulaires papier, en 2019.

En 2020, on m'a dit que je devais 27 000 \$ ou 37 000 \$ à Manuvie. J'ai appelé Anciens Combattants Canada pour savoir ce qui se passait, et j'ai appris qu'entre 2019 et 2020, je n'avais pas reçu 15 % de mon revenu d'Anciens Combattants Canada. Personne au ministre n'a pris la peine de m'appeler pour m'en aviser. Les personnes qui souffrent d'un trouble de stress post-traumatique ne sont pas là. On a de la misère avec la paperasse. J'ai encore de la misère. J'ai une entreprise, mais des gens s'occupent de mes affaires. Je suis là pour mon bien-être personnel. Personne d'Anciens Combattants Canada ne m'a appelée pour me dire qu'il y avait un problème parce que je ne recevais pas mon argent. J'espère que ce genre de choses va s'améliorer.

Merci de m'avoir donné l'occasion de parler. Merci de donner de la place aux femmes.

29. Hon. Beverley Busson, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (à la retraite), à titre personnel

Réunion 66, mardi 24 octobre 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie de m'avoir invitée ici aujourd'hui pour parler de mes expériences au sein de la Gendarmerie royale du Canada. Je souhaite insister sur le fait que je ne m'exprime aucunement au nom de la GRC en tant qu'organisation. Je comparais ici à titre personnel et en tant que vétérane.

Comme vous le savez peut-être, en 1974, j'ai été membre de la première classe de femmes à se joindre à la GRC et à obtenir leur diplôme en tant que membres régulières. Même si je suis née en Nouvelle-Écosse, j'ai passé presque toutes mes 33 années au sein des forces en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et à Ottawa. Les 12 premières années de mon service ont été consacrées à des tâches policières opérationnelles, avec des responsabilités allant du

travail général en uniforme aux crimes graves — y compris les homicides et les enquêtes sur les stupéfiants — en passant par un travail d’infiltration assez important, qui comprenait des enquêtes criminelles, des violations de la loi sur l’immigration et des opérations d’infiltration en cellule.

J’ai travaillé dans des détachements de petite, moyenne et grande taille, principalement en Colombie-Britannique, jusqu’à mes études de droit en 1986. Après l’école de droit, ma trajectoire et mes responsabilités se sont davantage concentrées sur la gestion de la force. J’ai été nommée officière en 1992, en tant que première femme officière de la GRC, et je suis devenue la première commandante d’une province, la Saskatchewan, et plus tard, la Colombie-Britannique. En 2007, j’ai pris ma retraite en tant que 21^e commissaire de la GRC.

Je comprends que l’objet et les objectifs de l’étude concernent, bien sûr, les vétérans. Plus précisément, je crois que vous cherchez à entendre des témoins qui ont subi des répercussions dues à l’intersection des femmes dans une carrière dominée par les hommes — c’est-à-dire les Forces armées canadiennes et la GRC — et les interventions du ministère des Anciens Combattants.

Je suis désolée — ou je devrais dire que je suis heureuse — de n’avoir que très peu à offrir de ce point de vue particulier. Durant les 33 années que j’ai passées au sein des forces, je n’ai pas recherché personnellement l’aide du ministère des Anciens Combattants. J’aurais peut-être dû le faire. J’ai vu plus que ma part de victimes d’agression sexuelle, d’enfants morts et blessés, et de scènes de meurtre, et j’ai répondu à de nombreux appels très stressants, surtout au cours de mes 15 premières années de carrière, lorsque je travaillais souvent seule. Du point de vue personnel, je ne peux pas prétendre avoir été harcelée sexuellement, même si, au cours des premières années, je dois admettre que mon sens de l’humour a été mis à l’épreuve à plus d’une occasion. J’ai eu le privilège, d’abord de travailler avec bon nombre de personnes les plus intègres et les plus exemplaires que l’on puisse connaître, puis de les diriger. Je crois comprendre que cela n’a pas été le cas pour toutes les femmes des Forces armées canadiennes, mais je ne peux pas me prononcer personnellement ce sujet.

Pour me préparer à la réunion d’aujourd’hui, j’ai regardé la dernière réunion de votre comité, tenue le 19 octobre, avec la ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, la ministre Petitpas Taylor, qui a comparu avec des représentants de son ministère. J’ai été frappée par le fait que la Gendarmerie royale du Canada n’ait jamais été mentionnée, que ce soit par elle ou par l’un des membres du Comité durant son témoignage. Et ce, malgré le fait que la GRC ait été un service actif à l’étranger pendant la guerre d’Afrique du Sud, la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et de nombreuses missions de maintien de la paix de l’ONU, y compris des missions au Kosovo, en Haïti et en Afghanistan. Le cénotaphe de Régina et les monuments d’Ottawa portent le nom de nombreuses personnes qui sont mortes dans ces conflits qui se poursuivent encore aujourd’hui.

Le ministère des Anciens Combattants est également responsable des problèmes de santé et de santé mentale liés à l’exercice des fonctions pour ceux qui servent au Canada. Il administre aussi, bien sûr, notre pension, ce qui a malheureusement obligé d’anciens combattants de la GRC

à se soumettre à la loi relative aux mariages intéressés, qui touche les hommes et les femmes mariés après 60 ans. Je connais beaucoup de ces gens, et j'estime qu'il s'agit d'une loi archaïque et misogyne.

La seule communication que j'ai eue avec ACC, en tant que membre de la force régulière, c'est lorsqu'il était le fournisseur de services pour les soins médicaux et dentaires et les ordonnances de la GRC, ce qui était principalement une fonction de comptabilité et de remboursement. Aujourd'hui, je crois comprendre que l'expérience n'est pas aussi simple, puisque la GRC est maintenant assujettie aux règles régissant les traitements médicaux des provinces. Je ne crois pas que ce soit l'idéal, mais je n'ai pas d'expérience personnelle à offrir, puisque j'ai pris ma retraite il y a environ 16 ans.

En tant que vétérane de la GRC, je fais maintenant partie du régime de soins de santé de la fonction publique administré par Canada Vie, et nous connaissons tous les plaintes associées aux retards et à la bureaucratie qui accompagnent cette transition.

Les blessures subies dans l'exercice des fonctions sont traitées différemment, et si une invalidité découlant d'un accident du travail peut être prouvée, une pension d'invalidité et certaines prestations sont versées. Je pense que c'est toujours géré par ACC. Soit dit en passant, je ne pense pas que ce processus soit efficace ou axé sur le client en ce qui concerne la GRC. De mon point de vue, la GRC n'a pas les mêmes liens avec Anciens Combattants Canada que les Forces armées canadiennes, et ce lien semble s'affaiblir. À moins de toucher une pension d'invalidité pour une blessure subie dans l'exercice de leurs fonctions, les anciens combattants de la GRC, hormis cette mise en garde, ne sont pas, à ma connaissance, visés par la sensibilisation du ministère des Anciens Combattants.

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui et j'espère pouvoir vous être utile dans votre étude.

30. Anna-Lisa Rovak, à titre personnel

Réunion 66, mardi 24 octobre 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour, monsieur le président et honorables membres du Comité permanent.

Je m'appelle Anna-Lisa Rovak. J'ai répondu à l'appel de service au début de mon adolescence. En 1983, j'ai demandé à intégrer les forces régulières, à 16 ans, et j'ai suivi une formation de base en 1984, à 17 ans, juste après avoir obtenu mon diplôme d'études secondaires.

Servir

Identité dépouillée jusqu'à mettre mon âme à nu
Tordue et pressée pour entrer dans un moule unique
Me faire dicter quoi penser et quoi porter

Être punie pour toute individualité
L'esprit et le corps poussés à la limite de la folie
L'âme vidée de toute fierté et confiance en soi
Louée seulement une fois contrainte à l'obéissance
Récompensée pour les ordres exécutés en silence

Rejetée une fois la valeur épuisée
Oubliée, dénigrée par les gens toujours en service
À moins que le cœur ne reste esclave
Et que les traditions soient suivies machinalement
Aujourd'hui...
En quête de mon identité
Du moi original
D'un nouveau départ
J'essaie de combler le vide
De disparaître ou de me réinventer
Et parfois, c'est du pareil au même

J'ai écrit cela le 20 février 2022, après ma deuxième tentative de suicide.

Pendant ma carrière, j'ai porté trois uniformes: ceux de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air. J'ai notamment été parmi les premières femmes à intégrer le Royal Roads Military College, le Navire canadien de Sa Majesté Annapolis et le NCSM Provider, j'ai participé à une mission de l'ONU sur le plateau du Golan et j'ai été l'une des toutes premières nommées dans de nombreuses affectations au sein des Forces canadiennes.

J'ai été forcée de prendre ma retraite pour cause d'incapacité physique. Cependant, j'ai consulté un psychiatre chaque semaine pendant plus d'un an avant ma libération. À l'époque, en 2001, on ne connaissait pas le trouble de stress post-traumatique.

Juste avant ma libération, j'ai demandé une indemnité d'invalidité à Anciens Combattants Canada, et c'est là qu'a commencé mon expérience avec ACC. Au cours des 22 dernières années, j'ai tenté de me suicider à trois reprises. Je me suis automutilée pour soulager la douleur. J'ai perdu le contact avec mes filles à leur demande, et j'ai traversé deux relations personnelles très dysfonctionnelles et très destructrices. J'essaie vraiment de préserver la relation dans laquelle je suis en ce moment.

Je peux honnêtement dire que traiter avec ACC a beaucoup contribué, voire directement mené à la survenue d'un grand nombre des épisodes de trouble de santé mentale les plus graves que j'ai connus au cours de ces 22 dernières années. Ma relation avec ACC m'a davantage blessée et affectée que ma carrière militaire.

J'ai participé au recours collectif pour inconduite sexuelle et j'ai reçu le montant le plus élevé, avec une annotation des avocats disant qu'ils auraient souhaité m'accorder plus. On m'a

cependant diagnostiqué un trouble de stress post-traumatique, ou TSPT, complexe dû à diverses situations survenues au cours de ma carrière.

C'est à cause des relations avec ACC dans son ensemble, et avec les gestionnaires de cas et les entrepreneurs en partie, que ma santé mentale s'est effondrée à ce point.

L'une des raisons les plus importantes pour lesquelles je suis ici aujourd'hui, c'est pour communiquer ce sentiment de trahison, cette perte de l'estime de soi et le sentiment d'abandon et de désespoir pur et simple que ma relation avec ACC a fait naître en moi. Sans liberté de choix, sans clarté ni transparence, sans cohérence ni respect à mon égard et, enfin, sans la sécurité que procure la vérité, j'ai le sentiment que de plus en plus d'anciens combattants verront leur état de santé mentale se dégrader au point où ils s'automutileront et se suicideront, à moins qu'il n'y ait un changement de politique et de comportement au sein du ministère des Anciens Combattants.

Ce n'est que grâce à de nombreux cours et programmes que je suis de même en mesure d'être ici aujourd'hui. L'un de ces programmes sera présenté ici aujourd'hui, et je ne saurais trop insister sur l'importance pour une vétérane d'avoir son mot à dire sur les soins qui lui sont fournis. Pourquoi ACC est-il le seul à avoir son mot à dire en ce qui concerne mes propres soins? Pourquoi ACC exige-t-il qu'il n'y ait qu'un ou deux types de thérapie et rejette-t-il tout le reste? Pourquoi ACC traite-t-il les anciens combattants — en particulier les femmes — comme des imbéciles ou des ignorants, ou comme si on les nourrissait à la petite cuillère?

J'ai des suggestions, des exemples et des expériences personnelles dont j'aimerais vous faire part afin de proposer et de rejeter diverses formes de soins de santé mentale.

Encore et encore, ils ont promis du changement. Encore et encore, on m'a promis la sécurité. Encore et encore, on m'a promis des représailles.

Mais encore et toujours les mains
Les mots assèment
Des coups au cœur, à l'esprit, à l'âme

Ils avaient pourtant promis

31. Eleanor Taylor, lieutenant-colonelle (à la retraite), La Fondation Les Fleurons glorieux

[Réunion 66, mardi 24 octobre 2023](#)

[Traduit de l'anglais]

Je remercie le Comité de me fournir l'occasion de contribuer à ce travail important.

Les Fleurons glorieux est la fondation canadienne pour la communauté des militaires et des anciens combattants. Nous travaillons en étroite collaboration avec les Forces armées canadiennes, le ministère des Anciens Combattants et les gouvernements fédéral et provinciaux en tant que partenaire de confiance.

En tant que fondation nationale, Les Fleurons glorieux travaille sur l'ensemble des questions auxquelles sont confrontés nos militaires et nos anciens combattants. Nous soutenons les familles et les enfants de nos militaires, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des déploiements multiples ou qu'ils doivent se rendre à des lieux éloignés de leur foyer.

Nous finançons une série de programmes visant à améliorer la santé et le bien-être des militaires et des anciens combattants, y compris dans les domaines de la santé mentale, de l'itinérance, de l'emploi et de la transition.

Pour ceux qui peuvent être blessés ou tomber malades, nous contribuons à leur rétablissement et à leur réadaptation par le sport, l'aventure et les arts, et nous les aidons à se réintroduire dans les communautés locales après le service, en particulier avec des programmes axés sur le bénévolat et les possibilités de service, afin de maintenir un sentiment d'utilité, ce qui, selon nous, est la clé d'une bonne transition.

Depuis 2018, la Fondation Les Fleurons glorieux est fière de gérer et de faire croître le Fonds du Capitaine Nichola Goddard. Le Fonds fournit un financement national qui profite directement aux programmes communautaires venant en aide aux femmes militaires, aux vétérans et à leur famille. J'ai connu Nichola et je demeure inspirée par son héritage.

J'ai servi fièrement dans les Forces armées canadiennes, les FAC, en tant qu'officière d'infanterie pendant 27 ans, et j'ai quitté l'uniforme en 2021. Je demeure fière de mon service, mais je tiens à souligner les défis fondamentaux auxquels font face les vétérans, défis qui peuvent être abordés dans deux grandes catégories: premièrement, une culture d'invisibilité, et deuxièmement, des besoins uniques. À la fondation Les Fleurons glorieux, nous espérons jouer un rôle pour relever ces deux défis.

Premièrement, en ce qui concerne la culture de l'invisibilité, de nombreuses vétérans ont le sentiment qu'elles n'ont pas leur place dans la communauté des anciens combattants. Bon nombre d'entre elles se sentent invisibles, mal accueillies et en danger.

La communauté des anciens combattants est le reflet de la culture des FAC, mais elle s'étend sur un nombre beaucoup plus important de générations. Pour de nombreuses femmes, lorsqu'elles quittent les FAC, elles n'ont aucune tolérance pour les environnements qui ne les accueillent pas pour ce qu'elles sont. De nombreuses femmes sont physiquement et mentalement épuisées lorsqu'elles quittent les FAC, parce qu'elles ont passé des années à porter des vêtements qui ne leur allaient pas, tant physiquement que métaphoriquement.

Pour les femmes qui ont subi du harcèlement sexuel, des agressions sexuelles et des blessures morales, la séparation de cet environnement est non seulement une préférence, mais un impératif de santé. Cependant, cela laisse de nombreuses femmes incapables d'accéder aux avantages qu'elles ont mérités et les expose à un risque plus élevé durant leur transition et au-delà.

Nous pouvons contribuer à remédier à ce sentiment d'invisibilité en offrant aux femmes des plateformes pour raconter leurs histoires, faire entendre leur voix et prendre leur place dans le paysage des anciens combattants.

En 2018, la Fondation Les Fleurons glorieux a organisé la réception inaugurale de la capitaine Nichola Goddard. Les invités se sont réunis pour rendre hommage aux femmes dans l'armée et ont entendu un groupe de dirigeants des FAC. J'ai été invitée à prendre la parole à titre de bénévole et de membre active des FAC. J'ai trouvé révélateur et encourageant de voir à quel point les dirigeants d'entreprise souhaitaient découvrir les expériences uniques et les compétences en leadership des femmes des Forces armées canadiennes. La série annuelle de réceptions Capitaine Nichola Goddard se tient désormais dans plusieurs villes du Canada.

Deuxièmement, en ce qui concerne nos besoins uniques, il est également clair qu'offrir des programmes spécialement adaptés est un moyen d'aider à éliminer les obstacles qui empêchent les femmes de s'épanouir dans leur transition et au-delà. L'expédition de la Fondation Les Fleurons glorieux à Baffin, à laquelle participaient toutes les femmes, est un exemple d'une telle initiative, qui a soutenu la création d'une communauté de militaires, d'anciens combattants et de dirigeants d'entreprise dont le bien-être s'en trouve amélioré.

Le Fonds du Capitaine Nichola Goddard finance directement les programmes communautaires qui soutiennent les femmes militaires, les vétéranes et leur famille, et qui aident à relever les défis uniques liés à la vie militaire.

Depuis 2018, la fondation a investi plus de 600 000 \$ dans des programmes communautaires, y compris le Jardin de ressourcement des femmes combattantes en Ontario, Landing Strong en Nouvelle-Écosse, le Pepper Pod au Québec et Team Rubicon Canada à l'échelle nationale, qui offrent tous des programmes axés sur les besoins particuliers des vétéranes.

En conclusion, bien que des programmes exceptionnels soient offerts aux vétéranes partout au Canada, nous n'avons pas une idée claire des services offerts ou de l'ampleur des besoins.

Nous estimons qu'il est essentiel de procéder à une analyse collaborative des lacunes afin d'établir l'ordre de priorité des ressources et de veiller à ce que nous ayons les bons services pour répondre aux besoins de nos vétéranes. Au fil des ans, nous en sommes venus à reconnaître la situation unique des vétéranes, et la Fondation Les Fleurons glorieux demeure déterminée à travailler avec elles pour accroître l'accès, appuyer la recherche et les programmes communautaires, et influencer les politiques.

Je vous remercie.

32. Nicole Langlois, bombardière (à la retraite), à titre personnel

Réunion 67, jeudi, octobre 26, 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci, monsieur le président, et merci, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je suis la bombardière à la retraite Nicole Langlois. J'ai servi pendant sept ans dans l'armée de réserve, dans l'artillerie de campagne, de 1990 à 1997.

Parmi les expériences marquantes que j'ai vécues dans l'armée, il y a eu de nombreux cours et exercices de combat avec la 78e Batterie de campagne du 20e RRCA et avec l'école de combat du RRCA à Shilo, le 1 RCHA et le 2 PPCLI. Il y a également eu le déploiement avec l'ONU et l'OTAN en 1992, avec le 1 RCHA. J'ai servi en tant que gardienne de la paix dans la batterie rurale aux postes d'observation de la zone du contingent canadien. C'était la première fois que des femmes jouaient un rôle en première ligne. J'ai été formée pour le déploiement avec le 1 RCHA en ex-Yougoslavie en 1995, mais le déploiement a été annulé. J'ai suivi une formation de prédéploiement avec le 2 PPCLI et je suis devenue conductrice de véhicule chenillé M113.

Pendant cette période, j'ai été confrontée à des obstacles que personne ne devrait jamais avoir à franchir. Les obstacles auxquels je me suis heurtée sont des obstacles physiques et mentaux.

Lors de ma formation à la conduite du véhicule chenillé M113, je devais régulièrement déplacer, porter et manipuler des objets d'un poids plusieurs fois supérieur à ce qu'une personne de mon sexe ou de ma stature physique peut manipuler en toute sécurité. Il n'y avait pas d'équipement de sécurité pour soutenir le dos, ni de protection pour les yeux ni de protection auditive minimale. J'utilisais un levier de trois pieds et, sans aide, je serrais [sic] toute la chenille pendant que les instructeurs me réprimandaient sur mes supposées insuffisances en tant que conductrice de véhicule à chenilles. La nature du travail, les conditions dans lesquelles il a été effectué et l'approche adoptée par les instructeurs étaient dangereuses et abusives.

Ce type de traitement minait la position officielle de l'armée canadienne en matière d'inclusion des soldates à des postes de combat. Il témoignait de la volonté de nombreux soldats d'écarter les femmes de ces métiers autrefois réservés aux hommes et de les reléguer à des postes de soutien. Je tiens à préciser que j'ai réussi la formation M113.

Pendant mon service, je n'ai jamais cherché à obtenir de l'aide pour des blessures physiques ou des problèmes de santé mentale. Demander de l'aide était mal vu. C'était un signe de faiblesse. J'avais l'impression qu'on me laisserait partir si j'admettais que j'avais mal.

J'ai été confrontée à des obstacles parce que je suis une femme et une mère. J'ai été victime de violences verbales, ce qui m'a causé du stress mental. À l'époque, peu de soldates bénéficiaient de soutien de leurs camarades, pairs et officiers supérieurs. Les femmes étaient considérées par beaucoup comme des objets ou des personnes inférieures. Le harcèlement sexuel et l'exhibition de matériel pornographique en compagnie d'autres personnes étaient monnaie courante. J'ai entendu dire, mais je n'ai aucune preuve formelle, que certains de mes supérieurs ne souhaitaient pas me garder en raison de mon sexe et de mon statut de parent. Le fait d'être un parent célibataire, en particulier une femme et dans un métier de combat à cette époque, n'était pas aussi bien soutenu qu'il ne l'est aujourd'hui.

Je crois que j'étais une bonne soldate et que je me suis acquittée de mes tâches avec diligence. Je suis sûre que le manque de respect et de soutien de la part des deux régiments en raison de mon sexe et de mon statut de parent a contribué à aggraver le syndrome de stress post-traumatique dont je souffrais et dont je souffre encore.

J'étais une mère célibataire dans l'armée, ce qui était très difficile. Devenir mère a joué un rôle énorme dans ma vie, et j'ai eu l'impression que je devais choisir entre l'armée et la maternité. En fin de compte, j'ai décidé qu'il était plus important d'être mère. Quand je repense à cette décision, il est évident que certains de mes supérieurs m'ont fait croire que je devais choisir entre le service et la maternité.

Après avoir pris ma retraite de l'armée, j'ai constaté que toute ma formation était destinée à des emplois essentiellement masculins. J'ai connu de nombreux moments difficiles au cours desquels je me suis interrogée sur le but de ma vie. Je me suis demandé ce que je voulais faire de ma vie. J'ai fait de l'introspection et tout ce que je voyais, c'était que j'avais un passé militaire. Qui va embaucher quelqu'un qui est un ancien combattant?

J'ai trouvé un emploi civil en tant qu'enseignante suppléante dans le New Hampshire, aux États-Unis. Je n'avais pas de formation officielle comme un baccalauréat en éducation. L'école a regardé mes qualifications militaires et a dit, « Elle a des qualités de chef. » Elle a également vu que j'étais une source de leadership en étant une mère de famille. Pour une fois, le fait d'être une ex-militaire était un point positif.

J'ai occupé divers autres emplois, tels que conductrice d'autobus scolaire, entraîneuse sportive, agente de sécurité, concierge et conférencière. Cependant, les conséquences de mon service militaire entravent ma vie.

Au cours des deux dernières décennies et demie, je n'ai pas réalisé que j'avais besoin d'une aide mentale et physique pour tenter d'alléger les torts que j'ai subis durant la période où j'ai exercé le métier des armes de combat de l'armée.

Mon affectation onusienne à Chypre m'a laissé des séquelles physiques et émotionnelles durables. J'ai été hospitalisée en raison d'une blessure au dos et, à un moment donné, je me suis également blessé au genou. Ces deux blessures me font encore souffrir aujourd'hui. Les expériences que j'ai vécues à Chypre ont également contribué à la persistance de mon trouble de stress post-traumatique.

Mon orgueil m'a empêché de parler à qui que ce soit, car je ne pouvais pas envisager qu'une soldate puisse admettre sa faiblesse, mais lorsque je me suis sentie complètement terrassée, je me suis mise à la recherche d'une aide psychologique. Malheureusement, les professionnels à qui j'ai eu affaire n'avaient aucune expérience des soldats à la retraite. À cause de cela, j'ai été mal diagnostiquée et je n'ai jamais reçu de traitement approprié pour mon trouble de stress post-traumatique.

En 2018, j'étais à bout de nerfs et j'ai appelé Anciens Combattants Canada afin de demander si je pouvais obtenir une aide appropriée pour mes blessures physiques et les dommages mentaux causés par mon passage dans l'armée.

Les traitements physiques que j'ai reçus ont commencé par une rééducation visant à tenter de ramener mon corps à un état normal pour mon âge. Il y a cependant des blessures physiques à long terme qu'aucune rééducation ne peut réparer. Depuis, Anciens Combattants Canada m'a envoyé voir un médecin pour qu'il m'aide à soigner mes blessures au dos et à gérer la douleur. Présentement, tous ces traitements sont suspendus, car je lutte contre le cancer.

Après avoir quitté l'armée, j'ai passé de nombreuses années à souffrir d'anxiété et de dépression et à être incapable de me détendre. Même aujourd'hui, j'ai l'impression que je devrais être en alerte pour quelque chose qui devrait se produire, mais qui ne se produit jamais. Je suis nerveuse et j'ai l'impression qu'il y a un vide dans ma vie. Or, parallèlement à cela, j'ai aussi l'impression qu'on ne me prendra pas au sérieux. J'ai toujours l'impression d'être en train de lutter et d'être plongée dans de mauvais souvenirs qui ne s'estompent pas.

Anciens Combattants Canada m'a mis en contact avec un professionnel de la santé mentale qui m'a diagnostiqué un trouble de stress post-traumatique. Mon traitement comprend des médicaments, une thérapie et des groupes de soutien par les pairs. Les groupes de soutien par les pairs m'ont été particulièrement utiles.

Pour ce qui est de mes perspectives à long terme, disons qu'à mon âge, je devrais encore travailler, sauf que mes blessures physiques et mentales m'en empêchent. Le ministère des Anciens Combattants a fini par reconnaître cet état de fait et il me donne du soutien.

Pour ce qui est des moyens d'améliorer la situation des femmes en service à l'heure actuelle, trois idées me viennent à l'esprit. D'abord, il faudrait faire de la publicité pour informer les anciennes combattantes des services particuliers qui leur sont offerts. Ensuite, il faudrait se servir de la formation pour lutter contre la stigmatisation des anciens combattants qui demandent de l'aide. Enfin, il faudrait offrir une formation à tous les militaires et anciens combattants afin de lutter contre les idées reçues sur la santé mentale au sein de la population militaire.

Une excellente étude a été réalisée au Royaume-Uni, intitulée *Exploring Barriers to Mental Health Treatment in the Female Veteran Population: A Qualitative Study*. Vous pouvez la consulter en suivant le lien consigné dans ma déclaration.

J'ai également inclus les lettres de trois anciens combattants qui sont toujours mes amis aujourd'hui et qui corroborent mon expérience. Vous les avez déjà lues.

Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que tous les membres du Comité.

33. Alice Aiken, Ph. D., lieutenant de vaisseau (à la retraite), à titre personnel

Réunion 67, jeudi 26 octobre 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui.

Je m'appelle Alice Aiken. J'ai servi dans la marine canadienne, d'abord dans la réserve navale, puis dans la force régulière, de 1984 à 1998. Lorsque j'ai quitté l'armée, j'étais lieutenant de vaisseau.

Lorsque j'étais dans la réserve, j'ai fait partie de la première classe de femmes autorisées à suivre l'entraînement à la navigation. On m'appelait officière MARS, pour « maritime service », ou service maritime. Nous étions les premières à apprendre à naviguer. J'ai ensuite travaillé à plein temps en tant que réserviste — c'était pendant la première guerre du Golfe —, au quartier général, ici à Halifax.

Ensuite, je suis retournée à l'université pour devenir physiothérapeute, puis j'ai rejoint la force régulière à ce moment-là, et l'armée a payé mes études à Dalhousie. J'ai ensuite été postée à Kingston de 1994 à 1998 en tant que physiothérapeute, d'abord au Collège militaire royal du Canada, puis à la base principale. J'étais la directrice du service de physiothérapie.

Lorsque j'ai pris ma retraite, j'ai travaillé en clinique à temps plein et j'ai fait une maîtrise et un doctorat à temps partiel à l'université Queen's. Je suis devenue membre du corps enseignant en 2006 et, peu de temps après, j'ai travaillé avec un groupe de personnes. J'ai été la fondatrice et la première directrice scientifique de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans.

Au cours de ma carrière militaire, j'ai vu beaucoup de blessures. Je parlerai de mes propres expériences dans un instant, mais j'ai vu beaucoup de blessures, de mauvais traitements et de problèmes de santé mentale. En me tournant vers la recherche, j'ai tenté de faire profiter les autres de mon expérience. Je suis très fière de dire que l'institut existe toujours aujourd'hui. Il s'agit d'un réseau qui regroupe 46 universités canadiennes et 13 partenaires internationaux, et qui a pour fonction de mener des recherches sur la santé des militaires, des vétérans et des familles.

J'ai quitté l'institut, mais pas la recherche. Je continue à faire des recherches dans ce domaine et, en fait, avec l'une de mes équipes, j'ai réalisé une recherche très approfondie au sujet des données présentées dans le rapport Deschamps.

Je fais du travail en épidémiologie. Je comprends très bien les différences de santé physique entre les anciens combattants et les anciennes combattantes, alors si cela peut être utile au Comité, je serai heureuse de parler de cela également. C'est mon domaine de recherche.

Mes intérêts partagés m'ont permis de tirer beaucoup de bien de l'armée. J'ai appris à être une grande leader. On m'a offert des responsabilités à un très jeune âge, surtout en tant qu'officière, mais cela comportait aussi des inconvénients. Lors de l'entraînement à la navigation, nous entendions souvent dire que si nous passions, c'était seulement parce que nous étions des femmes. Nous entendions des commentaires misogynes ou sexistes. Le vendredi soir, vous ne pouviez pas entrer au mess sans entendre des commentaires sexistes. Il y avait aussi des commentaires misogynes sur le lieu de travail; on se faisait appeler « ma chère » par un subordonné, ou d'autres choses de ce genre.

Je dirais que j'ai eu quelques expériences désagréables, mais comme je suis une personne assez directe, j'ai pu les prendre de front. Je pense que lorsqu'on dénonce un mauvais comportement — et j'étais en mesure de le faire en tant qu'officière —, cela peut souvent aider.

Je dirai que cela laisse des traces. Lorsqu'elles ont entamé un recours collectif, je me suis jointe à elles parce que je voulais raconter ce qui m'était arrivé. Je voulais que l'armée soit différente pour d'autres personnes, parce qu'il y a de bonnes choses qui découlent du service militaire, des choses que j'apprécie énormément encore aujourd'hui. Une bonne partie des personnes que je vois régulièrement sont des amis que je me suis faits dans l'armée, et nous sommes contents de ce que nous y avons appris.

Je dois dire que j'ai été quelque peu déçue du processus qui a présidé à la tenue de l'enquête. Il semble qu'il y a eu beaucoup d'argent, mais très peu de soutien. En fait, j'ai participé à la poursuite parce que je voulais raconter mon histoire, et je n'arrête pas de recevoir des notes disant: « Nous devons parler à 20 000 d'entre vous, et nous en sommes au numéro 438. » C'est, selon moi, inacceptable.

Je vous remercie de m'avoir invitée.

34. Brigitte Laverdure, à titre personnel

Réunion 67, jeudi 26 octobre 2023

Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs très chers députés.

J'aimerais vous remercier de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité.

Ma carrière militaire de 17 ans fut parsemée d'événements assez traumatisants, et ceux-ci ont toujours un effet dans mon quotidien. Cependant, avec les années, j'ai apprivoisé certaines façons de gérer ces symptômes.

Aujourd'hui, en 2023, 43 ans plus tard, je revis l'agression sexuelle dont j'ai été victime lors de mon entraînement de base, à Saint-Jean. Cette agression n'a pas été commise par un collègue de peloton, mais par un haut gradé, qui savait très bien que je ne parlerais pas, par crainte d'être renvoyée des Forces armées canadiennes. À cette époque, j'étais âgée de 17 ans. J'ai dû faire face aux démons du silence et accepter de n'être qu'un visage pour ce prédateur. J'ai pu trouver la force et le courage de ne pas abandonner mon rêve de devenir technicienne en cellule d'avion et d'accéder à cette belle carrière.

Malheureusement, depuis novembre 2017, je me retrouve dans le tourbillon du recours collectif pour inconduite sexuelle au ministère de la Défense nationale. J'essaie aussi de faire reconnaître cet événement dans mon dossier d'Anciens Combattants Canada, qui est toujours en processus d'appel au TACRA, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Depuis qu'on parle de mon dossier dans les médias, mon trouble de stress post-traumatique s'est aggravé sérieusement.

Le 24 mai 1986, j'ai fait face à la mort du capitaine Tristan De Koninck, lorsque celui-ci s'est écrasé, avec son F-18, sur la base de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Faisant partie de l'équipe de la Défense de la base, mon devoir était de récupérer le pilote et les pièces de l'aéronef. Dois-je mentionner qu'il n'est pas normal pour quiconque de récupérer des restes humains? J'étais jeune et je me disais que cela faisait partie de mon travail. Nous n'avons eu aucun soutien psychologique ni aucun suivi médical.

Le 14 novembre 1988, à Bagotville, au Québec, j'ai moi-même eu peur pour ma vie. En effet, j'ai soudainement été projetée à 75 pieds dans les airs quand un pilote de T-33, en préparation pour la piste, a fait une fausse manœuvre; j'ai reçu le souffle des réacteurs dans le dos. J'ai dû subir une chirurgie au genou gauche à la suite de cet incident. Si je n'avais pas porté les vêtements d'hiver appropriés, une partie de mon corps aurait été brûlée. Encore une fois,

aucun soutien psychologique ne m'a été offert, et aucun rapport d'incident n'a été rédigé contre le pilote, car celui-ci n'a aucunement avorté le démarrage.

Après plusieurs années à travailler dans des postes administratifs, compte tenu de ma condition physique, c'est-à-dire de mon genou gauche, et à subir des évaluations de métier, j'ai été déclassée et libérée pour raison médicale. Je me suis sentie comme un vieux torchon qu'on envoie dans la poubelle une fois souillé. Ma sortie des forces a été misérable et je me suis sentie seule dans le processus. Depuis, j'ai toujours eu à me battre contre le système pour faire reconnaître mon état de santé à Anciens Combattants Canada. J'avais l'impression de ne pas être écoutée parce que j'étais une femme qui exerçait un métier non traditionnel et que je n'avais pas à être là.

En conclusion, je crois qu'il n'existe aucune attitude proactive au ministère de la Défense nationale et à Anciens Combattants Canada lorsqu'un individu subit un traumatisme en service. Depuis plus de 10 ans, j'apporte mon aide aux individus, avant ou après leur sortie des forces armées. La majorité d'entre eux ne savent même pas qu'ils ont droit aux services et aux soins d'Anciens Combattants Canada.

En terminant, j'aimerais remercier de son soutien mon psychiatre, le Dr Hugues Poirier. En effet, depuis l'ouverture du dossier sur les inconduites sexuelles, lui seul se soucie de mon état psychologique, qui est très fragile.

Je vous remercie de m'avoir accordé de votre temps.

**35. Jennifer Ebert, commissaire adjointe, et DeAnna Hill, commissaire adjointe,
Gendarmerie royale du Canada (déclaration liminaire lue par Nadine Huggins)**

Réunion 69, mardi 7 novembre 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour.

Monsieur le président et membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à me joindre à vous aujourd'hui.

Le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, M. Michael Duheme, ne peut pas être présent en raison d'autres engagements qu'il avait aujourd'hui, mais je suis heureuse de pouvoir m'adresser au Comité en son nom.

En cette semaine très importante du jour du Souvenir, j'aimerais remercier toutes les personnes en uniforme qui ont servi et qui continuent de servir.

Je m'appelle Nadine Huggins. Je suis sous-ministre adjointe principale responsable des ressources humaines à la GRC depuis le 1^{er} mai 2022. Je suis pleinement consciente du travail important accompli par nos membres, qui s'exposent souvent à des risques pour servir la population et assurer la sécurité des Canadiens.

Depuis 2020, je dirige les efforts de modernisation des effectifs tout en pilotant la mise au point de la stratégie en matière de ressources humaines, le plan d'action Vision150 axé sur l'équité, la responsabilité et la confiance, de même que, plus récemment, la stratégie en matière

d'équité, de diversité et d'inclusion de la GRC. En faisant évoluer les mentalités, les valeurs et les comportements, ces programmes appuient l'engagement du commissaire à faire de la GRC une organisation moderne, inclusive et digne de confiance.

Je tiens à souligner respectueusement que, comme je suis à Ottawa, je me trouve sur le territoire traditionnel non cédé de la nation anishinabe.

Nous travaillons tous à des endroits différents et, par conséquent, vous vous trouvez peut-être sur le territoire d'une autre nation autochtone.

Je vous invite à prendre un moment pour réfléchir à cela et à reconnaître le territoire où vous vous trouvez dans le cadre de votre travail.

Je suis heureuse de pouvoir vous parler de l'expérience d'anciennes membres de la GRC et je tiens à saluer les grandes pionnières comme l'honorable Beverly Busson, ancienne commissaire de la GRC qui a déjà comparu devant vous; notre récente retraitée, M^{me} Brenda Lucki, et les membres actuelles de la GRC, notamment les commandantes divisionnaires qui m'accompagnent aujourd'hui.

D'abord et avant tout, la transformation de la culture organisationnelle, qui comprend l'instauration d'une saine culture de gestion, est une priorité pour la GRC. Notre vision est de faire de la GRC une organisation saine, inclusive et digne de confiance qu'attendent et que méritent nos employés, les intervenants et les collectivités qu'ils servent.

La réalisation de cette vision permettra à la GRC d'atteindre l'excellence sur le plan opérationnel.

La GRC a mis en œuvre plusieurs initiatives relatives aux expériences ou aux préoccupations particulières des femmes qui travaillent au sein de l'organisation ou qui délaissent l'uniforme pour relever de nouveaux défis.

Ces initiatives portent plus précisément sur les effets, l'équipement et les vêtements, l'évaluation de la condition physique et le perfectionnement des leaders de demain. Elles visent à améliorer le recrutement, le maintien en poste et l'expérience de transition des femmes de notre organisation.

Ces démarches sont orientées par un ensemble de connaissances sur les facteurs qui limitent la volonté des femmes de faire carrière au sein de la police — qui sont semblables aux facteurs dont vous avez entendu parler par rapport aux Forces armées canadiennes — et par la compréhension que beaucoup de ces mêmes facteurs entraînent des taux d'attrition et de maintien en poste insatisfaisants et de mauvaises expériences au moment de quitter l'organisation.

La GRC est consciente que le principal obstacle au recrutement des femmes, outre les risques inhérents à la profession, est la culture de l'organisation.

La GRC s'éloigne activement des démarches de recrutement traditionnelles et remet en question ses pratiques sous l'angle de l'équité. Nous comprenons que le principal obstacle à la capacité d'attirer des talents de populations diversifiées est souvent la culture de l'organisation. Le défi n'est pas de faire une meilleure promotion, mais d'accroître la capacité de la GRC d'être un employeur de choix.

Les femmes et les personnes issues d'autres groupes en quête d'équité qui sont mutées à l'intérieur de la GRC, qui quittent l'organisation ou qui retournent à la vie civile peuvent s'attendre à recevoir des services intégrés et personnalisés en fonction de leurs besoins. Nous avons l'intention de répondre à leurs besoins et nous continuerons de travailler avec nos partenaires pour y arriver.

La GRC renforce sa collaboration avec Anciens Combattants Canada afin de mieux répondre aux besoins de ses membres actifs et ses anciens membres.

Nous avons intégré l'analyse comparative entre les sexes plus dans toutes nos politiques et procédures, ainsi que dans nos décisions concernant les effets, les vêtements et d'autres éléments.

La GRC continue de faire d'importants progrès pour devenir un employeur de choix, non seulement pour ses membres en uniforme, mais aussi pour tous ses employés.

Merci.

36. Marie-Ève Doucet, à titre personnel

Réunion 70, jeudi 9 novembre 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour.

Je m'appelle Marie-Ève Doucet. J'ai 42 ans. Je vis actuellement à Chicoutimi, au Québec, avec mon fils de 10 ans qui a des besoins particuliers et mon mari, qui est encore en service.

J'ai accumulé plus de 20 ans de service à bord du CF-18 Hornet en tant que technicienne en aviation et en essais non destructifs. J'ai été libéré pour raisons médicales en 2021 de la base de Bagotville, au Québec.

J'aimerais axer notre discussion d'aujourd'hui sur mon exposition aux produits chimiques dangereux dans le cadre du service. Je crois que les produits chimiques auxquels j'ai été exposée au cours de ma carrière ont non seulement causé ma libération pour raisons médicales et ma mauvaise santé aujourd'hui, mais ont aussi été la cause des problèmes persistants avec mon fils.

En 2018, j'ai reçu un diagnostic de pinéaloctome de grade 2, une tumeur de la glande pinéale. En 2020, cette tumeur s'est propagée de mon cerveau à ma moelle épinière. J'ai déjà subi de longues interventions chirurgicales et des traitements de radiothérapie maximale. En raison de la progression continue de mon cancer, j'ai récemment commencé à recevoir des traitements de chimiothérapie.

Je remercie le Comité de me donner l'occasion de prendre la parole. Je ne sais pas pendant combien de temps encore je pourrai continuer à défendre mes intérêts sur ces questions importantes qui, je le sais, ont également touché d'autres femmes dans l'armée, surtout dans mon métier.

Vous n'avez probablement jamais entendu parler de mon type de cancer du cerveau. C'est une maladie très rare et inhabituelle, qui représente moins de 1 % de tous les cancers du cerveau. Ce que l'on sait à son sujet suggère que ce type de cancer peut être lié à deux facteurs, soit la génétique, soit l'exposition professionnelle et environnementale. Aucune forme de cancer n'est présente dans ma famille. Je n'ai donc aucune preuve de prédisposition génétique à ce cancer ou à d'autres cancers.

Cela nous laisse l'autre hypothèse logique, à savoir qu'après 20 ans d'exposition importante à de multiples produits chimiques cancérogènes et à des particules ultrafines dont on sait qu'elles nuisent au système nerveux central, c'est mon milieu de travail dans l'armée qui a aggravé, sinon directement causé, mon cancer actuel, et qui a aussi eu un effet négatif sur mon fils à naître pendant ma grossesse au travail.

À l'heure actuelle, les Forces armées canadiennes ne tiennent pas de registre de l'exposition à des produits chimiques en milieu de travail dans nos dossiers médicaux. Je pense qu'ils devraient le faire. Peut-être qu'alors, lorsque j'ai présenté une demande à Anciens Combattants Canada pour un cancer du cerveau le 3 mars 2021, je n'aurais pas reçu une décision de refus le 24 mars, à peine trois semaines plus tard, en raison de l'absence de preuves que mon état de santé était lié à l'exposition à des produits chimiques dans mon milieu de travail.

Pour mon appel, on m'a dit que je devais fournir au ministère des renseignements qu'il m'était impossible d'obtenir; par conséquent, je ne pouvais pas aller de l'avant. Comme tant d'autres anciens combattants avant moi et après moi, je me suis retrouvée dans une impasse. Je n'avais aucun moyen de gagner. J'ai dû abandonner mon appel.

Exiger que l'ancien combattant concerné fournisse une preuve documentée pour déterminer la cause initiale du cancer, comme l'a demandé ACC, est une attente ou une demande injuste. Je crois aussi que les femmes sont accablées de façon disproportionnée par cette injustice systémique, car tout le système d'arbitrage a été mis en place pour les hommes, et pour soutenir les hommes. Il est tout à fait compréhensible que la recherche fondamentale sur la sécurité chimique et les préjudices liés à l'armée ait été effectuée sur des hommes. Il n'y a pratiquement pas de recherche parrainée par le gouvernement sur la façon dont les femmes peuvent, le cas échéant, réagir différemment des hommes sur le plan médical après avoir été exposées à des produits chimiques au travail.

Même si on m'a retirée pour des raisons médicales du travail continu directement à bord d'un aéronef pendant que j'étais enceinte, j'ai continué de travailler à l'intérieur du même hangar d'aviation en étant constamment exposée à de nombreux risques professionnels connus, y compris les émanations de carburacteur, les particules ultrafines, le bruit et les vibrations. Encore une fois, il n'y a dans ma famille absolument aucune prédisposition génétique aux troubles du développement neurologique ou à toute autre maladie.

Mon enfant est le seul de ma famille né avec des problèmes. Le pédiatre a diagnostiqué chez lui une socialisation de type autistique, des problèmes de communication et une dyspraxie, une pathologie qui a une incidence sur sa motricité, sa coordination et son développement général. Nous avons payé de notre poche la majeure partie du coût de sa thérapie continue.

Je me demanderai toujours si les problèmes de mon fils découlent de l'exposition à des produits chimiques et à des particules ultrafines qu'il m'a été ordonné de poursuivre tandis que je travaillais pendant ma grossesse.

À l'avenir, je demande au Comité de recommander que tous les problèmes de santé causés, ne serait-ce que de façon plausible, par des expositions raisonnablement soutenues des femmes militaires à des produits chimiques, soient présumément approuvés comme étant liés au service.

Je demande au Comité de recommander cette approche proactive jusqu'à ce que le gouvernement ait mis en place un plan stratégique de recherche militaire, particulièrement pour les femmes qui ont servi dans l'armée. On peut espérer qu'un tel plan de recherche permettrait, une fois pour toutes, de prouver la sécurité au travail de ces postes et de ces environnements propres à l'armée, plutôt que de s'attendre à ce que les anciens combattants touchés prouvent individuellement leur préjudice.

Je demande également au Comité de recommander que le MDN, les FAC et ACC se réunissent pour étudier la possibilité que l'exposition des femmes militaires au risque en milieu de travail cause un préjudice direct à leurs descendants.

Merci.

37. Jennifer Smith, à titre personnel

Réunion 70, jeudi 9 novembre 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour, monsieur le président, et bonjour aux membres du Comité. C'est un privilège d'être ici aujourd'hui, et je vous remercie de m'en donner l'occasion.

Je m'appelle Jennifer Smith et j'ai 52 ans. Je suis ici aujourd'hui à titre personnel, sans grade, sans titre de retraitée, et sans mention spéciale. Je m'identifie uniquement comme une vétérane et une femme, une distinction qui semble simple et qui est pourtant complexe. Depuis que j'ai été forcée de fuir les FAC parce que c'était une question de survie, le terme « ancien combattant » est un titre auquel j'ai du mal à m'identifier, et il ne m'évoque ni fierté ni honneurs.

En 1990, je n'avais que 18 ans. J'étais en bonne santé, j'étais pleine de vie et j'avais une carrière sportive prometteuse devant moi, mais j'ai choisi de servir mon pays.

J'ai commencé l'instruction de base de la Force régulière avec les FAC, et j'étais à la BFC Cornwallis. J'étais l'une des sept femmes d'un peloton comptant près de cent hommes. Le harcèlement sexuel par les recrues et les enseignants hommes était quotidien, en particulier les blagues déshumanisantes, les gestes sexuels et les commentaires sexuels obscènes. Mes sous-vêtements étaient exposés devant le peloton, accrochés au mât ou pendus par les fenêtres de la caserne.

Cette tendance au harcèlement sexuel s'est perpétuée tout au long de l'instruction de base et s'est poursuivie pendant ma formation professionnelle navale NQ3, au cours de laquelle j'ai de nouveau été la seule femme du groupe.

Pendant mon service militaire, j'ai été agressée à maintes reprises physiquement et sexuellement, j'ai notamment été violée par un instructeur de drill, violée en groupe dans des casernes par d'autres recrues masculines et agressée sexuellement lors d'une intervention dentaire par le dentiste militaire.

J'étais une recrue de la marine de combat. C'était à une époque où ces métiers venaient de s'ouvrir aux femmes, et j'étais terrorisée dans ce poste. Je n'ai jamais été en sécurité, et j'ai reçu une série de menaces de mort parce que j'étais une femme.

Avant mon affectation dans la flotte de l'Atlantique, j'ai été agressée par de multiples assaillants — tous des militaires — on m'a attachée, bandé les yeux et séquestrée de force pendant, je crois, trois jours. J'ai été dénudée, privée de sommeil, violée à répétition, sodomisée, embarquée et submergée dans l'eau glacée. Au cours de cette épreuve, on m'a répété à maintes reprises que les femmes n'étaient pas bienvenues à bord d'un navire de guerre et que je ferais mieux trouver un moyen de quitter l'armée si je voulais vivre. Ils m'ont mis une baïonnette sous le menton et m'ont dit comment ils allaient me tuer, en me disant: « Un marin peut facilement glisser et tomber du navire pendant le quart, la nuit, sans faire de bruit. »

J'ai quitté l'armée au bout de 13 mois par crainte pour ma vie. On m'a donné un billet aller simple à destination de ma ville d'origine et rien d'autre, pas de contacts, pas de soutien, rien. On m'a larguée à un aéroport et abandonnée à une vie irrémédiablement bouleversée par la violence dévastatrice que j'avais vécue dans les FAC.

Même si c'était il y a plus de 30 ans, les attaques brutales, le manque de sécurité et les mauvais traitements psychologiques ont eu de graves répercussions sur tous les aspects de ma vie. Je souffre d'un TSPT et d'une dépression graves et chroniques, de douleurs chroniques et sévères causées par des blessures physiques, des infections chroniques, des problèmes sexuels, urinaires et reproductifs, et des problèmes d'estomac et d'intestin.

Je suis incapable de fonctionner au jour le jour et je passe une grande partie de mon temps dans ma chambre à coucher dans l'obscurité, gravement isolée et incapable de subvenir à mes besoins les plus élémentaires. J'ai eu des problèmes d'itinérance pendant de longues périodes; de multiples hospitalisations ont eu une incidence sur le fait d'être avec mes enfants, et je suis seule, car je ne suis pas en mesure de me sentir en sécurité dans une relation.

Depuis que j'ai pris contact avec ACC il y a cinq ans, je ne me suis pas sentie soutenue, comprise ou entendue par le système du ministère. Comme j'ai quitté les FAC en 1991, ma pension est au plus bas niveau possible, ce qui signifie que j'ai des difficultés financières continues qui s'aggraveront à mesure que je vieillirai. Parce que je vis seule et que je n'ai pas d'aide familiale ou conjugale, je ne suis pas admissible à des prestations comme l'allocation d'aidant naturel ou la prestation pour soins auxiliaires. Lorsque j'étais sans-abri, il y a beaucoup de prestations que je n'étais pas en mesure de percevoir parce que je n'avais pas d'adresse stable.

La réponse d'ACC a consisté à demander de façon répétée une évaluation à jour à une infirmière ou à un ergothérapeute, à obtenir des recommandations, puis à ne pas faire de suivi. Des mois plus tard, lorsque je demande les services dont j'ai besoin, on me dit que j'ai besoin d'une autre évaluation.

Les évaluations sont très difficiles en raison de mes antécédents traumatisants, car chaque évaluateur entre dans mon logement dont la disposition est en constante évolution et pose des questions sur mes antécédents, même s'ils sont connus et que de nombreuses évaluations ont déjà été effectuées. ACC a cette information.

Je n'ai pas encore reçu d'aide pour payer une personne préposée aux soins personnels qui m'aiderait à accomplir les tâches de base de la vie, par exemple sortir de ma chambre à coucher, manger et prendre une douche. J'ai été jugée difficile et récalcitrante parce que je ne corresponds pas aux catégories prévues par le système d'ACC.

Les détails de mon expérience et l'ampleur du manque de soutien sont difficiles à décrire dans un court exposé. J'espère que ce que j'ai dit aura un effet.

D'après mon expérience, j'ai quelques recommandations pour ACC qui pourront être abordées plus tard pendant la période de questions.

[Le président sollicite des recommandations]

Merci, monsieur le président.

Ce sera bref et, encore une fois, n'hésitez pas à me demander de vous en dire davantage. J'ai de nombreux exemples de situations vécues.

Premièrement, j'augmenterais les prestations pour les femmes qui vivent seules et qui n'ont souvent ni soignant, ni membre de leur famille.

Je recommande de mettre à jour le processus de traitement des demandes afin de mieux tenir compte des problèmes de santé physique des femmes, y compris les formes propres aux femmes des problèmes sexuels, urinaires et reproductifs. J'ai joint à titre de preuve un des questionnaires médicaux, et je pourrai en parler plus longuement pendant la période des questions.

Je recommande de former spécialement un groupe de gestionnaires de cas dans les régions du Canada, qui connaissent bien les problèmes des femmes, y compris l'insécurité en matière de logement et l'itinérance, ainsi que les traumatismes sexuels subis par les militaires.

Des changements systémiques sont nécessaires pour veiller à ce que les recommandations médicales et psychosociales formulées pour aider les vétérans soient reconnues et suivies.

Enfin, il faut investir dans la recherche sur les vétérans, de préférence menée par des vétérans elles-mêmes.

Merci, monsieur le président.

Merci.

38. Jane Hall, Conseil des vétérans de la GRC

Réunion 72, mardi 28 novembre 2023

[Traduit de l'anglais]

Je vous remercie, monsieur le président.

Au nom du Conseil des vétéranes de la GRC, je vous remercie toutes et tous d'être rassemblés dans une atmosphère collégiale pour mettre à jour des vérités désagréables et chercher des solutions. À titre d'honorables députés, vous avez non seulement le pouvoir, mais aussi le devoir de veiller à ce que vos recommandations soient mises en œuvre.

Je m'appelle Jane Hall. Je suis une vétérane de la GRC, une mère, une épouse, une autrice, une ancienne présidente de Police Futurists International, une ancienne présidente de l'équipe Women in Leadership et une ancienne membre du Comité consultatif du contre-amiral Bennett. Je suis actuellement membre du RREV et du Conseil consultatif de l'Ombudsman, ainsi que coprésidente du Conseil des femmes de l'Association des anciens de la GRC. Je donne également des conférences au Law Enforcement Management Institute of Texas.

Je suis entrée dans la GRC en 1977 et j'ai servi jusqu'en 1998. J'étais une baby-boomer idéaliste et j'étais persuadée, dans mon arrogance juvénile, que nous pouvions changer le monde. J'ai quitté la GRC frustrée et abattue. Mon livre *The Red Wall: A Woman in the RCMP* a été publié en 2007. En 2008, j'ai été invitée à faire une présentation à la conférence du Public Safety Leadership Development Consortium, en Géorgie. Je suis devenue membre d'un groupe de travail influent composé des directeurs de certains des plus grands instituts de formation en sécurité publique aux États-Unis, au Canada, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Australie.

En 2013, la GRC a fait l'objet de deux poursuites judiciaires très médiatisées pour harcèlement fondé sur le sexe. À l'époque, il n'existait pas de plateforme permettant à des vétéranes crédibles, bien informées et indépendantes de s'exprimer pour sensibiliser la population et les élus à la nécessité d'apporter des changements systémiques au sein de la GRC. Le Conseil des vétéranes de la GRC a donc été créé pour combler ce vide.

En 2014, Ron Lewis et moi-même avons participé au comité du Sommet des experts à Ottawa, organisé par le sénateur Grant Mitchell, l'honorable Judy Sgro et l'honorable Wayne Easter. En 2014, nous avons présenté notre rapport intitulé *Addressing a Crisis in Leadership*, qui décrit en détail des décennies de rapports et de recommandations qui ont cerné les mêmes problèmes culturels et toxiques, les taux décourageants de départs en début et en milieu de carrière des femmes par rapport aux hommes, ainsi que des solutions essentielles. Malheureusement, les recommandations de notre conseil n'ont pas été mises en œuvre.

Le rapport du Conseil des vétéranes de la GRC présente des données sur les taux d'attrition des femmes membres de 2008 à 2013, ventilées par années de service et par grade, par rapport à leurs homologues masculins. C'est une vérité désagréable à laquelle j'avais déjà fait face auparavant. En effet, en 1984, j'ai inclus les taux d'attrition de la division de la Colombie-Britannique dans un rapport à Ottawa qui indiquait que les taux d'attrition des femmes étaient trois à quatre fois plus élevés que ceux des hommes.

Depuis des décennies, les femmes subissent des blessures physiques causées par des uniformes et des équipements mal conçus, et elles sont exposées à des environnements de travail toxiques qui entraînent souvent leur départ prématuré de la GRC. Certaines d'entre elles ne servent que quelques années. Ces femmes se sont senties, à juste titre, mises à l'écart et réduites au silence. Un grand nombre d'entre elles ont été anéanties sur le plan psychologique et un grand

nombre d'autres continuent de souffrir de blessures physiques survenues au cours de leur service. Souvent, elles ne se considèrent pas comme des vétéranes de la GRC parce qu'elles n'ont pas servi assez longtemps pour recevoir une pension. La majorité des femmes membres de la première et de la deuxième vague ne savent pas qu'Anciens Combattants Canada est une ressource à laquelle elles ont droit. Les recherches actuellement menées par les Forces armées canadiennes devraient être appliquées aux membres actifs et retraités de la GRC, en partant du principe que, sauf preuve du contraire, les conditions et les recours les plus favorables devraient leur être offerts à juste titre.

Les uniformes et l'équipement non conçus pour les femmes continuent de faire des ravages sur les corps vieillissants. Le travail par quart, les affectations isolées et les fonctions spécialisées comme les unités médicolégales et les unités antidrogue, qui manipulent des produits chimiques toxiques, créent des conditions de travail qui ne se distinguent pas de celles mises en évidence par les Forces armées canadiennes. Les accidents de voiture lors des patrouilles sont fréquents et souvent dévastateurs. Les altercations physiques entraînant des traumatismes contondants, des chutes, des blessures par arme blanche et, de plus en plus, des blessures liées à la violence par les armes à feu ne sont que quelques-uns des motifs de demandes de prestations présentées à Anciens Combattants Canada.

Le syndrome de stress post-traumatique est un risque professionnel lié au travail opérationnel de la police. Il s'agit d'une blessure, et non d'un défaut de caractère. Les mesures liées à l'utilisation de banques d'ovules et à la santé reproductive des femmes doivent être mises en œuvre dès que possible. Aucune membre active ou vétérane ne devrait se retrouver sur une liste d'attente si elle demande un soutien psychologique.

Le mois de septembre 2024 marquera le 50^e anniversaire de l'entrée des femmes dans la GRC, un événement qui n'aurait jamais eu lieu si le gouvernement du Canada n'avait pas enjoint à la GRC de permettre aux femmes de s'engager, sans restriction, à titre de membres de la « police montée ». Les députés qui ont enjoint à la GRC, en 1970, d'accepter les femmes dans ses rangs ont fait preuve d'une vision et d'un courage exemplaires.

Il a fallu encore plus de courage à ces femmes pour répondre à l'appel. Elles ont compris que tous les membres de la GRC n'étaient pas forcément de leur côté. Elles ne savaient pas qu'elles seraient livrées à elles-mêmes, sans protection de la part de l'organisation ou du gouvernement. Les femmes de la GRC, qu'elles soient en activité ou à la retraite, attendent du soutien depuis longtemps. Il est plus que temps que ce soutien se manifeste.

39. Jessica Miller, Veteran Farm Project Society

Réunion 72, mardi 28 novembre 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour tout le monde.

Je tiens d'abord à remercier monsieur le président et les membres du Comité de m'accorder le privilège de m'exprimer au sujet de l'excellent travail accompli en Nouvelle-Écosse dans le cadre du Veteran Farm Project. J'aimerais vous parler aujourd'hui des expériences que j'ai vécues à la ferme.

J'ai servi mon pays pendant 22 ans en tant qu'infirmière au sein des Forces armées canadiennes. J'ai eu le privilège de travailler au sein des trois branches de FAC, et c'est dans la Marine que je me suis le plus épanouie. En 2018, j'ai dû prendre ma retraite pour cause médicale en raison de problèmes de santé physique et mentale. C'est terrible de constater à quel point la situation que j'ai vécue est devenue courante.

De nombreuses femmes sont venues à moi pour se confier des traumatismes qu'elles ont subis dans l'exercice de leurs fonctions au sein de FAC. Ce genre de traumatismes ne doivent jamais devenir la nouvelle normalité. Les FAC doivent prendre acte des traumatismes subis par un grand nombre de ses membres, et cesser d'ignorer la vérité. Car la vérité, c'est que les traumatismes sexuels en milieu militaire font maintenant partie intégrante de la culture organisationnelle des FAC.

La haute direction nous a laissé tomber, un point c'est tout. La culture généralisée du secret et du déni qui gangrène les FAC a fait en sorte qu'un nombre incalculable de membres ont subi des traumatismes sexuels au fil des dernières décennies. Par ailleurs, le MDN et Anciens Combattants Canada n'ont toujours pas réussi à définir concrètement ce qu'est un traumatisme sexuel en milieu militaire. Le rapport de l'ombudsman, présenté en novembre 2020 et mis à jour en mai 2023, indique qu'il n'existe toujours pas de définition claire à ce sujet.

Pourquoi les inconduites sexuelles qui se produisent au sein des FAC doivent-elles faire l'objet d'une définition distincte? Plus les FAC tarderont à définir précisément ce qui constitue un traumatisme sexuel en milieu militaire, plus les femmes continueront à en être victimes. La constante remise en question d'elles-mêmes et la peur de faire des vagues leur causent un tort supplémentaire. Il faut donner à ces femmes le pouvoir de comprendre clairement que les actes sexuels non consentis, quels qu'ils soient, ne seront pas tolérés et ne font jamais partie de la culture des FAC. Les hauts responsables doivent parler de ce qui se passe réellement sur le terrain. Par leur silence, ils cautionnent les mauvais traitements subis par de nombreuses femmes en uniforme, alors qu'ils devraient au contraire assurer leur protection.

Je connais très bien cette réalité, étant moi-même une survivante dont la carrière a été marquée par plusieurs traumatismes sexuels. Je comprends très bien que la trahison institutionnelle contribue à une profonde perte de confiance des femmes. C'est pourquoi j'ai décidé de créer un réseau de soutien informel destiné aux autres femmes ayant suivi un parcours similaire au mien. J'ai mis sur pied le Veteran Farm Project par besoin d'aider les autres, et pour contribuer à ma communauté. J'avais besoin de retrouver mon identité.

Mon organisme est axé sur la guérison, la croissance personnelle et la résilience des femmes. Passer du temps dans la nature, se salir les mains et admirer de belles fleurs, voilà quelques méthodes qu'utilisent nos membres pour retrouver une forme de paix intérieure. Nous n'offrons pas de programmes formels de soutien pour les pairs. Nous permettons plutôt aux

femmes en service et aux vétéranes d'accéder à un espace au sein duquel elles pourront utiliser les outils qu'elles ont appris à maîtriser dans le cadre d'autres programmes offerts par la ferme.

Notre programme We Care Food a maintenant près de sept ans. À ce jour, les bénévoles qui dirigent ce programme ont participé à la livraison à domicile de colis alimentaires pour aider près de 300 familles de militaires actifs ou retraités. Dans l'ensemble, cela représente près de 1 000 personnes.

Aider autrui permet aux femmes de passer du temps de qualité ensemble, et de soutenir les familles qui souffrent d'insécurité alimentaire. Lors de ces journées de bénévolat, elles se soutiennent mutuellement sans même en avoir toujours conscience. Une femme soutenue d'une manière répondant à ses besoins peut commencer à s'épanouir. Je suis attristée de constater que la quasi-totalité des vétéranes et des femmes qui participent à nos ateliers a déjà été victimes de traumatismes sexuels. La Veteran Farm Project Society permet à des femmes d'entrer en contact avec d'autres femmes qui ont vécu des expériences semblables aux leurs, et nous sommes ravis de constater que les résultats sont positifs.

Notre projet continue de prendre de l'ampleur, année après année. Il n'aurait jamais été possible sans le financement et le soutien que nous recevons d'ACC, du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, et de notre député provincial local. Je tiens également à remercier les généreux dons que nous recevons de la part d'artisans locaux et d'une véritable armée de simples citoyens. Je peux vous assurer que toutes ces contributions font une vraie différence dans la vie des vétéranes.

À l'avenir, j'espère que davantage d'organismes locaux à but non lucratif trouveront les moyens de soutenir les vétéranes au sein de leurs communautés. Il faut permettre aux femmes de se retrouver dans un espace propice à explorer de nouvelles idées et se lancer dans de nouvelles activités épanouissantes. J'espère que des projets comme le nôtre pourront bénéficier de financement stable à long terme. Nous allons ainsi pouvoir aménager des espaces sécuritaires qui permettront à de nombreuses femmes de réfléchir de manière sereine à leur avenir.

Les activités spéciales que nous menons à la ferme donnent des résultats. Nous pouvons concrètement voir, entendre, toucher et savoir que nous faisons une grande différence dans la vie de nos participantes. J'espère sincèrement qu'un jour, le gouvernement pourra mener des recherches pour comprendre la manière dont les organismes communautaires féminins peuvent avoir autant de succès.

Je tiens à vous remercier de nouveau de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur ce sujet important. Nous devons continuer d'offrir aux femmes des lieux sécuritaires pour les aider dans leur cheminement vers la guérison. Je vous remercie.

40. Nina Charlene Usherwood, sergente (à la retraite), à titre personnel

[Réunion 73, jeudi 30 novembre 2023](#)

[Traduit de l'anglais]

Merci, monsieur le président.

Bonjour.

Je m'appelle Nina Usherwood. Je suis une ancienne combattante ayant servi pendant 42 ans dans les Forces armées canadiennes. J'ai servi de 1979 à 2022. J'ai été libérée pour raisons médicales.

Anciens Combattants Canada ne reconnaît pas que mon expérience militaire est différente de celle des hommes en raison de la discrimination dont j'ai été victime tout au long de ma carrière parce que je suis une femme.

Le ministère des Anciens Combattants ne reconnaît pas que la discrimination dont j'ai été victime au cours de ma carrière militaire a eu des répercussions physiques. Les évaluations effectuées par le psychologue des Services de santé des Forces canadiennes et par un psychologue clinicien spécialiste du stress opérationnel, recruté par Anciens Combattants Canada, attestent les conséquences physiques d'une discrimination qui a duré des décennies, ainsi que les blessures psychologiques que j'ai subies.

Le ministère des Anciens Combattants continue de nier que le diabète de type 2 dont je souffre est attribuable à mon service militaire. Il ne reconnaît pas l'incidence de la discrimination et de la culture hypersexualisée des militaires sur la santé physique des anciennes combattantes.

Les études attestent que la discrimination, qu'elle soit flagrante ou dissimulée, peut avoir des répercussions sur la santé mentale et physique. Harris et ses collaborateurs ont constaté, dans le cadre de leur étude portant sur 12 000 femmes australiennes pendant 12 ans, que le stress ressenti est un facteur de risque important pour le diabète, indépendamment de la présence d'autres facteurs de risque comme l'hypertension, les activités physiques, le tabagisme, le régime alimentaire ou le poids.

Power et ses collaborateurs montrent, dans leur méta-analyse sur le stress et le diabète, que le stress émotionnel accélère l'évolution du diabète. Dans leur article intitulé « Stress-Induced Diabetes: A Review », Sharma et ses collaborateurs décrivent le mécanisme biologique par lequel le stress chronique influe sur le diabète.

Anciens Combattants Canada ne reconnaît pas que la discrimination subie par des anciennes combattantes a un coût physique et un coût mental. La discrimination que les minorités sexuelles et de genre continuent de subir dans les Forces armées canadiennes a une incidence sur la santé physique des anciens combattants d'aujourd'hui et de demain.

Merci de m'avoir écoutée. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Merci.

41. Vivienne Stewart, Conseil des vétérans de la GRC, à titre personnel

Réunion 73, jeudi 30 novembre 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier le Comité de m'avoir invitée à contribuer à cette importante étude sur l'expérience des anciennes combattantes dans la GRC et dans les FAC.

Le 6 juin 1977, munie d'un baccalauréat de l'Université de Victoria, j'ai rejoint les rangs de la GRC à l'âge de 24 ans. J'ai rejoint 31 autres femmes, dont la plupart avaient également un diplôme d'études postsecondaires.

Ce n'était pas le cas de la plupart des recrues masculines à l'époque. Je pense que la barre était plus haute pour nous, mais nos attentes, elles aussi, étaient plus élevées. Pour moi, l'histoire et la réputation de la GRC étaient une promesse d'aventure, et mon engagement était l'occasion de participer à toutes sortes d'activités passionnantes et une façon d'apporter ma pierre à l'édifice et m'offrait la possibilité de progresser dans l'organisation et, en fin de compte, de faire une carrière à long terme enrichissante.

Je voulais devenir agente de liaison à l'étranger ou entrer au service de sécurité de l'époque. J'ai servi au Québec après ma formation à Regina, puis j'ai été transférée au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, où je vivais lorsque j'ai démissionné en décembre 1984.

Au cours de mon mandat à la GRC, j'ai occupé divers postes, de l'application des lois fédérales à des fonctions provinciales de maintien de l'ordre en milieu rural. Je pense que j'ai été une bonne policière et je ne regrette pas le temps que j'ai passé dans la GRC. Cela a effectivement été une expérience instructive.

J'ai décidé de partir lorsqu'il est devenu évident que les responsables de la dotation au quartier général de Halifax prenaient des décisions touchant ma carrière avec lesquelles je n'étais pas d'accord. J'ai découvert par la suite que ces décisions étaient probablement liées au fait qu'ils soupçonnaient que j'étais lesbienne.

Après les démarches administratives, une de mes collègues — une de mes amies, elle aussi policière — est venue me voir à la maison pour me demander si je voulais vraiment quitter la GRC et elle m'a dit que des rumeurs circulaient selon lesquelles j'étais lesbienne. Si je l'avais su avant de donner ma démission, je serais peut-être restée et j'aurais peut-être fait valoir mon cas. Je n'en sais rien, probablement que non.

À ce stade, j'étais prête pour quelque chose de nouveau, car je pense que j'avais déjà accepté que ma carrière ne serait jamais celle que j'avais espérée. Quoi qu'il en soit, à l'époque, compte tenu de l'homophobie manifeste qui régnait dans l'ensemble de la GRC — et dans la société en général —, je ne l'aurais pas admis et je n'en aurais parlé à personne, même pas à quelqu'un que je considérais comme une amie. Cela m'a confortée dans l'idée que j'avais pris la bonne décision.

Je ne me souviens pas d'avoir été en colère ou frustrée à l'époque, seulement déçue. J'avais cru que j'avais quelque chose de valable à offrir à la GRC et que j'irais beaucoup plus loin, même jusqu'au grade d'officier. J'ai dû abandonner ce rêve et passer à autre chose.

De toute façon, il n'y a pas eu d'entrevue de départ pour moi. Mon sergent de l'époque m'a simplement demandé s'il avait fait quelque chose qui m'avait poussée à démissionner. Je lui ai simplement répondu que non. Je n'avais pas grand-chose à ajouter, du moins rien qu'il aurait pu comprendre selon moi. Comme seule femme dans la plupart des affectations que j'ai eues, j'ai

constaté que mes homologues masculins étaient, pour la plupart, dévoués à leur tâche, serviables et coopératifs.

J'ai fini par retourner en Colombie-Britannique pour étudier le droit à l'Université de la Colombie-Britannique. J'ai été admise au Barreau en 1991 et j'ai pratiqué jusqu'à ma retraite à la fin d'août 2022.

Je ne savais pas que, après avoir quitté la GRC avec moins de 10 ans de service, je serais une ancienne combattante. Quand Jane Hall, qui vous a parlé mardi, m'a demandé de faire du bénévolat auprès du nouveau conseil en cours de formation au sein de l'Association des vétérans de la GRC en 2013, j'ai dû lui confirmer que j'étais effectivement une vétérane pour pouvoir siéger au conseil.

Mon père, qui a servi dans la Marine pendant la Deuxième Guerre mondiale, était lui-même un ancien combattant. C'était cela un ancien combattant pour moi.

Au Conseil des vétérans de la GRC, je me suis surtout concentrée sur le nombre d'interprétations juridiques douteuses qui ont nui à des anciennes combattantes, en particulier à celles qui ont participé au recours collectif Merlo Davidson. Je n'ai pas personnellement eu l'occasion de communiquer avec ACC ou d'utiliser ses services. Ce que je comprends du fonctionnement d'ACC et de ses relations avec les ex-agentes de la GRC découle donc du travail de notre conseil depuis environ 10 ans.

Il est évident, d'après les enquêtes de notre conseil, que ni la loi ni les processus décisionnels d'ACC ne sont suffisamment clairs pour que nos anciennes combattantes puissent se débrouiller seules dans le système ou sans se heurter à des obstacles procéduraux et à des contrôleurs hostiles. Je signale en passant que nos données révèlent que les anciennes combattantes continuent de se méfier d'ACC et de craindre le pouvoir qu'il exerce, apparemment de façon arbitraire, sur leurs intérêts fondamentaux.

Les réponses écrites fournies le 20 mars 2023 aux questions concernant la clause de récupération sont pour la plupart insatisfaisantes. À la réunion du 20 mars de ce comité, le représentant de la ministre a déclaré que des messages seraient communiqués aux intéressés pour veiller à ce que cette pratique cesse. On ne sait pas très bien si cette réponse concernait uniquement les demandeurs de niveaux 1 et 2 ou les demandeurs de tous les niveaux, et cela souligne une fois de plus les problèmes de transparence et de communication au ministère des Anciens Combattants.

À défaut de transparence, il ne peut y avoir de reddition de comptes, et, sans reddition de comptes, il n'y a pas de confiance.

Nous demandons au Comité de recommander des modifications immédiates à la Loi sur les pensions afin d'exclure les dommages et intérêts des clauses de récupération pour les types de requêtes énoncées dans le recours collectif.

Le Comité devrait également faire tout en son pouvoir pour s'assurer qu'ACC simplifie ses processus et améliore sa transparence, ses communications et la formation du personnel de première ligne afin que celui-ci comprenne mieux les expériences vécues par les anciennes

combattantes et qu'il agisse selon l'esprit et la lettre du projet de loi et non pas comme la plus mesquine société d'assurances du Canada.

Le mémoire que j'ai remis au greffier au début de la journée comporte un certain nombre d'autres recommandations.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Merci.

42. Caleigh Wong, caporale (à la retraite), à titre personnel

Réunion 74, mardi 5 décembre 2023

[Traduit de l'anglais]

Merci, monsieur le président. Je crains de dépasser mon temps de parole d'une minute ou deux, j'espère donc que vous me pardonneriez.

J'aimerais commencer par reconnaître que j'ai été relativement chanceuse dans le cadre de mon expérience militaire. Contrairement à de nombreux témoins qui se sont présentés devant vous, et contrairement à de nombreuses femmes qui ont servi dans les Forces armées canadiennes, je n'ai jamais été victime d'un viol aggravé. J'étais également réserviste, et je n'ai servi que pendant cinq ans et n'ai été déployée qu'une seule fois, pour une mission de six mois en Lettonie. Je n'ai jamais envisagé de faire toute ma carrière dans les Forces armées canadiennes, et comme je n'avais pas de factures importantes à payer ni de famille à entretenir, j'ai toujours eu la possibilité de partir.

Je suis ici parce que je pense pouvoir offrir la perspective de quelqu'un qui a eu un pied dans les deux mondes: en tant que soldat ayant participé à des opérations pendant un certain temps et en tant qu'étudiante et militante dont le travail a été largement axé sur la discrimination au sein des Forces armées canadiennes.

Dans ces observations liminaires, j'aimerais parler principalement des deux expériences les plus formatrices que j'ai vécues au sein des Forces armées canadiennes, à savoir ma qualification militaire de base et les expériences que j'ai vécues avant et pendant mon déploiement.

J'ai rejoint la Première réserve de l'armée à l'âge de 18 ans. J'ai terminé ma qualification militaire de base et ma qualification militaire de base Terre à 19 ans, et ma formation aux métiers à 20 ans, et j'ai été déployée à l'âge de 21 ans. J'ai été libérée l'année dernière, à l'âge de 23 ans.

Pendant la période qui a précédé mon cours de qualification militaire de base, j'ai été affectée à une base aux services généraux en tant que soldat non formé, en attendant la date de début de mon cours. Pendant cette période, un militaire beaucoup plus âgé — un homme — m'a fait des avances non désirées, en évoquant un fétichisme pour les Asiatiques. Cet individu plaisantait également sur le fait qu'il conservait du contenu pédopornographique sur son ordinateur. Quelqu'un d'autre que moi l'a dénoncé. Toutefois, en tant que victime concernée, c'est sur moi que le rapport s'est concentré à partir de ce moment-là. L'officier à qui j'ai parlé

m'a dit qu'on me demanderait de témoigner lors d'une procédure relative à l'incident et que je ne devais plus parler à cette personne.

Pour autant que je sache, il n'y a jamais eu d'accusation et il n'y a jamais eu de suivi avec moi. À l'époque, ce militaire a été puni en étant affecté à la salle des repas, où il devait compter les militaires qui arrivaient pour leur repas quotidien. Je le voyais donc trois fois par jour, tous les jours, et il essayait alors de me parler. J'ai appris plus tard qu'il ne s'agissait pas de sa première infraction. Il était généralement décrit comme un soldat « fou, mais inoffensif » que les gens apprenaient à tolérer. Ces faits se sont produits au cours de mon premier emploi à temps plein au sein des Forces armées canadiennes.

J'ai alors découvert la culture militaire contre laquelle j'allais passer le reste de ma carrière à lutter. Dans cette culture, on appelait les protège-genoux insérés dans nos pantalons des « protections de promotion », le personnel masculin de ma formation de base discutait de projets de coucher avec certaines étudiantes à la fin du cours, et il y avait une tolérance exceptionnelle pour la discrimination et la violence sexuelle.

Pendant les deux premières semaines de mon déploiement en Lettonie, il y a eu une tentative de viol dans le camp. La victime était une Canadienne qui, n'ayant vu le violeur que dans l'obscurité et de dos alors qu'il s'enfuyait, pensait qu'il s'agissait d'un Canadien. Lors de mon déploiement, il y avait environ 500 soldats canadiens sur la base, mais seule la trentaine de femmes canadiennes a été informée de l'événement. La solution proposée par l'équipe de commandement a consisté à mettre en place un système de jumelage entre les femmes soldats et à cesser l'utilisation du sauna unisexe. Pour autant que je sache, les hommes du groupement tactique n'ont jamais été informés de cet incident.

En Lettonie, j'ai entendu à plusieurs reprises mes collègues masculins et même mes supérieurs parler ouvertement de leurs fantasmes ou des expériences sexuelles qu'ils avaient eues avec des femmes soldats dans le camp. J'ai entendu l'une de mes collègues se faire dire de « ne pas jouer la carte du genre » alors qu'elle faisait part de ses préoccupations à son supérieur masculin. J'ai entendu l'un de mes collègues masculins parler d'un groupe Snapchat où des hommes de son régiment affichaient des photos d'eux portant leur coiffure régimentaire pendant des rapports sexuels, parfois à l'insu ou sans le consentement des femmes qui participaient à ces rapports. Au cours de notre formation préalable au déploiement, l'un de mes collègues masculins a constamment dépassé les limites que j'avais fixées, y compris en me tripotant, en particulier lors d'événements où l'on buvait, et il y en a eu beaucoup.

Au cours de mon déploiement et de ma carrière, j'ai entendu d'innombrables histoires de soldats ayant commis ou tenté de commettre des agressions sexuelles sur des civils ou des femmes membres des forces armées. Même après la révélation ou la dénonciation de ces faits, nombre d'entre eux étaient simplement déplacés vers une autre unité ou, dans le pire des cas, rétrogradés d'un échelon.

Il semble y avoir un double raisonnement dans l'esprit d'un grand nombre de soldats canadiens de sexe masculin: Les questions d'inconduite sexuelle leur sont « enfoncées dans la gorge » et toute cette affaire au sein des Forces armées canadiennes a donné lieu à une chasse

aux sorcières, mais en même temps, je crois qu'il y a une attitude générale selon laquelle il est possible de commettre impunément ce genre d'actes de violence sexuelle parce que cela a toujours été le cas avec les personnes et les histoires dont nous entendons parler tous les jours sur le lieu de travail.

La majorité des femmes que j'ai rencontrées au sein des Forces armées canadiennes ont été victimes d'une forme ou d'une autre de harcèlement ou d'agression sexuelle au cours de leur carrière. Une personne très proche de moi a été agressée sexuellement pendant son cours de formation aux métiers. Bien qu'elle soit passée par le processus ardu et souvent dévalorisant de la dénonciation, elle continue de travailler avec son agresseur presque quotidiennement.

Tout au long de ma carrière, j'ai entendu des hommes de presque tous les grades dire qu'ils pensaient que les femmes méritaient les épreuves qu'elles subissaient dans l'armée. Il y a une attitude sans équivoque selon laquelle nous, les femmes, ne sommes que des invitées à peine tolérées dans ce domaine réservé aux hommes. Les meilleures d'entre nous — c'est-à-dire les plus accommodantes, celles qui savent supporter les blagues sur le viol, la culture sexualisée et la misogynie avec grâce et humour — se voient décerner l'honneur ultime pour une femme dans l'armée: celui d'être des leurs.

J'ai le sentiment que la plupart des chefs militaires font preuve d'une profonde incompetence à traiter les violences sexuelles dans leurs rangs. Je perçois également une profonde réticence à le faire. Je constate et j'ai ressenti une forte pression à ne pas dénoncer les faits, et j'ai constaté et ressenti une profonde incapacité de cette organisation à traiter le cas des personnes qui se manifestent.

Pour conclure, je souhaite partager deux entrées de mon journal que j'ai trouvées en préparant ce témoignage. La première a été écrite à peu près à mi-chemin de mon déploiement. La voici:

Et voilà. J'ai effectué plus de la moitié d'un déploiement de six mois, et je me suis habituée à la mélancolie. Elle me semble normale. Il y a toujours de bons moments bien sûr (surtout quand je bois). Mais en général, je suis triste. La plupart du temps, je me sens vaincue par cette institution. Je pense beaucoup à ce qui se passera la première fois que je rentrerai chez moi, que je m'assiérai chez Rachel, entourée de mes amis, et que je raconterai cette expérience. Il va être déchirant, pour eux aussi, je le sais, de leur avouer à quel point j'ai été malheureuse, mais surtout, qu'ils auraient honte de moi s'ils savaient que je n'ai été que spectatrice, que je suis restée silencieuse pendant tant de moments de haine. Mais je pense qu'il est encore plus difficile de réfléchir au type de personne que je serai quand ce sera fini, à la façon dont j'aurai changé pour toujours. Je pense que, dans une certaine mesure, je porterai toujours cette défaite. Cette perte de foi en quelque chose en quoi je croyais vraiment, ce désenchantement à l'égard de l'organisation et la croyance en la possibilité que les choses s'améliorent. J'imagine que je mûris, mais j'ai beaucoup mûri au cours de ces trois mois. Et je pense que lorsqu'on doit mûrir rapidement, on mûrit un peu différemment qu'avec la grâce du temps.

La deuxième entrée est beaucoup plus courte et date de beaucoup plus tard, après mon retour de Lettonie. Elle se lit comme suit:

Cela fait un an que je suis rentrée de Lettonie. Ces [entrées] ne concernent plus cette expérience, ce qui est fou à dire. Pendant un certain temps, j'ai eu l'impression que la vie serait toujours liée à cette expérience. Et cela ne veut pas dire que j'ai retrouvé la femme que j'étais et les qualités que j'avais avant de partir. En fait, je suis en train de me faire à l'idée que je ne reverrai peut-être jamais cette fille. Que je ne retrouverai peut-être jamais ma joie de vivre. Et je commence à accepter ce fait. Je n'ai pas encore fait tout le chemin, mais je suis en bonne voie.

Merci.

43. Stephanie Hayward, à titre personnel

Réunion 74, mardi 5 décembre 2023

[Traduit de l'anglais]

Bonjour à tous. Je m'appelle Stephanie Hayward, et je suis une vétérane canadienne.

J'ai participé en 2009 à un entraînement de base à Saint-Jean, au Québec. J'étais loin de me douter que j'allais être plus en danger en pénétrant dans un campus de formation militaire sur le territoire canadien que si j'avais été déployée dans une zone de guerre au sein d'un pays du tiers monde. J'ai été droguée, kidnappée, et j'ai subi un viol collectif lors d'une journée de formation obligatoire. La dernière chose dont je me souviens, c'est de m'être endormie en classe après notre pause-repas à la cafétéria, puis de m'être réveillée en panique dans un motel inconnu. En fait, c'est le personnel du motel qui m'a ramené à la conscience. J'étais complètement nue, mes pièces d'identité avaient disparu, j'étais couverte de sang et d'ecchymoses, et je n'étais plus capable de marcher. Pendant les années qui ont suivi, mes agresseurs ont été blanchis et ont pu continuer à gravir les échelons au sein des FAC.

En ce qui me concerne, j'ai sombré dans la pauvreté et j'ai souffert de troubles médicaux non traités pendant 11 ans. J'ai connu la pauvreté extrême, l'itinérance, et des conditions de vie déplorables. Pendant de nombreuses années, j'ai nourri ma fille en me privant moi-même, car je n'avais pas les moyens d'acheter de la nourriture et d'autres produits de première nécessité.

Pendant mes deux grossesses, j'ai souffert de graves complications et de douleurs chroniques dues aux séquelles de troubles physiques non traités résultant de mon agression sexuelle. Pendant ma deuxième grossesse, en 2020, la douleur était si intense que j'ai été alitée et qu'on m'a prescrit de la morphine. Mes deux enfants ont développé des problèmes de santé dus aux complications que j'ai subies lors de l'accouchement.

J'ai effectué quatre tentatives infructueuses auprès du ministère des Anciens Combattants entre 2010 et 2020. En 2020, alors que j'étais hospitalisée pour un trouble de stress post-traumatique, ou TSPT, et une dépression, une travailleuse sociale m'a aidée à présenter une nouvelle demande auprès du ministère des Anciens Combattants. J'ai finalement été autorisée à participer au Programme de réhabilitation, 11 ans après le moment de ma libération du service militaire. Le ministère ne m'a jamais aidée lorsque j'étais hospitalisée et que je prenais des médicaments pour traiter ma douleur. Il ne m'a pas non plus aidée à rembourser mes frais

médicaux, même s'ils étaient directement liés à des blessures que j'ai subies pendant mon entraînement au sein des FAC.

En novembre 2020, j'ai commencé à recevoir des soins à la clinique TSO de Deer Lodge, à Winnipeg. J'ai entamé une thérapie pour traiter mon trouble de stress post-traumatique, et je peux vous dire que cela m'a réellement sauvé la vie. Je suis très reconnaissante à l'équipe de médecins et d'autres professionnels de la santé, car ils m'ont aidée à me trouver un logement sûr et stable pour mes enfants et moi.

Je tiens à préciser que je suis extrêmement reconnaissante envers le personnel des programmes offerts par le ministère des Anciens Combattants, car il a joué un rôle déterminant pour stabiliser ma vie et celle de mes enfants. Néanmoins, je souhaite aujourd'hui vous décrire les lacunes d'un système conçu pour les hommes et leurs besoins.

En 2021, j'ai finalement pu recevoir une indemnité de 21 % pour dysfonctionnement sexuel, ainsi qu'une première indemnité pour blessure grave. J'ai également eu droit à d'autres prestations d'invalidité équivalant à 100 % en raison des blessures que j'ai subies durant mon service militaire. Toutefois, je dois encore me battre pour obtenir des traitements de base pour mes problèmes de santé pelvienne et de santé reproductive. En fait, j'ai passé les trois dernières années à me battre pour obtenir des traitements médicaux essentiels qui m'ont été refusés. J'ai dû payer de ma poche, et on m'a répondu que les problèmes liés à la santé reproductive des femmes ne font pas partie des codes de traitement depuis 1992. Je vis avec des douleurs chroniques et je me bats depuis maintenant 14 ans pour obtenir des soins médicaux de base. Il m'a fallu attendre jusqu'en 2020 pour commencer à recevoir des prestations auprès du ministère des Anciens Combattants.

En tant que mère célibataire, je peux compter sur très peu de soutien en dehors de chez moi. Parfois, je n'en reçois aucun. J'ai dû effectuer des démarches pendant deux ans pour avoir accès au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, et on m'a dit que c'était moi qui choisissais d'être une victime plutôt qu'une survivante. Étant donné qu'AC ne m'a pas autorisée à présenter une demande avant juin 2020 et qu'il refuse toujours de me rembourser mes années de salaire perdues, le ministère m'a versé un énorme trop-perçu, m'a retiré des sommes forfaitaires d'invalidité, et va retenir mon salaire pour le reste de ma vie. Je vais également devoir assumer un énorme fardeau fiscal.

Par ailleurs, en raison du nouveau seuil de remplacement de revenu, mon avancement professionnel est compromis, même si j'ai réussi à obtenir une prestation pour diminution de la capacité de gain. Néanmoins, les montants mensuels que je perçois ne sont pas suffisants pour couvrir mes besoins de base et pour me permettre d'assister à toutes les séances prévues dans le cadre de mon programme de réadaptation. Enfin, le retard dans le remboursement de mes prestations m'empêche de prendre des dispositions pour la garde de mes personnes à charge.

À supposer que je reçoive un jour des soins pour mes problèmes de plancher pelvien et d'autres problèmes de santé, mes enfants souffrent eux aussi de problèmes de santé dont les traitements sont très coûteux. Ils doivent suivre des traitements et des programmes de

réadaptation de manière continue, mais ne bénéficient d'aucune aide financière ni d'aucun soutien de la part du ministère des Anciens Combattants.

Ma première question pour le ministère est la suivante: pourquoi les femmes ne peuvent-elles pas accéder aux mêmes types de soins et aux mêmes avantages que leurs homologues masculins? Je tiens d'ailleurs à rappeler que la rémunération des vétéranes est de 17 % inférieures [sic] à celle des vétérans.

Ma deuxième question est la suivante: pourquoi le ministère ne s'occupe-t-il pas des enfants des vétérans et des vétéranes? Après tout, nous sommes responsables d'élever la prochaine génération de recrues potentielles. Par exemple, deux de mes grands-parents ont servi au sein des FAC. Bref, les enfants des vétérans sont importants et méritent mieux.

Les enjeux liés à la défense nationale et aux inconduites sexuelles dans les FAC font régulièrement les manchettes, mais personne ne semble s'intéresser au sort des victimes. De nombreuses victimes qui tentent de chercher de l'aide auprès du ministère des Anciens Combattants doivent affronter un système bureaucratique et des mentalités désuètes, ce qui leur fait subir de nouveaux traumatismes. Le ministère dispose des ressources nécessaires pour soutenir les vétéranes et les aider à retrouver une certaine autonomie. Au lieu de cela, nous nous retrouvons trop souvent oubliées.

J'ai moi-même une formation en développement économique communautaire. J'ai dressé une liste de programmes que je recommande, car ils peuvent aider à combler le manque de services.

On m'a donné mon droit de servir, mais j'espère que mon témoignage aujourd'hui contribuera à assurer une meilleure protection aux futures recrues lors de leur entraînement de base. J'espère également que ce témoignage aide à améliorer les soins fournis aux victimes d'agression sexuelle.

Je tiens à remercier le centre de ressources pour les victimes d'agression sexuelle, le Bureau de services juridiques des pensions, VETS Canada, le Fonds du coquelicot, et l'Ombudsman de la défense nationale et des forces armées canadiennes. Le personnel de ces organisations m'a aidée tout au long de ce processus très complexe.

Je vous remercie.

44. Paula MacDonald, à titre personnel

Réunion 81, mercredi 7 février 2024

[Traduit de l'anglais]

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je suis heureuse d'avoir l'occasion de vous faire part de mes expériences personnelles et professionnelles avec le ministère des Anciens Combattants pour ce qui est des obstacles auxquels les femmes font face en raison de leur service militaire.

J'ai une maîtrise en travail social, et j'ai acquis une expérience professionnelle considérable auprès d'adultes en travail social en milieu médical ainsi qu'en consultation et thérapie clinique. Je suis une ardente défenseuse des victimes de traumatismes sexuels en milieu militaire, en étant devenue une moi-même en 2015. Je me suis alors tournée vers le système judiciaire dans l'espoir de remédier à l'épidémie d'agressions sexuelles dans les Forces armées canadiennes et d'aider mes collègues militaires grâce à un recours collectif, dans la cadre duquel j'ai fourni des preuves robustes démontrant que la corruption au sein du système de justice militaire prive les victimes de soins et de recours judiciaires.

Anciens Combattants Canada facilite les soins et les recours judiciaires que les militaires reçoivent pour des torts causés par leur service militaire. J'ai vu des survivantes bénéficier de ce recours collectif, parce qu'il leur a donné accès à des soins. Cependant, je crains que les auteurs de cette violence ne soient pas tenus responsables de leur comportement criminel et de leurs infractions au Code de discipline militaire.

Je crains pour la sécurité des militaires toujours en service. J'ai toujours une plainte en instance en matière de droits de la personne auprès du Tribunal canadien des droits de la personne concernant les torts que j'ai subis pendant mon service militaire, parce que les recours obtenus grâce au recours collectif ne tenaient pas compte des torts que j'ai subis de la part de la chaîne de commandement.

J'ai été membre des Forces armées canadiennes d'octobre 2014 à janvier 2016, d'abord comme technicienne médicale, puis comme officière de service social auprès des recrues. Dès que j'ai été assujettie à la Loi sur la défense nationale, les dirigeants des FAC se sont mis à se comporter de manière sexuellement harcelante envers moi, ce qui a dégénéré en trois agressions sexuelles distinctes commises par des hommes différents enrôlés ou employés par le ministère de la Défense nationale.

Je me suis tournée vers le système de justice militaire interne, mais n'y ai vu que la corruption et l'impunité au sein de la chaîne de commandement, qui n'ont pour but que de protéger les hauts dirigeants qui enfreignent les diverses lois du Parlement et leur code de déontologie. Ces dirigeants étaient de grades supérieurs au mien dans la chaîne de commandement. De nombreuses personnes savaient qu'elles avaient porté atteinte à mes droits de la personne, puisqu'elles ont volontairement quitté l'armée pour éviter de devoir rendre des comptes en vertu de la Loi sur la défense nationale.

Des militaires ont utilisé le viol pour me punir d'avoir brisé leur code du silence et dénoncé à des autorités extérieures l'escalade du harcèlement sexuel. Des commandants ont eu recours aux faveurs sexuelles et à l'exploitation sexuelle pour communiquer avec d'autres hommes en position d'autorité et de domination sur moi parce que j'ai osé signaler les violations dont j'étais victime de la part de hauts gradés.

Lorsque j'ai dénoncé directement mes supérieurs pour violations des droits de la personne, ils ont conspiré avec d'autres supérieurs pour supprimer mes allégations et ont multiplié les recours judiciaires internes abusifs dans leur propre intérêt, dans le but d'éviter d'assumer les conséquences de leur conduite.

Des médecins, des infirmières, des conseillers en matière de harcèlement, du personnel de gestion des ressources humaines, l'autorité des griefs, la police militaire et les superviseurs de la chaîne de commandement ont tous travaillé ensemble pour supprimer mes droits, en tant que citoyenne canadienne, à la sécurité de mon autonomie corporelle. J'ai fait parvenir au Comité des courriels et d'autres preuves montrant comment la chaîne de commandement a fait entrave à la justice, pour que vous puissiez les examiner.

Des dirigeants militaires ont continué de me harceler après ma libération parce que je voulais porter plainte pour agression sexuelle. Un incident s'est produit en septembre 2018, lorsqu'un policier militaire m'a appelée pour crier contre moi et me hurler d'arrêter d'essayer de porter plainte. Les policiers militaires en poste au Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle ont refusé d'accepter mes allégations de 2016 à 2019.

En 2021, j'ai convaincu la GRC de transmettre mes allégations à la police militaire. La police militaire a pris ma déposition, mais n'a pas enquêté sur les incidents que j'ai signalés, dont des viols et des agressions sexuelles. Des policiers nous ont informées verbalement, mon avocate et moi, qu'ils transféraient mes allégations directement à la chaîne de commandement pour qu'elle les traite. Cependant, aucun document écrit n'indique que la police militaire a donné suite à cette mesure.

Le mandat d'ACC est d'aider les anciens militaires à reprendre leur vie en main après leur service et de gérer les invalidités liées au service militaire. J'ai été confrontée à de nombreux obstacles à cause de la façon dont la bureaucratie est organisée et d'un manque de connaissances organisationnelles sur la façon de composer avec les répercussions physiques, mentales, émotionnelles et sociales importantes de la violence sexuelle dans la chaîne de commandement.

J'ai été obligée de cesser de travailler pour le gouvernement du Canada en novembre 2017, parce que je n'avais pas accès aux services de santé et aux services sociaux appropriés pour traiter les blessures que j'avais subies en raison de mon service militaire. J'estime que si j'avais eu droit à des soins appropriés, j'aurais pu continuer de travailler pour le gouvernement du Canada.

Je n'ai pas eu accès à des recours judiciaires pour lutter contre la violence sexuelle puisque les agresseurs contrôlaient le système de justice militaire en plus de bénéficier d'un accès illimité au soutien gouvernemental. Les victimes doivent absorber tous les frais juridiques en amont et faire tout le travail juridique nécessaire pour prouver les inconduites commises par les supérieurs de la chaîne de commandement, qui sont fortement protégés et soutenus par notre système gouvernemental.

Anciens Combattants Canada a refusé de m'accorder l'accès à des soins auxiliaires lorsque j'ai subi un interrogatoire approfondi de la police civile au sujet de la première agression sexuelle que j'ai subie, même si je reçois une pension pour le trouble de stress post-traumatique causé par cette agression.

Le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle ne m'a pas fourni de services non plus. J'ai reçu des menaces sur les médias sociaux de la part de militaires à la retraite parce que je militais pour mettre fin à la violence sexuelle. Je pense qu'il faudrait mettre des services en place pour contrer ces menaces, parce qu'elles diminuent considérablement la qualité de vie des survivants.

Je serai heureuse de répondre à vos questions sur l'analyse comparative entre les sexes en ce qui concerne les indemnités d'invalidité pour les organes reproductifs féminins et les blessures musculosquelettiques subies par des femmes et le traitement des victimes de traumatisme sexuel en milieu militaire. Je serai également heureuse de répondre à vos questions concernant les recours juridiques inefficaces pour traiter les agressions sexuelles dans le contexte militaire et l'interprétation que fait le personnel d'ACC de la responsabilité juridique du gouvernement du Canada à l'égard des victimes de ces violences. Permettez-moi de vous aider à créer des mécanismes efficaces pour mettre fin à la violence sexuelle institutionnalisée qui touche les femmes militaires.

Je ne suis pas la seule à avoir vécu cette expérience avec le ministère de la Défense nationale. Je n'ai pas abandonné, parce que j'ai accepté de servir mon pays. Sept jeunes hommes se sont suicidés pendant que j'étais en instruction de base, et d'innombrables autres femmes ont été victimes de violence sexuelle pendant l'instruction de base et ont été libérées volontairement par la suite. Ce niveau de violence touche tout le monde.

Le gouvernement du Canada doit aider les survivants à reconstruire leur vie et veiller à ce que les mauvais traitements cessent en tenant les agresseurs responsables de leurs actes. Nous avons besoin de soins de santé et de programmes sociaux efficaces pour créer la communauté de défense que le Canada mérite.

45. Kristina Sharp, Canadian Veteran Service Dog Unit

Réunion 81, mercredi 7 février 2024

[Traduit de l'anglais]

Merci de nous accueillir.

Je m'appelle Kristina ou Tina Sharp. J'ai rejoint la réserve des Forces armées canadiennes en 1994 en tant que conductrice de matériel mobile de soutien (chauffeuse de camion), métier que j'ai exercé pendant quatre ans, puis je suis devenue assistante médicale pendant les quatre dernières années de ma carrière. Pendant que j'étais assistante médicale, j'ai découvert que j'avais une passion pour les soins aux malades et aux blessés, puis j'ai canalisé cette passion dans une carrière civile dans les services sociaux.

J'ai quitté l'armée en 2002, et je ne l'avais pas réalisé à l'époque, mais je l'ai surtout fait parce que j'avais été agressée sexuellement à maintes reprises pendant mon service militaire. Plus d'une décennie plus tard, j'ai compris que j'avais besoin d'aide pour traiter mes blessures non physiques causées par des traumatismes sexuels liés au service militaire. On m'a finalement

diagnostiqué une agoraphobie et un trouble de stress post-traumatique (TSPT) découlant de traumatismes sexuels liés au service militaire.

J'ai un TSPT et une agoraphobie à cause de traumatismes sexuels liés au service militaire et à cause de cela, au fil des ans, mon monde est devenu de plus en plus petit et je me suis sentie de moins en moins en sécurité. J'avais parlé avec mon thérapeute de la possibilité d'obtenir un chien d'assistance, mais la clé était de trouver la bonne organisation, car tous les fournisseurs de chiens d'assistance n'ont pas des chiens de qualité, ils ne soutiennent pas bien les vétérans blessés, et les coûts pour obtenir un chien d'assistance peuvent être très élevés.

Un jour, j'ai rencontré Dwayne Sawyer, le président de la CVSDU, et son chien d'assistance Nala, et il m'a encouragée à demander un chien d'assistance, ce que j'ai fait. Avant de rencontrer Stoker, mon chien d'assistance, et avant qu'il ne fasse partie de ma vie, je sortais rarement en public. J'avais déménagé du centre-ville de Toronto à Carleton Place, mais je ne sortais jamais pour explorer mon quartier. Le fait de rencontrer Stoker, d'être jumelée avec lui, d'effectuer le dressage avec lui et d'être membre de la Canadian Veteran Service Dog Unit a changé ma vie de façon positive.

Stoker a ravi une partie de mon cœur dès notre rencontre. En marchant avec lui dans la zone de dressage, mon anxiété a commencé à disparaître et j'ai pu être dans le présent. C'est quelque chose que je n'avais pas vécu dans un nouvel endroit, avec de nouvelles personnes, depuis des années. Le lien entre l'animal et l'humain a quelque chose de significatif et de curatif.

Permettez-moi de vous décrire quelques-uns des effets positifs que Stoker a eus sur ma santé, mon bien-être et mon sentiment de paix et de sécurité.

La première nuit où Stoker était avec moi, j'ai dormi toute la nuit pour la première fois depuis longtemps. Il réagit lorsque je fais un cauchemar et me réveille doucement en exerçant une pression profonde. Les jours où je suis anxieuse, il perçoit mon anxiété avant moi et s'efforce de me distraire, de me ramener à l'instant présent et de me calmer. Stoker me donne une raison de me réveiller et il donne à ma journée une routine plus saine. Ces choses simples, comme toiletter Stoker, lui préparer ses repas, cuisiner des friandises et veiller à ce que nous fassions tous les deux de l'exercice, m'ont aidée à guérir et ont contribué à mon bien-être général. Mon monde est devenu plus grand, plus heureux et plus sain grâce à Stoker et à ma place dans la communauté de la CVSDU.

Je ne parle pas seulement pour moi aujourd'hui; je parle au nom d'une communauté de vétérans blessés et de leur famille dont la vie a été améliorée par la présence d'un chien d'assistance dans leur vie et dans leur foyer. L'hiver dernier, peu après que j'ai rejoint l'unité, un autre vétéran blessé a été jumelé à un chien dressé et il vous racontera une histoire similaire à la mienne, une histoire de stabilisation grâce à un chien d'assistance, de découverte d'une routine saine et de guérison.

Si je parle de l'expérience de mon collègue, c'est parce que je veux vous faire part de ce qui s'est passé dans sa famille et son foyer grâce à son chien d'assistance. Son épouse nous a dit que la présence du chien d'assistance avait changé leur qualité de vie et sauvé leur mariage. Elle a littéralement dit: « Avant, j'étais son chien d'assistance ». Son épouse nous a également dit que

le chien d'assistance avait contribué à rétablir les relations entre le père et ses enfants, parce qu'ils partageaient ensemble les soins, les jeux et la joie d'avoir un chien d'assistance.

Sur la base de notre expérience, nous avons inventé cette phrase: « Nos chiens d'assistance sauvent des vies, et ils sauvent des familles ». Nous l'avons constaté à maintes reprises. Il ne s'agit pas seulement du chien d'assistance, mais aussi de la communauté des vétérans blessés qui s'occupent les uns des autres et se soutiennent mutuellement au sein de la CVSDU. Je me suis sentie soutenue par les dresseurs de chiens et les autres membres de l'unité.

Ma dresseuse de chiens s'appelle Judy. En tant que survivante de traumatismes sexuels liés au service militaire, j'accorde beaucoup d'importance à la communication et au consentement dans mon parcours de guérison. Judy s'assure toujours que je vais bien, et nous avons toujours des plans de secours si mes blessures mentales ou physiques se manifestent. Grâce au soutien de Judy, de son mari Ken et de personnes comme Dwayne et d'autres, je me porte beaucoup mieux qu'il y a un an et demi. Je me sens beaucoup plus forte et, grâce à cela, j'entame un processus de réconciliation avec les membres de ma famille dont je me suis éloignée depuis longtemps.

La CVSDU m'a redonné beaucoup de vie et d'espoir, et je suis ravie d'être membre de cette communauté vraiment unique et d'entrer en contact avec des pairs dans un environnement sûr et solidaire.

L'une des autres particularités de la CVSDU est qu'il s'agit du seul organisme de bienfaisance géré par des vétérans au Canada qui fournit gratuitement des chiens d'assistance dressés aux vétérans blessés. D'autres organismes de bienfaisance fournissent des chiens d'assistance aux vétérans, mais leurs programmes et leurs dresseurs ne sont pas tenus de rendre des comptes aux vétérans. Certains organismes profitent de la vulnérabilité des vétérans blessés pour leur fournir des chiens mal dressés, ou demandent au vétéran de payer le chien. Le coût d'un chien d'assistance sur le marché est compris entre 40 000 \$ et 50 000 \$.

Mon parcours pour obtenir un chien d'assistance a commencé il y a six ans. Ce n'est pas le premier organisme auquel j'ai fait une demande. J'ai vécu de grands traumatismes à cause d'autres organismes qui étaient bien moins intègres que ce que la CVSDU m'a offert dès que j'ai rencontré ses représentants.

La CVSDU ne reçoit le soutien d'aucun ordre de gouvernement et lorsque nous avons fait une demande de financement auprès d'ACC, ou essayé d'entrer en contact avec le ministre par des lettres, on nous a dit qu'il n'y avait aucune preuve clinique que les chiens d'assistance aidaient les survivants de TSPT à guérir. Pourtant, je suis ici pour vous dire que les chiens d'assistance sauvent des vies et sauvent des familles.

La CVSDU est une communauté spéciale dotée d'une mission importante. Tout vétéran canadien atteint de TSPT qui souhaite obtenir un chien d'assistance et en a besoin devrait pouvoir s'adresser à notre organisme de bienfaisance ou à un organisme similaire, être traité avec dignité et respect, recevoir un chien et avoir l'occasion de faire partie d'une communauté aussi bienveillante, et ce, gratuitement.

À long terme, nous voulons être en mesure de le faire dans tout le pays, nous-mêmes ou avec des partenaires. Nous voulons un jour devenir un organisme de bienfaisance pour les vétérans bien établi, comme les Amputés de guerre, INCA, l'Association canadienne des paraplégiques et d'autres organismes de bienfaisance qui ont vu le jour pour venir en aide aux vétérans blessés. Nous voulons devenir un organisme de bienfaisance dont les militaires et les vétérans savent qu'il les soutiendra lorsqu'ils servent leur pays et qu'ils sont blessés à cause de ce service. Nous ne le faisons pas seulement pour nous, mais aussi pour la prochaine génération de militaires blessés. Nous sommes des vétérans qui aident les vétérans.

Au nom de tous nos membres, nous tenons à vous remercier de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui d'apporter notre témoignage.

Mémoires

1. Paula Dewit, à titre personnel

Publié le mardi 12 septembre 2023

Je suis une vétérane qui souffre du trouble de stress post-traumatique complexe, causé par un traumatisme sexuel dans le cadre du service militaire (TSSM) alors que j'étais dans les Forces armées canadiennes (FAC). J'ai servi d'avril 1984 à septembre 1995. Ma santé mentale a été détruite au cours de mes années de service dans les FAC. Aucun soin ne m'a été donné. Aucun suivi approprié ne m'a été fourni. J'ai dû tout faire moi-même et ça m'a pris 20 ans.

J'ai été libérée pour des raisons médicales, puis essentiellement abandonnée. Je souffrais d'une grave dépression et d'agoraphobie. Mon mari devait m'accompagner partout où j'allais. Lorsque j'ai été libérée, j'ai demandé au RARM une prestation pour dépression à long terme, ce qui m'a été refusé. J'étais à bout de moyens quant à la façon de défendre mes intérêts. Je ne comprenais pas pourquoi je n'étais pas traitée avec dignité. Comment allais-je survivre financièrement? Je ressentais tellement de honte. C'est mon médecin qui m'a conseillé.

Je n'avais aucun rôle professionnel et économique dans ma communauté. Aucun soin ne m'a été donné. Ce n'est qu'en 2008 que j'ai finalement reçu des prestations pour dépression, mais aucune allocation pour perte de revenus comme ce que recevaient mes collègues. J'ai demandé spécifiquement d'être inscrite au programme de réadaptation, mais je suis tombée entre les mailles du filet, et une fois de plus je n'avais pas la capacité de défendre mes intérêts, même si je commençais à prendre du courage. En 2015 ou 2016, j'ai été présentée à Aaron Bedard et à l'organisation Wounded Warriors. Leur soutien m'a donné la force de dénoncer formellement mon agression sexuelle. J'ai reçu un appel d'une gestionnaire de cas, qui est venue me visiter à la maison. Lors de cette visite, elle m'a demandé pourquoi je ne recevais pas l'allocation pour perte de revenus. Je lui ai dit que je ne savais pas pourquoi. Elle m'a demandé pourquoi je ne recevais pas le RARM. Je ne savais pas non plus pourquoi.

Ma gestionnaire de cas m'a aidé à remplir les documents et, très rapidement après les avoir soumis, j'ai reçu l'allocation pour perte de revenus. J'ai tellement pleuré. Ça m'avait sauvé la vie.

J'ai communiqué avec ACC pour savoir pourquoi je ne l'avais pas reçu en 2008, lorsqu'on m'avait accordé mes prestations d'invalidité. On m'a donné beaucoup d'excuses, mais j'ai fini par parler à Paula MacKinnon du Bureau de l'Ombudsman, qui m'a dit que j'aurais dû la recevoir et de demander une DPMPI, une « décision prise par le ministre de sa propre initiative ». Mon député Mark Strahl m'a aidé à cet égard. J'ai demandé que mon allocation pour perte de revenus soit antidatée à 2008, date à laquelle j'avais fait ma demande initiale à Anciens Combattants Canada au sujet du programme. On continue de me le refuser.

Courriel daté du 18 mars 2019 :

Bonjour Heather, Rita, Lee-Ann et D^r Stepaniuk,

Je viens de terminer une conversation téléphonique avec Paula MacKinnon du Bureau de l'Ombudsman d'ACC.

Elle a dit que la seule façon pour moi d'obtenir justice dans cette affaire est de demander à votre ministère de rédiger une décision prise par le ministre de sa propre initiative. Elle m'a indiqué que vous pouviez et aviez certainement le pouvoir de le faire. D'après la capture d'écran que je lui ai fournie, elle m'a confirmé qu'ACC aurait dû faire un suivi et que j'aurais dû avoir droit à la réadaptation professionnelle et à l'allocation pour perte de revenus à ce moment-là. Elle a aussi déclaré que je devrais en faire part au gestionnaire d'équipe des services aux vétérans (GESV). Pourrais-je avoir le nom de la personne-ressource du GESV?

J'inclus de nouveau ma capture d'écran de la preuve de ma demande de réadaptation professionnelle et des questions que j'ai posées sur le programme éducatif. Je demande qu'une décision prise par le ministre de sa propre initiative soit rédigée en mon nom et que la bonne chose soit faite pour corriger ma situation.

J'ai fait un appel téléphonique et je me suis informée, mot pour mot, du programme « d'éducation et de formation ». Merci de votre attention dans ce dossier.

J'ai communiqué avec le RARM, et ils m'ont permis de faire appel. Après plusieurs tentatives pour obtenir mes prestations du RARM, plusieurs années se sont écoulées depuis ma demande d'appel finale. J'ai communiqué avec l'honorable Anita Anand, dont le bureau a dit qu'ils m'aideraient à insérer son nom ici. J'ai soumis les lettres de différentes personnes. J'ai soumis des rapports de médecins. J'ai soumis d'innombrables dossiers soutenant que je n'étais pas en mesure d'occuper un emploi rémunéré, et je suis maintenant complètement ignorée par le RARM et le cabinet des ministres.

Extrait du courriel :

Honorable Anita Anand, ministre de la Défense nationale, Vidalia Botelho, honorable Mark Strahl et Micheline Olive

Réf. : Politique du groupe d'appel n° 901102 – Réclamation n° 72795

Vous trouverez ci-joint d'autres preuves concernant mon admissibilité à l'assurance invalidité de longue durée du RARM. Je fournis cette documentation au ministère de la Défense nationale afin que vous soyez mieux en mesure de répondre à mes préoccupations.

Il s'agit au total de 5 nouveaux éléments de preuve.

Il est évident que nous avons encore beaucoup à apprendre sur le trouble de stress posttraumatique (TSPT), la maladie mentale et la qualité de vie. De mon côté, c'est horrible! Oui, après le refus de ma demande de dépression à long terme par le RARM, j'ai pu suivre un cours par correspondance depuis la sécurité de mon domicile, mais comme je l'ai mentionné, je souffrais alors d'agoraphobie et de TSPT, ce qui ne pouvait pas durer ni être enduré. Mon défunt mari devait me tenir la main et me porter au travail. J'ai renoncé à mon permis de conduire et mon mari est décédé 2 ans plus tard.

J'ai travaillé d'arrache-pied pour améliorer ma qualité de vie. J'ai fait des progrès dont je suis fière, mais je me demande souvent où je serais dans la vie si le RARM avait respecté son contrat avec moi et m'avait donné les prestations que j'aurais dû recevoir.

Veillez vous reporter à la preuve n° 5, ci-jointe. TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE Admissibilité au montant des cinq cinquièmes pour le service dans la Force régulière des Forces armées canadiennes

ACC a enfin reconnu que je souffre du TSPT depuis un viol que j'ai subi en 1984, et a accepté tous les éléments de preuve à partir de 1984 à l'appui de ma demande.

Je demande respectueusement au RARM d'accepter mon appel et de me verser les prestations de dépression à long terme auxquels j'aurais dû avoir droit à compter de ma date de libération, de septembre 1995 à août 2016, date à laquelle j'ai enfin commencé à recevoir l'allocation pour perte de revenus d'ACC. Vous remarquerez que j'ai maintenant présenté 5 nouveaux éléments de preuve. Fin du courriel.....

Je m'explique mal l'absence de réponse à mes courriels. Je me sens rejetée et ignorée. J'ai servi les FAC pendant 11 ans. Je suis une survivante du TSSM et je continue d'en subir les effets.

Il est actuellement beaucoup question des déficits de rétention et de recrutement. J'ai demandé une audience avec l'honorable Anita Anand, ministre de la Défense nationale. Je souhaite obtenir un traitement équitable, obtenir réparation et pouvoir tourner la page.

J'ai fourni tous les éléments de preuve qui m'ont été demandés dans le cadre du présent appel. Deux ou trois ans après ma libération, des changements ont été apportés aux exigences relatives à la dépression à long terme et au RARM, garantissant la prise en charge de tout membre du personnel visé par une libération 3B pour raisons médicales. Ce n'a pas été le cas pour moi. Je cherche à obtenir réparation pour ce que j'ai subi.

Il est actuellement beaucoup question des déficits de rétention et de recrutement. J'ai demandé une audience avec l'honorable Anita Anand, ministre de la Défense nationale. Je souhaite obtenir un traitement équitable, obtenir réparation et pouvoir tourner la page.

Mon bien-être mental en a souffert. Je souffre aujourd'hui du traumatisme du sanctuaire.

Je soumets ce qui suit aux fins d'un changement qui doit être apporté immédiatement. Les FAC doivent honorer ces membres libérés qui souffrent d'un TSPT lié à un traumatisme sexuel dans le cadre du service militaire. C'est d'autant plus vrai pour les membres libérés avant 1999. Je crois que nous méritons tous et toutes une possibilité de tourner la page, d'obtenir réparation et d'être entendus.

Chaque cas doit être entendu « individuellement », les FAC étant responsables de fournir des mesures réparatrices appropriées en réponse aux répercussions du TSSM pour la victime. RARM, ACC ou autre. Chaque personne/cas doit être traité de façon respectueuse, rapide et distincte jusqu'à ce que le vétéran puisse tourner la page tout en se sentant respecté. C'est ce qu'a fait la GRC avec succès. Sans cette attention exceptionnelle aux détails, il pourrait s'avérer difficile de recruter des femmes à l'avenir. En ce moment, je suis laissée à moi-même dans ma lutte pour un traitement équitable.

En résumé, le RARM et ACC ont tous deux échoué à respecter ma dignité. J'ai dû me battre au maximum de mes forces pour retrouver le courage de défendre mes intérêts.

J'ai droit à une réparation appropriée, soit au moyen d'une décision prise par le ministre de sa propre initiative, d'une modification de la loi ou d'un « geste de bonté ».

2. Telah Morrison, colonelle (à la retraite), à titre personnel

Publié le vendredi 15 septembre 2023

RECOMMANDATIONS :

1. Que le ministère des Anciens Combattants mène un examen des programmes et des problèmes de santé « propres aux femmes » qui sont liés au service et, en particulier, aux traumatismes sexuels militaires (TSM), afin de s'assurer que l'accès aux prestations est éclairé par l'ACS+ et que les recherches existantes sont utilisées pour valider les prestations actuelles.
2. Que les FAC et le MDN mettent sur pied un programme de services de garde d'enfants qui accorde la priorité aux familles des membres des FAC.
3. Il faut réexaminer la recommandation de renvoyer toutes les affaires d'agression sexuelle à des instances civiles.
4. On ne devrait pas demander aux anciens combattants de faire appel à un médecin civil pour déterminer si un problème de santé est attribuable au service. De nombreux anciens combattants n'ont pas de médecin de famille, et la plupart des médecins ne connaissent pas le contexte des FAC. Anciens Combattants Canada devrait faire appel à des médecins qui comprennent bien le contexte des FAC pour éclairer cette décision.

TÉMOIGNAGE :

Je me suis enrôlée dans les FAC en 1986, quelques années avant que les métiers opérationnels soient ouverts aux femmes. J'étais au CMR St-Jean, où il y avait très peu de femmes. Comme la majorité des autres femmes dans ma classe, j'ai été harcelée et infantilisée et on m'a même souvent touchée sans mon consentement. On nous disait souvent que notre présence était indésirable. Comme l'a indiqué Igén Lise Bourgon dans le témoignage qu'elle a livré en juin dernier, l'idée était que nous devions nous « assimiler » et devenir « comme les autres gars » tout en cachant le plus possible ce que nous étions.

En 35 ans de carrière, j'ai participé à quatre déploiements à l'étranger, notamment en Afghanistan, j'ai eu quatre enfants (dont trois servent aujourd'hui dans les FAC) et j'ai obtenu quatre diplômes universitaires. J'ai pris ma retraite avec le grade de colonelle en 2022. Même si je dirais que j'ai eu une carrière formidable et que de nombreuses personnes la qualifieraient de réussite, je pense que vous vous rendrez compte que mon histoire n'est pas toujours réjouissante.

J'ai malheureusement été victime d'une agression sexuelle au cours de ma deuxième année de service. Je n'avais que 19 ans. J'ai dénoncé ce viol, tout comme l'a fait une autre femme qui avait été agressée par le même individu. Au début, la chaîne de commandement nous a traitées de menteuses et notre commandant nous répétait sans cesse que nous serions libérées pour avoir menti, que nous n'étions pas de bons « officiers », etc., jusqu'à ce que cet individu s'en prenne à une troisième femme, devant témoins cette fois-ci. C'est seulement à ce moment-là que la chaîne de commandement a pris les mesures nécessaires en faisant appel à la police militaire. Comme cela se passait en 1987, l'affaire a dû être renvoyée aux autorités civiles. L'enquête a été menée par la police militaire, mais l'affaire elle-même a été renvoyée aux autorités civiles aux fins de poursuites judiciaires. La police militaire n'était pas formée aux cas d'agression sexuelle et de nombreuses erreurs ont été commises. Les tribunaux civils ne comprenaient pas la culture ou le système militaire et, au bout du compte, l'individu n'a été inculpé que d'un seul chef de harcèlement, pour lequel il a plaidé coupable.

Au cours de la dernière année, deux autres affaires très médiatisées ont été renvoyées aux autorités civiles aux fins de poursuites judiciaires. L'une d'entre elles n'a pas entraîné de déclaration de culpabilité, principalement parce qu'il s'agissait d'une affaire de longue date et qu'il est pratiquement impossible de s'acquitter du fardeau de la preuve dans ce type d'affaires, mais aussi parce que le juge qui était saisi de l'affaire n'a pas bien compris la culture militaire évoquée dans les témoignages. Une autre affaire très récente a été rejetée d'emblée parce que le juge a estimé qu'il s'était écoulé trop de temps pour que le procès soit équitable. Cette femme a le sentiment d'avoir été trahie par le système. Le système civil emploie une approche très tranchée, où un individu est soit déclaré coupable, soit déclaré non coupable d'agression sexuelle. Bien entendu, les tribunaux civils ne comprennent pas vraiment la culture des FAC, les relations qui se créent dans un milieu de vie exigu et l'esprit de fraternité et de sororité qui est si unique aux membres des FAC. Cependant, dans les tribunaux militaires, lorsqu'il n'y a pas

suffisamment de preuves concluantes (ce qui signifie le plus souvent une preuve d'ADN, comme une trousse de prélèvement en cas de viol) pour obtenir une condamnation en vertu du Code criminel, il existe tout de même des mécanismes qui permettent de punir l'agresseur. Ainsi, il existe des chefs d'accusation propres au système militaire, par exemple « conduite préjudiciable au bon ordre et à la discipline » (art. 129 de la LDN), qui ne mènent pas à une condamnation en vertu du Code criminel, mais qui permettent de punir l'auteur d'une infraction en lui imposant une peine qui aura des répercussions sur sa carrière et de faire ainsi justice, dans une certaine mesure, à la victime. Les statistiques révèlent que seulement 2 % des victimes de viol réussissent à obtenir une déclaration de culpabilité criminelle devant les tribunaux. Je crois donc que le fait d'obliger le renvoi de TOUTES les affaires devant les tribunaux civils sera préjudiciable aux femmes membres des FAC. Je pense que les femmes devraient pouvoir choisir si elles veulent que leur affaire soit jugée devant un tribunal et un jury militaires ou devant un tribunal et un jury civils. Cela permettrait aux victimes de confier leur affaire au système qu'elles jugent le plus apte à les représenter.

En 1989, quand mon dossier a été renvoyé à un tribunal civil, j'ai été contrainte de passer tous mes examens théoriques la même fin de semaine. J'ai échoué le volet théorique et j'ai donc été libérée des FAC pour échec pédagogique. Même si un nouveau directeur des cadets m'a ramenée au CMR, je n'avais pas servi de manière continue et on ne m'a donc pas accordé un « contrat » à 20 ans de service. J'ai donc été libérée, encore une fois, de la Force régulière. Même si j'ai accepté une mutation à la Réserve pendant neuf ans, j'étais atterrée d'être obligée, encore une fois, de renoncer au service à plein temps. En 2016, Igén Chuck Lamarre a arrangé mon retour dans la Force régulière. Le traumatisme organisationnel causé par la perte de mon emploi et le fait de ne pas être autorisée à continuer à servir ont entraîné des effets désastreux qui ont duré pendant des années. Cette situation a eu des effets considérables sur ma situation. Non seulement j'ai perdu neuf ans de carrière et d'avancement professionnel, mais malgré mes 35 années de service je ne pourrai jamais, en vertu des règles actuelles en matière de pension, obtenir une pension de 35 ans, peu importe le nombre d'années qui s'ajoutent à mon service. On ne saurait sous-estimer les problèmes que cela m'a causé sur les plans administratif et financier. Je ne suis pas seule dans cette situation, car je connais de nombreuses femmes qui ont souffert d'une forme ou d'une autre de traumatisme sexuel lié au service militaire et qui ont subi des conséquences administratives, financières, professionnelles et, bien souvent, physiques et mentales à long terme. Je n'ai pas de solution à proposer, mais je tiens à préciser qu'on ne comprend peut-être même pas encore les répercussions à long terme de ces types de traumatismes sur les militaires.

En 2019, j'ai reçu un diagnostic de TSPT en raison de mon TSM, mais je dirais que c'est surtout en raison des attaques soutenues contre ma carrière elle-même, non seulement par le volet administratif, mais aussi par certains membres importants des FAC qui, même en 2019, me disaient que je n'avais pas ma place, qu'ils ne pensaient pas que j'aurais dû avoir la possibilité de revenir et que mes années dans la Réserve n'avaient aucune importance. Trente-trois ans après

avoir intégré une organisation à laquelle je rêvais d'appartenir depuis mon plus jeune âge, certains me disent encore que je n'y ai pas ma place. Malheureusement, mon histoire n'est pas inhabituelle, car je rencontre de nombreuses femmes qui se battent encore, dans une certaine mesure, pour se tailler une place et pour être reconnues pour ce qu'elles sont. La situation s'améliore, mais on n'a certainement pas encore atteint l'équité.

Je dois souligner qu'il y a eu de grandes améliorations et que les FAC ont beaucoup évolué, passant d'une attitude axée sur « l'assimilation » à une attitude qui favorise « l'intégration ». Des programmes qui n'existaient pas il y a 30 ans ont été mis en œuvre pour soutenir les femmes. Par exemple, les femmes sont maintenant protégées contre de graves répercussions sur leur carrière lorsqu'elles sont en congé de maternité. En revanche, j'ai dû attendre cinq ans avant d'obtenir une promotion lorsque je suis revenue de mon congé de maternité déjà enceinte de mon troisième enfant. Mon supérieur a décidé d'amener mon évaluation annuelle au niveau le plus bas possible, car j'avais été absente du milieu de travail pendant six mois. Ce genre de chose ne se produit plus aujourd'hui. Ce n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres. Maintenant, on déploie enfin de grands efforts pour être à l'écoute et tenter d'améliorer les choses. Le travail de votre comité est un exemple parmi d'autres. Je suis tout à fait convaincue que c'est maintenant le meilleur moment pour les femmes de s'engager dans les FAC.

Comme mère, je dirais que le plus grand obstacle à ma carrière dans les FAC a toujours été la garde des enfants. Mon conjoint, qui était également en service, et moi-même avons embauché une aide familiale résidente pour s'occuper de nos enfants. Comme nous étions tous deux officiers supérieurs, nous pouvions nous permettre d'engager une nounou, mais la plupart des membres des FAC n'ont pas cette chance. Le dernier poste que j'ai occupé dans les FAC était celui de directrice du Soutien aux familles des militaires. La question des services de garde d'enfants est de loin la plus grande source d'insatisfaction pour les femmes des FAC qui sont aussi mères. Au début de la pandémie de COVID-19, les garderies ont fermé d'un bout à l'autre du pays, ce qui a eu des conséquences sur les opérations des FAC. Des commandants de base m'ont appelée pour me demander comment faire rouvrir les garderies gérées par la province, car certains de leurs membres ne pouvaient pas être déployés dans les opérations nationales de soutien à la réponse à la pandémie en raison de leurs besoins en matière de garde d'enfants. Les conjoints qui étaient membres du personnel infirmier devaient travailler, les ménages dont les deux conjoints étaient dans l'armée devaient décider qui pouvait se rendre au travail et qui devait rester à la maison. Comme nous le savons, 85 % des femmes membres des FAC qui sont mariées sont mariées à un autre membre des FAC en service. Les lacunes en matière de services de garde d'enfants ont eu, et continueront d'avoir, des répercussions sur la capacité opérationnelle des FAC, et en particulier sur le service militaire des femmes.

Comme je l'ai dit, j'ai eu quatre enfants. Lorsque j'ai eu mes enfants, le congé de maternité n'était que de six mois. J'ai donc repris le service pendant que j'étais encore en train

d'allaiter et que j'avais encore besoin de soins gynécologiques, tout en étant obligée de participer à des marches avec sac à dos et à des tests d'évaluation de la condition physique. Depuis, je souffre d'incontinence urinaire. À titre de militaire, j'ai passé beaucoup de temps dans des conditions rudimentaires. Comme je l'ai dit, j'ai été déployée quatre fois, soit en Croatie, en Haïti, en Afghanistan et au Liban. Les installations sanitaires étaient souvent rudimentaires. La grande majorité du temps, les femmes devaient se laver dans des toilettes portatives. Par conséquent, je souffre maintenant d'infections urinaires chroniques. Ensuite, en raison de mon TSPT lié à mon TSM, j'ai commencé à souffrir de dyspareunie, c'est-à-dire des rapports sexuels douloureux. Lorsque j'ai été libérée des FAC pour raisons médicales en 2020, j'ai demandé à ACC de reconnaître ces « problèmes de santé propres aux femmes » qui, selon moi, sont attribuables au service. ACC a refusé d'offrir du soutien pour ces troubles. Même si un gynécologue m'a diagnostiqué une dyspareunie, ACC n'a pas accepté ce diagnostic. En outre, ACC m'a demandé de demander à mon médecin de confirmer que ces affections sont imputables au service. Comme je n'ai pas encore de médecin, j'ai dû consulter un médecin dans une clinique sans rendez-vous, et il n'a pas été en mesure de faire une telle déclaration, car comme il me l'a fait remarquer, il ne me connaît pas et il ne connaît pas le contexte militaire. Je pense donc qu'il est important qu'ACC se penche à nouveau sur les problèmes de santé propres aux femmes et sur la façon dont ces problèmes peuvent découler d'un TSM, par exemple, ou d'autres effets du contexte militaire sur les femmes. J'ai notamment fourni des recherches menées aux États-Unis qui montrent une corrélation plus élevée pour les infections urinaires chez les femmes militaires en raison non seulement des conditions sanitaires, mais aussi de la nécessité pour les femmes militaires de se retenir d'uriner plus souvent que les hommes, car elles ne peuvent pas nécessairement uriner derrière un buisson, par exemple. Des recherches militaires appuient l'existence d'une dyspareunie liée aux TSM, parmi d'autres troubles gynécologiques. ACC ne devrait pas demander aux anciens combattants, qui n'ont même pas de médecin de famille, de consulter un médecin pour déterminer si leur état est attribuable au service, car la plupart des médecins ne comprennent pas le contexte des FAC. Auparavant, ACC avait des médecins formés au contexte des FAC qui prenaient cette décision. Le ministère devrait donc embaucher des médecins pour faire cette détermination si ses arbitres ne sont pas en mesure de le faire

3. Membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille : Lynn Bouffard, Tessa Burney, Jill Carleton, Audrey Clément, Cristel Cuffy, Guylaine Lamoureux, Sarah Lefurgey, Stephanie Leitch, Karen Pelletier, Sandra Pilote, Anna-Lisa Rovak, Connie Uetz et Darlene Worth

Publié le mardi 17 octobre 2024

Chers membres et greffier du Comité,

Merci de nous permettre de contribuer à votre étude sur l'expérience des vétéranes.

Nous nous présentons à vous en tant que groupe composé de diverses vétéranes réunies par l'Institut Atlas pour les vétérans et leur famille dans le cadre d'un groupe de travail officiel œuvrant à éclairer et à concevoir la recherche menée à l'Institut sur la santé et le bien-être des vétéranes.

En tant que femmes ayant servi dans la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les Forces armées canadiennes (FAC), nous nous sommes senties interpellées par plusieurs témoignages présentés lors des réunions du Comité permanent des anciens combattants. Il est impératif que les points de vue et idées des femmes soient inclus dans cette étude afin de guider les changements qui visent à améliorer le soutien offert à tous les anciens combattants. Nous avons estimé qu'il était important, en tant que groupe, de nous réunir dans un esprit de solidarité afin de partager les suggestions qui sont ressorties de notre travail collectif et qui sont fondées sur nos expériences vécues en tant que vétéranes. L'Institut Atlas nous a aidés à formuler nos réflexions collectives que voici afin que vous puissiez les examiner :

1. Mieux préparer les femmes en service et les soutenir lorsqu'elles quittent la GRC ou les FAC.

Il y a eu des efforts pour revitaliser et moderniser le modèle de transition au cours des dernières années, mais de nombreuses vétéranes ont connu et connaissent encore des difficultés lors de leur transition (que ce soit en raison d'une libération pour des raisons médicales ou d'un départ à la retraite).

À notre avis, il convient d'adopter les mesures suivantes pour mieux soutenir les vétéranes pendant la période de transition :

- Fournir un soutien professionnel, des orientations et des conseils d'experts sur la planification financière, les possibilités d'éducation, la santé mentale, la navigation dans le système et les services, et d'autres compétences fondamentales en vue de la transition vers la vie civile. Nous pensons que ces possibilités devraient également comprendre des conseils adaptés et sensibles aux besoins et aux expériences des femmes.
- Améliorer et promouvoir les possibilités actuelles d'encadrement et de soutien aux femmes par leurs pairs, en toute sécurité et efficacité, pendant et après le processus de transition.
- Diffuser à grande échelle les renseignements concernant les possibilités d'éducation et de perfectionnement professionnel.
- Assurer un accès équitable au soutien financier à l'éducation et au perfectionnement professionnel afin que toutes les vétéranes de la GRC et des FAC aient accès à des prestations qui peuvent les aider à envisager de nouvelles carrières.

En ce qui concerne les services et l'accès à ceux-ci, pendant et après la transition, nous avons relevé des services particuliers qui pourraient aider tous les anciens combattants, et les vétérans en particulier :

- Les nombreuses personnes qui quittent leur service et qui présentent des besoins d'ordre médical doivent avoir rapidement accès à des soins après leur libération. Faciliter l'accès, après la libération, aux prestataires de soins de santé locaux et aux médecins de famille. Les vétérans militaires, en particulier, quittent souvent le service en sachant à peine comment accéder au système de santé publique et comment s'y retrouver. Cette situation est particulièrement vraie pour les anciens combattants (tant des FAC que de la GRC) qui s'installent dans une nouvelle région.
- Donner accès à des groupes ou à des thérapies de groupe spécialement destinés ou réservés aux femmes, en faisant la distinction entre celles qui ont servi dans la GRC et dans les FAC, et fournir des renseignements sur ces groupes ou ces thérapies de groupe. Il est particulièrement important de proposer ces options et d'en expliquer les modalités d'accès aux femmes qui ont emménagé dans une nouvelle région ou une nouvelle communauté.

2. Simplifier les processus d'information et de communication sur les services d'aide disponibles pendant et après le processus de transition afin d'offrir un meilleur soutien à tous les anciens combattants.

Nous sommes conscientes que de nombreux services de soutien sont déjà en place pour l'accompagnement des membres de la GRC et des FAC pendant et après leur transition, mais il peut être difficile de trouver les renseignements sur les services offerts ainsi que sur la manière d'y accéder. Tous les anciens combattants bénéficieraient d'une amélioration de la communication et des procédures administratives.

Il peut être utile de prendre en compte les éléments suivants :

- Veiller à ce que les renseignements sur le processus de transition soient faciles à trouver et à utiliser pour les personnes qui en ont besoin (tant pour la GRC que pour les FAC). Pour ce faire, il convient de centraliser les ressources et de fournir des informations sous différentes formes (par exemple, des listes de contrôle, des infographies, des vidéos et des ateliers).
- Améliorer la communication de renseignements relatifs aux programmes et aux services disponibles, et mieux les faire connaître. Déterminer où avoir accès aux anciens combattants de la GRC et des FAC, en ligne et en personne, et élaborer des campagnes de sensibilisation pour les atteindre. Veiller à ce que des informations complètes soient fournies quant aux modalités d'accès aux services et aux endroits où ils sont offerts.
- Uniformiser les renseignements et les formulaires, simplifier les processus pour éviter les recoupements et réduire au minimum les frais administratifs, ou les éliminer. Les

processus administratifs peuvent être difficiles à gérer, en particulier pour les anciens combattants libérés pour des raisons médicales, ou qui sont aux prises avec de multiples problèmes de santé. Il est important de garder à l'esprit que les anciens combattants qui vivent avec les effets d'expériences traumatisantes peuvent éprouver des difficultés à traiter l'information et à comprendre les processus (matériel de communication, formulaires, procédures, etc.); ces derniers doivent donc être conçus de manière à tenir compte de cette réalité.

- Envisager d'intégrer la conception et la mise à l'essai de l'expérience utilisateur dans les processus administratifs ainsi que dans les documents et plateformes de sensibilization.

3. Entreprendre un examen ou un audit indépendant des programmes, services ou politiques afin d'identifier les améliorations qui permettraient de mieux répondre aux besoins des femmes, y compris la prise en compte des facteurs identitaires qui se recourent.

Dans la GRC et dans le service militaire, il n'est pas rare que la sécurité publique ou la mission passe avant les besoins individuels. En conséquence, on perçoit les soins de santé et le bien-être des femmes comme n'étant pas une priorité pendant le service. Cette réalité a des répercussions uniques sur la santé et le bien-être des femmes après leur service.

Les principaux éléments à prendre en compte dans le cadre d'un examen visant à répondre à ces préoccupations comprennent les aspects suivants :

- Coordonner les soins de santé entre les FAC ou la GRC et Anciens Combattants Canada (ACC) avec les responsables des services de santé publique provinciaux ainsi que territoriaux afin d'assurer la transition réussie des soins pour les vétérans.
- Revoir les temps d'attente pour l'accès à une évaluation et à des soins pour toute blessure liée au service. Les vétérans recherchent et nécessitent des soins de la part de différents prestataires de services pour le traitement de blessures ainsi que de maladies à la fois physiques et psychologiques. Le fait de devoir attendre pour obtenir des soins ou en assumer les frais peut imposer un stress inutile à une population déjà vulnérable. En effet, les vétérans ont un revenu inférieur à celui de leurs homologues masculins, sont plus souvent célibataires, et sont davantage susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance ainsi que de souffrir d'une maladie mentale¹ [lien en anglais].
- Assurer la disponibilité des soins spécialisés pour les vétérans et l'égalité d'accès à ceux-ci. Il est particulièrement important qu'elles aient accès à des professionnels qui disposent d'une connaissance ou d'une spécialisation dans le domaine de la santé des femmes ou qui comprennent bien la violence et les traumatismes sexuels. Les services doivent être adaptés à la culture et à la langue, et les femmes (en particulier celles en situation de handicap) doivent être informées des services et des programmes auxquels elles ont droit, et en mesure d'y accéder.

- Créer des infrastructures d'intégration sociale et de renforcement communautaire avec et pour les vétéranes. Lorsqu'elles quittent leur service, les vétéranes sont souvent à la recherche de leur identité et d'une communauté d'appartenance. Si ces quêtes ne sont pas résolues, elles peuvent entraîner des répercussions importantes sur la santé mentale et le bien-être des femmes. Il faut déployer des initiatives pour créer des espaces sécuritaires dans les institutions établies (p. ex., la Légion royale canadienne) et pour élargir les espaces réservés aux vétéranes grâce à des partenariats stratégiques avec des organismes externes au service des anciens combattants (p. ex., Pepper Pod, Jardin de ressourcement des femmes combattantes).

4. Comprendre les besoins et les préoccupations uniques des vétéranes en matière de santé et de bien-être et y répondre dans les cadres stratégiques ainsi que la prestation de services.

Il existe des lacunes fondamentales dans les connaissances et la sensibilisation en matière de santé des femmes au sein de l'écosystème des services et du soutien offerts aux anciens combattants au Canada, car à la base, le système a été conçu « par des hommes, pour des hommes ». Par exemple, on accorde peu d'importance aux cycles menstruels et à l'hygiène, à la grossesse, aux régulations des naissances et à la ménopause, des éléments qui peuvent affecter non seulement la santé gynécologique des femmes, mais aussi leur santé mentale, leurs liens sociaux, leurs performances professionnelles et leur santé physique à long terme.

Pour combler ces lacunes, différentes options sont envisageables :

- Continuer à consulter régulièrement les vétéranes sur les décisions ayant une incidence sur leur bien-être ainsi que leur accès aux soins et aux services. Veiller à une représentation intersectionnelle qui tient compte du nombre d'années en service et hors service, ainsi que du grade et de l'unité ou l'affectation. Élargir l'engagement au-delà de ceux et celles qui sont déjà « sur le terrain » en tant que défenseurs de la cause.
 - Dans la mesure du possible, inclure des représentants issus à la fois de la GRC et des FAC. Les expériences des femmes au sein de la GRC et celles des femmes au sein des FAC sont uniques et doivent toutes deux être prises en compte dans la prise de décision.
- Établir des lignes directrices en matière de prévention ainsi que de traitement fondées sur des données probantes et axées plus particulièrement sur les vétéranes, dans la perspective de l'ACFSG+, afin de veiller à ce que les prestataires de soins de santé soient en mesure de répondre aux besoins de santé des vétéranes.
- Sensibiliser les prestataires de services sociaux et de santé au sein d'Anciens Combattants Canada (ACC) et du système de santé publique à la culture de la GRC et des FAC ainsi qu'à l'expérience vécue et aux contextes précis des blessures subies par les femmes qui ont servi. Cela impose un fardeau excessif aux anciens combattants, lorsqu'ils doivent

expliquer le contexte et leur expérience à plusieurs reprises, et peut risquer de les traumatiser à nouveau, en particulier dans le cas de harcèlement sexuel, d'inconduite sexuelle ou de traumatisme sexuel. Il serait utile d'intégrer une formation particulière sur les expériences des anciens combattants et des vétéranes à l'intention de tous les prestataires de soins de santé au Canada.

- Sensibiliser les personnes qui offrent du soutien et des services cliniques au sujet des indicateurs de santé mentale et des expériences basées sur le sexe et le genre, ainsi que sur d'autres axes de l'identité. Cela pourrait contribuer à réduire la stigmatisation et à fournir un soutien approprié et opportun, puisque les hommes, les femmes et d'autres groupes de personnes peuvent présenter des expériences différentes en matière de santé mentale.
- Envisager d'élargir les modalités de traitement de la santé mentale préapprouvée ou couverte par ACC, de façon à améliorer les résultats ou augmenter le nombre de vétérans ayant accès à des services qui favorisent la santé et le bien-être en général. Par exemple, inclure ou élargir l'accès à des traitements complémentaires ou alternatifs, tels que la médecine holistique, la naturopathie, le yoga, l'équitation thérapeutique ou l'art thérapie, lorsque des données suffisantes sont disponibles; continuer à soutenir l'établissement de données probantes pour les traitements émergents.

5. Il est essentiel que les responsables du système, en tout et en partie, reconnaissent la prévalence unique des traumatismes, de la violence et des abus dans la vie des filles, des femmes et des vétéranes, de même que dans celle de divers autres groupes de femmes, et qu'ils en tiennent compte.

Les femmes qui servent sont plus susceptibles que leurs homologues masculins d'être victimes de violence de la part d'un partenaire intime, ou encore d'agression sexuelle, de harcèlement sexuel ou de discrimination, et des problèmes de santé mentale qui en résultent^{1,2} (liens en anglais).

Nous estimons que les points suivants sont importants :

- Sensibiliser les personnes qui soutiennent les vétéranes ou leur fournissent des soins de santé à la violence à l'égard des femmes et aux indicateurs de violence ou de traumatisme sexuels. Il s'agit notamment d'apprendre à connaître les indicateurs, à réagir dans de telles situations et à soutenir les femmes qui en sont victimes.
- Poursuivre les efforts de mise en œuvre du plan de modernisation et de changement de culture Vision 150 de la GRC, en tenant compte des conclusions du rapport Rêves brisés, vies brisées et en y donnant suite.

En résumé, nous vous exhortons à envisager d'améliorer le soutien aux vétéranes en réexaminant les politiques, les processus et la prestation de services afin de garantir qu'elles puissent accéder à des services qui répondent à leurs besoins. Un examen indépendant, tenant compte des diverses identités des femmes, peut aider à cerner les améliorations permettant de s'assurer que les

services offerts sont adaptés aux besoins des femmes. Nous considérons qu'il est essentiel de prendre en compte les préoccupations propres aux vétéranes en matière de santé et de bien-être dans les cadres stratégiques et la prestation de services, de même que de reconnaître la prévalence et les répercussions uniques des traumatismes sexuels et de prendre des mesures pour y remédier.

Au cours des derniers mois, vous avez entendu les témoignages de nombreuses vétéranes au sujet des difficultés auxquelles elles ont été confrontées, des répercussions continues de ces difficultés sur leur santé, leur bien-être et leur vie, de la force qui leur permet de persévérer ainsi que de leur contribution à la vie après le service.

Plusieurs d'entre nous avons refusé de baisser les bras devant les défis parce qu'en dépit de ceux-ci, nous étions profondément engagées envers le service. Cet engagement se poursuit dans notre rôle d'anciens combattants impliqués dans nos communautés, de membres du groupe de travail sur le projet Athéna de l'Institut Atlas et de personnes qui croient que le partage de nos expériences et l'utilisation de nos voix peuvent avoir une incidence importante sur le système qui soutient ceux et celles qui ont servi dans la GRC et les FAC.

Nous espérons que les membres du Comité permanent des anciens combattants ont donné la priorité à l'écoute des expériences des vétéranes dans le cadre de leur examen de la voie à suivre pour répondre aux préoccupations et aux obstacles auxquels nous sommes actuellement confrontées

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion d'apporter notre contribution.

4. Paula MacDonald, à titre personnel

Publié le mercredi 7 février 2024

Anciens Combattants Canada (ACC) fait partie d'un grand système juridique et administratif qui traite les réclamations pour dommages corporels découlant du service militaire. La culture de sexualisation hostile qui règne au sein des Forces armées canadiennes (FAC) a donné lieu à des réclamations pour blessures physiques, psychologiques et reproductives qu'ACC est légalement tenu de traiter en vertu de la *Loi sur le bien-être des vétérans* (la loi). Le mandat législatif d'ACC prévoit également qu'il aide les anciennes combattantes à se réadapter sur le plan psychosocial. Le recours collectif concernant l'inconduite sexuelle dans les FAC clarifie la responsabilité d'ACC à l'égard des anciennes combattantes pour les blessures et les maladies résultant de violence sexuelle pendant le service militaire. Cependant, ACC n'a pas mis au point de mécanismes d'évaluation et de prestation de services adéquats pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des anciennes combattantes qui ont été victimes de l'épidémie de violence sexualisée perpétrée à leur encontre dans l'armée.

ACC n'aide pas les anciennes combattantes qui ont été victimes d'actes sexuels criminels à l'origine de leur invalidité et pour lesquels elles reçoivent une pension. ACC utilise une norme masculine pour évaluer les dommages causés aux organes reproducteurs féminins. ACC continue de forcer les victimes de la culture de sexualisation hostile des FAC à tenter des poursuites contre le ministère pour obtenir l'accès aux ressources que le gouvernement du Canada a confié à ACC pour qu'il les fournisse aux militaires. ACC n'aide pas les anciennes combattantes à lutter contre les atteintes aux droits garantis par la Charte commises par les supérieurs des FAC lorsqu'ils étouffent les allégations d'inconduite sexuelle dans le cadre du mandat de réadaptation psychosociale des anciennes combattantes. C'est inacceptable puisqu'il existe un mandat législatif qui a été et qui est toujours en vigueur. Le ministère des Anciens Combattants continue d'employer des personnes qui occupent des postes décisionnels importants et à qui on a inculqué des attitudes valorisant le viol, qui encadrent la façon dont les employés du ministère traitent les anciennes combattantes qui présentent des demandes au ministère.

Ne pas apporter aux victimes l'aide nécessaire pour lutter contre les atteintes aux droits garantis par la Charte est une omission calculée, car la loi prévoit l'obligation de fournir ces services dans le cadre du mandat de réadaptation psychosociale qu'elle confère. Le gouvernement du Canada prend un risque calculé lorsque des membres de la chaîne de commandement passent de postes prestigieux au sein de l'administration des FAC et du ministère de la Défense à ACC et qu'ils prennent des décisions qui continuent d'avoir une incidence négative sur les droits garantis par la Charte des victimes d'inconduite sexuelle tout en entretenant des relations professionnelles avec des hauts dirigeants de la chaîne de commandement accusés de comportement sexuel criminel et de manquements au code de discipline militaire relativement à la violence sexualisée. Il n'y a pas de transparence dans les méthodes qu'ACC utilise pour communiquer aux victimes la façon dont il intègre la violence sexuelle dans le cadre relatif à l'indemnité d'invalidité que le gouvernement du Canada utilise pour s'exonérer des violations juridiques commises par ses agents qui ont perpétré des actes de violence sexualisée et dissimulé cette violence pendant leur service. Cette transparence devrait être indiquée dans la table des invalidités et dans d'autres publications d'ACC.

Les nombreuses études réalisées par le gouvernement du Canada et les recours collectifs révèlent la nature systématique de la violence sexuelle et le fait que le gouvernement du Canada n'a pas respecté les droits des victimes. Le recours collectif a créé une nouvelle obligation légale pour ACC de verser aux victimes de traumatismes sexuels liés au service militaire (TSM) une indemnisation pour la violence sexuelle subie. La loi stipule qu'ACC doit verser une indemnisation pour les blessures et les maladies découlant directement du service militaire. L'agression sexuelle est une blessure qui cause des maladies mentales et corporelles et y contribue. Cependant, ACC tente de quantifier l'ensemble des préjudices causés aux victimes de violence sexuelle par la chaîne de commandement dans la catégorie des « maladies mentales ».

Les blessures liées aux agressions sexuelles sont considérées comme des « maladies mentales » dans le cadre d'ACC et les victimes reçoivent une indemnisation en vertu des directives relatives

aux blessures mentales comme le syndrome de stress post-traumatique (SSPT), l'anxiété ou la dépression. Il est scientifiquement inexact de concevoir les conséquences de la violence sexuelle uniquement comme une maladie mentale pour les victimes. Les conséquences physiques des TSM ne sont pas évaluées et traitées de manière adéquate par le ministère. Les maladies et les blessures découlant de cette violence sexuelle subie par les membres au cours de leur service, comme les dommages causés à leurs organes reproductifs, sont évaluées en fonction de la norme corporelle masculine. C'est inexact d'un point de vue médical, et pourtant ACC continue d'appliquer ce cadre d'évaluation lorsqu'il évalue les blessures des femmes, ce qui oblige ces dernières à tenter des poursuites contre le ministère pour éliminer les préjugés internes de ce dernier qui continuent de nuire aux femmes.

Les programmes et services de santé destinés à lutter contre la violence sexuelle en milieu militaire continuent à manquer. Le rétablissement du SSPT est associé au traitement de la toxicomanie alors que la survivante n'a pas de problème de toxicomanie. Le rétablissement de la toxicomanie et le rétablissement après un traumatisme sont deux choses différentes et mettre les femmes victimes de TSM dans un centre de traitement de la toxicomanie ou de rétablissement après un traumatisme est néfaste pour la survivante, car la toxicomanie et les traumatismes sont corrélés mais pas nécessairement liés. Traiter les victimes de violence sexuelle ou de violence sexiste dans le même établissement que les auteurs de la violence cause également du tort aux victimes de cette violence. Le manque de compréhension de la part des décideurs et les négligences constantes entravent le rétablissement des anciennes combattantes. ACC devrait aider les anciennes combattantes à se remettre des violations des droits garantis par la Charte qu'elles ont subies parce que les dirigeants de l'armée ont dissimulé des comportements sexuels criminels. Ce service doit être inclus dans le volet de réadaptation psychosociale de l'obligation d'ACC à l'égard des anciennes militaires.

Recommandations opérationnelles à l'intention d'ACC en vue d'améliorer la prestation de services et l'évaluation des blessures et des maladies liées au service des anciennes combattantes :

- ACC doit embaucher des dirigeants, des experts et des décideurs qui n'occupaient pas de postes de pouvoir au sein de la chaîne de commandement et qui ont favorisé l'environnement social à l'origine d'une culture de sexualisation hostile. Il y a conflit d'intérêts lorsque les victimes de violence sexualisée cherchent à obtenir des services d'ACC pour remédier aux conséquences de la violence institutionnelle qu'elles ont subie pendant leur service et que le décideur d'ACC connaît personnellement les auteurs de cette violence. Les victimes peuvent voir ces liens professionnels entre les hauts dirigeants d'ACC et du MDN sur LinkedIn.
- Les dirigeants, les experts et les décideurs qui ont été formés par le ministère de la Défense doivent suivre une formation exhaustive pour lutter contre les modes de pensée misogynes sur lesquels repose leur prise de décision quotidienne, afin d'éviter de créer de nouvelles violations des droits de la personne pour les victimes de TSM.

- Les anciennes combattantes qui souhaitent dénoncer un comportement sexuel criminel ou des manquements au code de discipline militaire découlant d'un TSM doivent être soutenues et ce soutien doit être considéré comme faisant partie intégrante des services de réadaptation psychosociale offerts aux anciennes combattantes.
- Les preuves de comportement sexuel criminel recueillies dans le cadre des réclamations des survivantes pour les indemnités d'invalidité, les souffrances et douleurs, ainsi que les indemnités supplémentaires pour souffrances et douleurs, devraient être analysées dans le but de retirer les prédateurs sexuels des postes d'autorité au sein de la chaîne de commandement et du gouvernement du Canada. Poursuivre ces actes criminels de violence sexualisée devrait être une priorité pour le gouvernement du Canada, car ces personnes représentent une menace pour notre sécurité nationale.
- Les décisions juridiques prises par ACC concernant les indemnités d'invalidité pour le SSPT doivent tenir compte de l'ensemble du service de la personne. J'ai été victime d'une agression sexuelle lors de mon instruction de base puis j'ai souffert d'un SSPT principalement en raison du harcèlement sexuel que m'ont fait subir les instructeurs et des repréailles dont j'ai fait l'objet pour avoir déposé une plainte pour harcèlement sexuel dans la Réserve lors de l'instruction militaire de base. La chaîne de commandement qui dirige l'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes à Saint-Jean-sur-Richelieu a refusé de répondre à mes allégations et m'a menacé de me blesser physiquement lorsque j'ai tenté de dénoncer la violence. Ce facteur est ignoré dans la lettre de décision d'ACC concernant mon indemnité d'invalidité pour le SSPT. Les méthodes d'évaluation ouverte d'ACC laissent place à l'interprétation du personnel d'ACC, qui ne tient pas compte des expériences vécues par les survivantes de TSM.
- La conception de l'environnement des cliniques TSO devrait être différente de celle des environnements militaires où les abus systématiques ont eu lieu. J'ai eu une réminiscence lorsque j'ai demandé un traitement à la clinique TSO de Winnipeg parce que les matériaux de construction et les carreaux de sol étaient les mêmes que ceux du bâtiment Mega à Saint-Jean-sur-Richelieu, où j'ai été agressée sexuellement et harcelée par des supérieurs et des instructeurs de cours.
- Les programmes de rétablissement après un traumatisme doivent être spécialement conçus pour que les auteurs de violence sexualisée ne participent pas aux mêmes programmes de traitement de groupe que les survivants. Les personnes ayant des préoccupations liées aux traumatismes ne doivent pas participer à des programmes de rétablissement de la toxicomanie lorsqu'elles n'ont pas de dépendance, car le traitement de la toxicomanie est invasif sur le plan physique et les victimes de TSM et de violence systémique de la part des FAC seront traumatisées à nouveau.
- Les politiques de prestation de services d'ACC ne prévoient pas d'aide professionnelle pour les anciennes combattantes. Les politiques ne soutiennent pas les victimes de TSM forcées de quitter le service, car elles peuvent ne pas avoir trois ans de service pour être admissibles à cette méthode de réintégration.

- Il est peu probable que la prestation d'éducation aide les femmes qui ont moins de six ans de service, car les femmes qui n'acceptaient pas la culture de sexualisation hostile ont été forcées de quitter le service.
- Les indemnités d'invalidité qui évaluent l'étendue des blessures physiques et mentales des anciennes combattantes sont déterminées en fonction d'une norme masculine, bien que les hommes et les femmes aient des structures biologiques différentes. Ce processus d'évaluation désavantage les anciennes combattantes et crée de nouveaux obstacles à leur réinsertion dans la vie civile après leur service. ACC doit utiliser des procédures d'évaluation scientifiquement exactes pour les femmes.
- Selon le recours collectif, ACC est chargé d'indemniser les personnes qui souffrent de blessures ou de maladies causées par de la violence sexuelle, notamment des agressions commises pendant leur service. Si la victime n'a pas présenté de demande à ACC dans le cadre d'un recours collectif, son dossier n'est pas traité dans ce cadre. Les agressions sexuelles que j'ai subies pendant mon service militaire ne sont pas prises en compte dans l'évaluation actuelle par ACC de mes blessures.
- ACC devrait honorer les conclusions de discrimination des tribunaux des droits de la personne et indemniser les victimes de TSM conformément à ces conclusions. La chaîne de commandement a abusé des processus administratifs à sa disposition pour exercer des représailles contre moi parce que j'ai dénoncé leur inconduite sexuelle. La chaîne de commandement m'a payé comme soldat recrue pour le poste d'officier de travail social débutant et a continué à m'agresser pendant l'instruction de base avant de m'autoriser à quitter le service de mon plein gré. Les prestations que je reçois d'ACC sont fondées sur les mesures de rétorsion de la chaîne de commandement. ACC devrait mettre fin à cette pratique et harmoniser le versement des prestations avec les procédures du Tribunal des droits de la personne.
- Les victimes de TSM ne devraient plus se trouver dans une situation où elles doivent intenter des poursuites contre le gouvernement du Canada pour recevoir des services, des prestations et des soins pour les blessures qu'elles ont subies en raison de l'inconduite sexuelle de la chaîne de commandement.

5. Kimberly Lowrie, à titre personnel

Publié le lundi 4 novembre 2024

Mémoire au Comité permanent des anciens combattants concernant les meilleures mesures de soutien possible pour les anciennes combattantes pour répondre aux particularités de la transition après le service pour les femmes et aux considérations relatives au service dans les FAC et à l'inconduite sexuelle

Transition des Forces armées canadiennes vers Anciens Combattants Canada

1. Contexte

J'ai obtenu un baccalauréat en sciences à l'Université Memorial en 1994 et j'ai suivi l'instruction de base des Forces armées canadiennes (FAC) au cours de l'été suivant. J'ai été agressée sexuellement en novembre 1998, trois mois après avoir commencé un emploi à temps plein sur les navires de défense côtière en tant qu'opératrice stagiaire de systèmes de mécanique navale. J'ai subi une blessure physique en novembre 2006 et j'ai été libéré pour des raisons médicales en mars 2011. Mes avantages sociaux et mes services des ACC étaient pour mes deux blessures. Dans le cadre de ma transition, j'ai poursuivi des études au collège Camosun et j'ai obtenu un diplôme en administration des affaires avec une spécialisation en comptabilité en 2013. Je suis une ancienne combattante réputée avoir une invalidité permanente.

2. Objectif du mémoire

Les anciens combattants et anciennes combattantes en transition qui ont été victimes d'inconduite sexuelle dans les FAC.

3. L'inconduite sexuelle dans les FAC : traite des personnes à des fins sexuelles

	Forces armées canadiennes	Le Canadian Centre to End Human Trafficking
Recrutement	Des campagnes publicitaires sur plusieurs plateformes destinées spécifiquement aux femmes alors que les problèmes d'inconduite sexuelle dans les FAC étaient de notoriété publique.	Les trafiquants sexuels abordent les éventuelles victimes de diverses manières, notamment en publiant des annonces d'emploi dans les journaux ou sur Internet. De nombreux trafiquants s'en prennent à des victimes qui sont à la recherche d'une vie meilleure, d'un emploi.
Promesses	Aventure, sentiment d'appartenance, formation rémunérée avec avantages sociaux. La rémunération et les avantages sociaux sont supérieurs à ceux de postes civils.	Souvent, de fausses promesses sont faites aux victimes concernant la rémunération, de nouveaux vêtements, des possibilités d'emploi ou d'éducation, une aide financière pour leur famille, etc.
Transport/Isolement	Les frais de déplacement sont couverts, l'hébergement militaire est assuré dans diverses situations, les repas et les frais accessoires sont également pris en charge par les forces armées. L'emploi et l'hébergement ont lieu dans un réseau de bases militaires qui imposent des restrictions aux déplacements et à l'accès des amis et de la famille. Moins de contact avec la ville natale, la famille et les amis civils. La vie militaire exige une assimilation dans la communauté militaire et un sentiment d'identité distinct de celui dans la vie civile.	Les victimes sont souvent (mais pas toujours) déplacées par les trafiquants afin de les isoler de leur famille et des personnes qu'elles connaissent ou des régions qui leur sont familières. Les victimes de la traite à des fins sexuelles sont transportées d'un hôtel à l'autre, d'une province à l'autre.
Exploitation	Une personne force une autre personne à fournir un travail ou un service en lui faisant craindre pour sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît. On a recours à la violence, à l'intimidation ou à la tromperie pour que les victimes obéissent.	

En 1998, la [sic] périodique *Macleans* a publié des histoires d'inconduite sexuelle au sein des FAC. En 2015, la campagne publicitaire des FAC s'adressait spécifiquement aux femmes, malgré

la crise de l'inconduite sexuelle et le lancement de l'opération Honneur, qui a fini par échouer. En janvier 2015, le juge militaire en chef Dutil a fait part au juge militaire en chef adjoint D'Autiel, au cours d'un repas, de sa relation inappropriée avec une sténographe judiciaire (je n'ai trouvé aucune confirmation que cette relation était consensuelle). Les FAC ont donc intentionnellement recruté des femmes tout en étant conscientes des risques réels d'inconduite sexuelle de la part de leurs supérieurs et de leurs pairs.

La promesse d'aventure, de camaraderie, d'inclusion, de rémunération et d'avantages sociaux annoncée par les FAC serait particulièrement attrayante pour les personnes qui s'efforcent de s'intégrer ou de combler leurs besoins fondamentaux. Je connais des parents qui ont « inscrit » leur enfant adulte ou d'autres qui n'ont pas trouvé de sentiment d'appartenance ailleurs. Il est difficile d'ignorer la rémunération et les avantages sociaux : une rémunération de départ de 3 534 \$ par mois (42 408 \$/an) sans aucune formation équivaut à environ 20,39 \$ par heure dans le cadre d'une semaine de travail standard de 40 heures, ce qui est plus élevé que le salaire minimum auquel peuvent s'attendre les civils. La rémunération augmente rapidement avec les premiers cours et les premières qualifications, pour atteindre 5 935 \$ par mois (71 220 \$/an), à un niveau de qualification pour lequel les civils perçoivent souvent le salaire minimum. Les autres avantages sociaux, notamment l'assurance-maladie et l'assurance dentaire, les ordonnances, les lunettes, le logement et les repas dans certaines situations, ajoutent une valeur significative à la rémunération des FAC.

Les membres des FAC font partie d'une communauté distincte des autres, y compris de la famille, et que les Canadiens considèrent non seulement avec beaucoup d'estime, mais aussi comme une source de fierté nationale.

La structure hiérarchique et la fonction des FAC contrôlent la vie de ses membres à la fois momentanément et à l'avenir. Les membres des FAC acceptent de renoncer à certains droits fondamentaux, contrairement à d'autres situations d'emploi, notamment d'accepter des ordres au péril de leur vie. Compte tenu de l'environnement hiérarchique des FAC et du niveau acceptable de renoncement aux droits fondamentaux, le pas à franchir pour exploiter sexuellement ses membres est très mince. L'exploitation est un risque réel à tous les niveaux envisageables.

Bien que les processus des FAC ne constituent pas en soi une traite de personnes, puisque les membres des FAC acceptent de renoncer à certains droits fondamentaux, les processus des FAC en ce qui concerne l'inconduite sexuelle s'apparentent à la traite de personnes à des fins sexuelles.

Le *Canadian Center [sic] to End Human Trafficking* définit la traite de personnes comme une activité à faible risque et à forte récompense parce que le crime est clandestin et difficile à détecter et à enquêter. Les FAC ont sans doute profité de l'inconduite sexuelle jusqu'à ce qu'elle devienne un sujet de préoccupation publique, voire internationale, étant donné qu'aucun effort significatif n'a été déployé pour y mettre fin et que les personnes les plus haut placées dans la

hiérarchie y participaient elles-mêmes. En outre, le juge militaire en chef a commis une inconduite sexuelle en s'engageant dans une « relation inappropriée » avec une sténographe judiciaire qui, pour autant que j'aie pu le déterminer, n'a jamais été confirmée comme étant consensuelle. Ce procès a été présidé par le juge en chef adjoint qui était le confident du juge en chef et qui a entendu la divulgation pour la première fois dans le contexte de leur amitié.

Si une organisation peut former ses membres à risquer leur vie pour le Canada, il semble absurde que cette même organisation prétende ne pas pouvoir les former pour empêcher les inconduites sexuelles. L'avantage de l'inconduite sexuelle semblerait être que le comportement s'est maintenu au sein des FAC, car il ne semble pas y avoir le même niveau d'inconduite sexuelle de la part des membres des FAC au sein de la population en général. Ainsi, les FAC, de la base au sommet, y compris le pouvoir judiciaire, ont sans doute adopté le comportement expliqué par le Canadian Center to End Human Trafficking en ce qui concerne l'exploitation sexuelle de leurs membres.

4. L'inconduite sexuelle dans les FAC : syndrome du partenaire battu

Les membres des FAC représentent et incarnent la fierté nationale du Canada. Comme dans le cas du syndrome du partenaire battu, les membres des FAC qui sont victimes d'une inconduite sexuelle ont de la difficulté à l'avouer à leur famille, à leurs amis, à leurs collègues, à leurs conseillers, aux autorités et même à eux-mêmes, car, ce faisant, ils doivent ternir les relations mêmes qu'ils ont nouées et présentées au monde entier comme étant la fierté nationale du Canada. Essentiellement, les survivants d'inconduite sexuelle dans les FAC doivent concilier l'inconciliable : représenter à la fois l'entité coupable et porter le titre de « nos victimes » devant les FAC et ACC. La honte que portent les membres des FAC qui ont été victimes d'inconduite sexuelle n'est pas seulement la honte souvent ressentie par les victimes, mais aussi la honte du Canada, puisqu'ils appartiennent aux deux catégories. La relation entre les membres des FAC qui ont été victimes d'inconduite sexuelle dans les FAC et le Canada s'apparente davantage au syndrome du partenaire battu.

Malheureusement, cette relation irréconciliable se répercute sur les relations des anciens combattants avec ACC et les fournisseurs d'ACC. Il est en effet possible de se sentir comme un « ancien combattant inférieur ». Les anciens combattants qui reçoivent des services et des prestations d'ACC pour des problèmes liés au service, et plus particulièrement ceux et celles qui ont servi dans le théâtre des opérations, sont tenus en haute estime. Lorsque la zone de guerre se trouve dans votre propre lit, que l'ennemi est votre supérieur et que les FAC n'ont pas abordé le problème de l'inconduite sexuelle, il n'y a rien à tenir en estime en tant qu'ancien combattant aiguillé vers les services. Il n'y a que des échanges gênants et inconfortables couverts de honte, non seulement pour vous, mais aussi pour le Canada. La thérapie peut remettre les choses en perspective dans le premier cas, mais l'incapacité des FAC à corriger les niveaux catastrophiques d'inconduite sexuelle empêchera à jamais la réconciliation de la seconde, ce qui se répercutera ensuite sur Anciens Combattants Canada. La culpabilité que vous éprouvez au moment de votre

déclaration à un fournisseur d'ACC est indicible et ne peut, au mieux, qu'être imaginée par d'autres. En un sens, vous vous sentez coupable parce que vous représentez également les FAC qui n'ont rien à offrir au Canada pour tenter d'améliorer la situation de leurs camarades actuels et futurs, alors que le cycle des abus sexuels a été, en fait, toléré du haut en bas de l'échelle et qu'il se poursuit.

5. Attitudes et valeurs des employés d'Anciens Combattants Canada : qualité optimale

Les gestionnaires de cas d'ACC se sont vu déléguer des pouvoirs de décision dans le cadre de l'administration du Programme de réadaptation et, à ce titre, ils ont le pouvoir d'obtenir les rapports médicaux qui soutiennent les décisions qu'ils ont ultimement le pouvoir de prendre. Les anciens combattants se retrouvent donc dans une hiérarchie de pouvoir similaire à celle des FAC lorsqu'il s'agit de réagir à l'inconduite sexuelle dans les FAC. Les attitudes et les valeurs des gestionnaires de cas à l'égard de l'inconduite sexuelle en général et dans les FAC en particulier sont d'une importance capitale

pour le bien-être des anciens combattants en raison du déséquilibre des pouvoirs dans la relation entre ACC et les anciens combattants.

À ACC, mon dossier a été confié à [expurgé] alors gestionnaire de cas, en 2013, et ma relation avec ACC a amorcé une spirale descendante qui a finalement contribué à mes symptômes de dépression et déclenché mon TSPT. La première indication d'un problème a été lorsque ma gestionnaire de cas a déclaré qu'elle refusait l'avis médical de mon psychiatre traitant, malgré son expertise et le fait que ses services étaient fournis par l'entremise de la clinique BSO d'ACC. Il y avait des incohérences dans la façon dont les fournisseurs auxquels elle m'avait envoyé me traitaient. J'ai donc demandé mes dossiers et j'ai trouvé ses déclarations à des fournisseurs qui n'étaient pas étayées dans mon dossier d'ACC et qu'elle n'avait jamais consigné ces conversations dans mon dossier d'ACC. Mon dossier d'ACC, comparé à celui des fournisseurs, révèle de sérieuses préoccupations quant à la façon dont ma gestionnaire de cas administrait mes avantages et mes services. Je ne parvenais pas à comprendre les motifs de son comportement.

J'ai fini par comprendre au cours de l'été 2020 lorsque, par hasard, j'ai répondu à une annonce pour un jouet que je voulais acheter pour mon neveu auprès d'un vendeur nommé « Andy Mant »; j'ai découvert plus tard qu'Andy Mant était le mari de [expurgé]. En 2021, j'ai obtenu une autorisation d'accès à l'information d'ACC qui m'a incitée à faire des recherches sur Andy Mant. J'ai alors découvert qu'il est le chanteur d'un groupe appelé « The Mants » et que son vrai nom est [expurgé]. [expurgé] soutient le groupe de son mari malgré la nature du groupe (des hommes non identifiables portant des masques de fourmis) et l'art, les paroles et les vidéos du groupe qui sont sexuellement dégradants envers les femmes et qui promeuvent même les agressions sexuelles et les viols collectifs d'adolescentes.

J'ai entièrement compris lorsque j'ai vu la pochette de l'album :



Les motifs étaient explicitement énoncés dans les vidéos et les paroles des chansons [expurgé] :



La vidéo « Mants in Your Pants » montre la poursuite et l'agression sexuelle d'une femme. (Tiré de: <https://www.youtube.com/watch?v=KJ1KKBFIVZA>)



« Brass Knuckle Sandwich » : vidéo montrant deux adolescents traînant derrière une benne à ordures une adolescente qui se débat. (Tiré de https://www.youtube.com/watch?v=GQla6DtV_xw)

Ma gestionnaire de cas, [expurgé], soutenait les valeurs de son mari qui encourageait l'agression sexuelle des femmes. Lorsque l'agression sexuelle des femmes et des adolescentes est non seulement acceptée, mais glorifiée par les gestionnaires de cas d'ACC, les répercussions sur le programme de réadaptation des victimes d'inconduite sexuelle des FAC sont si négatives que les préjudices causés par la gestion de l'inconduite sexuelle par les FAC sont perpétués par l'administration des avantages et des services d'ACC pour les anciens combattants. Mon dossier d'ACC et les dossiers des fournisseurs montrent comment a exprimé son opinion contradictoire sur ma santé mentale et comment elle s'est efforcée d'influencer les évaluations des fournisseurs.

Une grande partie des déclarations de [expurgé] consignées dans les dossiers des fournisseurs n'ont pas été consignées dans mon dossier d'ACC et se sont en fait produites sans mon consentement à la communication, ou contrairement à celui-ci.

6. Recommandations

1. Qu'Anciens Combattants Canada adopte des principes et des pratiques exemplaires élaborés pour les victimes de la traite de personnes à des fins sexuelles lorsqu'il communique avec les anciens combattants qui ont été victimes d'inconduite sexuelle dans les FAC et leur offre un soutien.
2. Qu'Anciens Combattants Canada adopte des principes et des pratiques exemplaires élaborés pour les victimes de violence conjugale lorsqu'il communique avec les anciens combattants qui ont été victimes d'inconduite sexuelle dans les FAC et leur offre un soutien.
3. Qu'Anciens Combattants Canada aille au-delà de la formation à la sensibilité et procède à un examen de ses employés qui, en raison d'un conflit d'attitudes et de valeurs, sont opposés à soutenir véritablement les anciens combattants qui ont été victimes d'inconduite sexuelle dans les FAC.

Annexe : liste alphabétique des vétéranes participantes

**Le grade est indiqué s'il figure sur la liste des témoins de l'ACVA ou dans le témoignage lui-même. Si aucun grade n'a été fourni, aucun n'est indiqué.*

1. Aiken, Alice, Ph. D., lieutenant de vaisseau (à la retraite), à titre personnel
2. Arkell, Carly, majore (à la retraite), à titre personnel
3. Bouffard, Lynn, une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
4. Bourgon, Lise, lieutenant-générale, ministère de la Défense nationale
5. Breeck, Karen, D^{re}, majore (à la retraite), Réseau de recherche et d'engagement des vétéranes
6. Burney, Tessa, une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
7. Busson, Beverley, l'hon. commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (à la retraite), à titre personnel
8. Carleton, Jill, une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
9. Clément, Audrey, une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
10. Courchesne, Cyd, D^{re}, capitaine de vaisseau (à la retraite), ministère des Anciens Combattants
11. Cuffy, Cristel, une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
12. Cyr, Lisa, caporale (à la retraite), Café Félin Ma Langue Aux Chats
13. Dewit, Paula, à titre personnel
14. Douglas, Michelle, Fonds Purge LGBT
15. Doucet, Marie-Ève, à titre personnel
16. Ebert, Jennifer, commissaire adjointe, Gendarmerie royale du Canada
17. Hall, Jane, Conseil des vétéranes de la GRC
18. Hayward, Stephanie, à titre personnel
19. Henry, Patricia, colonelle (à la retraite), Willis College
20. Hill, DeAnna, commissaire adjointe, Gendarmerie royale du Canada
21. Hughes, Carolyn, légion royale canadienne
22. Jardine, Nishika, colonelle (à la retraite), Bureau de l'ombudsman des vétérans
23. Lamoureux, Guylaine, une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
24. Langlois, Nicole, bombardière (à la retraite), à titre personnel
25. Laverdure, Brigitte, à titre personnel
26. Leitch, Stephanie, un des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
27. Le Scelleur, Hélène, capitaine (à la retraite), conseil consultatif pour les vétérans du Centre d'excellence, Centre d'excellence sur la douleur chronique pour les vétérans canadiens

28. Lefurgey, Sarah, une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
29. Lowrie, Kimberly, à titre personnel
30. MacDonald, Paula, à titre personnel
31. MacDonald, Trudie, ministère de la Défense nationale
32. McCrimmon, Karen, lieutenant-colonelle (à la retraite), à titre personnel
33. McIlmoyle, Dawn, matelot de 3^e classe (à la retraite), à titre personnel
34. Miller, Jessica, Veteran Farm Project Society
35. Morrison, Telah, colonelle (à la retraite), à titre personnel
36. Nilsson, Lisa, maître de 2^e classe (à la retraite), à titre personnel
37. Noonan, Lisa, colonelle, Groupe de transition des forces armées canadiennes
38. Park, Rosemary, capitaine de corvette (à la retraite), Hommage aux Femmes Militaires Canada
39. Patterson, Rebecca, l'hon., contre-amirale (à la retraite), Sénat du Canada
40. Pelletier, Karen, une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
41. Perron, Sandra, lieutenant-colonelle (hon.), Le Pepper Pod
42. Pilote, Sandra, une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
43. Quinn, Lee-Anne, majore (à la retraite), à titre personnel
44. Riguide, Donna Van Leusden, majore (à la retraite), à titre personnel
45. Rovak, Anna-Lisa, une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
46. Ryan, Kathleen Mary, sergente (à la retraite), à titre personnel
47. Saunders, Cora, Du régiment aux bâtiments
48. Schultz-Nielsen, Nadine, matelot de 1^{re} classe (à la retraite), à titre personnel
49. Seviour, Joanne, majore (à la retraite), à titre personnel
50. Sharp, Kristina, Unité des chiens d'assistance pour les vétérans canadiens
51. Siew, Louise, capitaine de vaisseau (à la retraite), à titre personnel
52. Smith, Jennifer, à titre personnel
53. Stewart, Vivienne, Conseil des vétérans de la GRC, à titre personnel
54. Taylor, Eleanor, lieutenant-colonelle 1 (à la retraite), La Fondation Les Fleurons Glorieux
55. Tuka, Andrea, lieutenant-colonelle, Forces armées canadiennes
56. Topping, Kristin, majore (à la retraite), La Fondation du prince au Canada
57. Uetz, Connie, une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
58. Usherwood, Nina Charlene, sergente (à la retraite), à titre personnel
59. Vazquez, Elena, adjudante-maître (à la retraite), Coding for Veterans
60. Wojcichowsky, Jacqueline, caporale-chef, à titre personnel
61. Wong, Caleigh, caporale (à la retraite), à titre personnel

62. Wood, Christine, à titre personnel
63. Worth, Darlene., une des membres du groupe de travail du projet Athena, Institut Atlas pour les vétérans et leur famille
64. Wright, Helen, colonelle, Groupe des services de santé des Forces canadiennes